

la revue

NE JE SUIS PAS CHARLIE

Je ne l'ai jamais été. Ils ne me faisaient pas rire. Je ne suis pas Coulibaly. Je ne suis pas Kouachi. Je ne le serai jamais. Le recours à la violence calculée a été faussement attribué à l'Islam. Le Saint Coran ne le préconise pas, même d'un menu trait. Mais les plus ignorants en matière de religion chercheront toujours des explications superficielles qui s'accommodent à leurs motifs. Aucun blasphémateur ne devrait craindre pour sa vie. Lisez-moi et apprenez que jamais un blasphémateur ne fut puni sous l'autorité du Prophète ou des Califes.

AMOUR
POUR
TOUS
HAINE
POUR
PERSONNE

PLUS QU'UNE DEVISE,
DES CHROMOSOMES

le mot du Président



Assalam Aleikum w.w,

I est primordial à notre époque, dans une société multiculturelle comme la nôtre, de préserver la paix. Pour ce faire, il faut respecter et protéger les croyances d'autrui, même si elles ne sont pas les nôtres. La critique est une chose, le blasphème en est une autre. La critique permet d'exprimer un désaccord. Le blasphème est une provocation inutile, qui, jamais, n'apportera la paix. La liberté d'expression, tout comme la liberté de culte, doit être préservée à tout prix. Mais il serait judicieux d'encadrer ces libertés afin de 'cimenter' le respect. Ainsi ne souffrira aucun sentiment, ni aucune notion de race, de couleur ou de religion. Si le respect s'évapore, la moralité s'évanouit. Il faut trouver un juste équilibre. Malheureusement, certaines personnes revendiquent un droit au blasphème et ne s'arrêteront jamais d'injurier les sentiments d'autrui. A cela, aucun remède, si ce n'est la patience, aucune action, si ce n'est un droit de réponse pondéré. Le Messie Promis, Fondateur de la Communauté Ahmadiyya, a lui-même été victime de moqueries et d'insultes, comme le furent avant lui tous les envoyés de Dieu. Sa réponse était : « Vous pouvez m'insulter pendant toute une année, cela ne pourra aucunement me perturber. »

L'Amir de France



Rétrospective Jan-avril 2015

- p.6 La photo
- p.8 Disparition : hommage à Samir Boukhouta
- p. 10 Le Calife condamne les attaques de Paris et prie pour la paix
- p. 12 Conférence internationale Humanity First 2015
- p. 13 Conférence de l'Association médicale musulmane Ahmadiyya
- p. 14 91^{ème} Convention annuelle du Bangladesh
- p. 15 12^{ème} National Peace Symposium du Royaume-Uni
- p. 18 Conférence MTA 2015

Dossier Le blasphème



pp. 20-25

Droit juridique vs Devoir moral :

Déconstruisant les visions opposées de la liberté d'expression

Il sera démontré que même les régimes libéraux qui protègent la liberté d'expression ont promulgué des lois qui imposent des restrictions raisonnables sur le droit à l'expression, sous certaines conditions. En soulignant la complexité du langage à la fois comme une force idéologique positive et négative, on fera valoir que la liberté d'expression demande un bon équilibre entre le droit à la parole d'une part et le devoir moral de ne pas diffamer les personnages saints d'autre part.

p. 26

Quelle est la punition pour blasphème dans l'Islam ?

« (CONCERNANT) LE BLASPHEME: L'ISLAM VA PLUS LOIN QUE TOUTE AUTRE RELIGION DANS L'OCTROI DE L'HOMME LA LIBERTÉ DE PAROLE ET D'EXPRESSION. LE BLASPHEME EST CONDAMNÉ POUR DES RAISONS MORALES ET ÉTHIQUES, SANS DOUTE, MAIS PAS DE PUNITION PHYSIQUE N'EST PRESCRITE CONTRE LE BLASPHEME DANS L'ISLAM MALGRÉ L'OPINION COMMUNÉMENT RÉPANDUE DANS LE MONDE CONTEMPORAIN. APRÈS AVOIR LARGEMENT ÉTUDIÉ LE CORAN ET DE FAÇON RÉPÉTÉE AVEC UNE ATTENTION SOUTENUE, JE N'AI PAS RÉUSSI À TROUVER UN SEUL VERSET QUI DÉCLARE QUE LE BLASPHEME EST UN CRIME PUNISSABLE POUR L'HOMME. »
HADHRAT MIRZA TAHIR AHMAD

p. 32

Essai

Une liberté de penser par soi pour une liberté de croire, à l'exemple de Médine la Lumineuse



[...] PAR UNE SORTE DE PROCÉDÉ QUE L'ON POURRAIT QUALIFIER POMPEUSEMENT DE MÉTONYMIQUE, LA CHARIA EST DEVENUE AVEC LE TEMPS L'UN DES MOYENS FRÉQUEMMENT USITÉ PAR UNE PARTIE DE LA PRESSE ET DE LA LITTÉRATURE POUR DÉSIGNER L'ISLAM. CE GLISSEMENT DE SENS MONTRE BIEN ÉVIDEMMENT L'EXISTENCE D'UN AMALGAME CERTAIN QU'IL CONVIENDRAIT DE TRAITER AFIN DE RENDRE À CÉSAR CE QUI EST À CÉSAR ET À DIEU CE QUI EST À DIEU. IL EST PROBLÉMATIQUE DE DÉFINIR L'ISLAM, OU TOUT AUTRE SYSTÈME, PAR UNE SEULE DE SES CARACTÉRISTIQUES. CETTE DÉMARCHÉ RÉDUCTIONNISTE DONNERAIT LIEU À UN RÉSULTAT BIAISÉ. C'EST POURTANT CE QUE FAIT UNE PARTIE DU MONDE MUSULMAN, SE SENTANT MENACÉE SANS DOUTE CELLE-CI CROIT-ELLE POUVOIR ASSURER SON AVENIR EN SE CRAMPONNANT À UN CADRE QU'ELLE A ELLE-MÊME A RENDU RIGIDE.

p. 38

Extraits des sermons du vendredi du Calife

p. 61

Littérature : La biographie détaillée du Messie Promis :

Il mise tout sur l'Islam

Qui sommes-nous?

la revue

Périodique quadrimestriel publié par
l'Association musulmane
Ahmadiyya de France (AMAF)
52-54 rue Louis & Gérald Donzelle
95390 Saint Prix

Directeur de la publication

ASHFAQ RABBANI

Rédacteur en chef, design &
mise en page

TARIQ JOWAHIR

Couverture & illustrations

BILAL MALIK

Révision thématique

NASEER AHMAD

Rédacteurs-traducteurs

Dr. IDRIS KONÉ
MAÏDA SOILHI
MORAD NECER

Impression & diffusion

ATA-UL-HAQ KPONOU

Ont participé à ce numéro :
USAMA MAQSOOD
HADI ISHTIAQ

Remerciements à
ATA-UL QAYOOM
(FRENCH DESK UK)
pour les traductions des
sermons du vendredi du Calife
Illustration page 27 designed
by Freepik

Pour nous faire part de vos
remarques ou pour proposer
un article, écrivez-nous à :
larevue@ahmadiyya.fr

La Rédaction prend l'entière
responsabilité du contenu imprimé
dans ce numéro



Le serment

Des membres de la Communauté Ahmadiyya de France font le serment d'allégeance aux mains du cinquième Calife de la Communauté Ahmadiyya, Hadhrat Mirza Masroor Ahmad, le 28 février 2015, à la mosquée Fazal à Londres. Juste avant, une cinquantaine de personnes venues de France avaient assisté à une rencontre et une session de questions-réponses spéciales avec le Calife, organisées afin de permettre aux nouveaux membres de la Communauté de le voir et de lui poser des questions.

Hommage à Samir Boukhouta

Par Morad Necer



Il est des hommes qu'Allah, dans Son Infinie Miséricorde, suscite sur cette terre, sans pour autant en faire des Prophètes ni des Califes. Ces hommes se distinguent malgré tout des autres par leurs qualités si particulières. Une couleur singulière les habille et les amène à se frayer un chemin jusque dans les cœurs les plus rétifs. Ces hommes, par leur courage, leur patience et leur abnégation, laissent une empreinte indélébile dans l'esprit de ceux qui ont croisé leurs chemins. Leurs caractères dociles parviennent à plier les roseaux les plus résistants sans les briser. Nous sommes tous aujourd'hui orphelin d'un frère, d'un ami, d'un père qui vient de nous quitter pour rejoindre sa dernière demeure. Si nous sommes tristes c'est parce que nous savons qu'il va nous manquer, qu'il va manquer à l'appel de la Jama'at, lui, qui toujours répondit présent. Serviteur de chaque instant et sur tous les fronts, il nous montra ce que le mot 'courage' signifiait. D'aucuns se souviendront pendant encore très longtemps de cette grande stature au sourire candide. Nos larmes incessantes ne pourront remplir ce vide. Nous sommes émus mais nous n'oublions pas ce que cet homme a laissé derrière lui, une œuvre qu'un seul livre ne saurait conter. Samir Boukhouta, puisse Allah lui accorder une grande place auprès de Lui, était l'un de ces hommes qui, lorsqu'il voulait vous conduire à un endroit, avait l'habitude de vous prendre la main affectueusement. Durant le court instant du chemin, il

faisait passer les messages d'amour pour le Califat et le *tabligh* (la prédication). Le *tabligh* c'est la vie, répétait-il inlassablement. C'est sous les signes de la défense et de son entier dévouement au Califat ainsi qu'au *tabligh* que se déroula sa vie. Comment oser laisser s'évanouir une telle présence de nos mémoires sans chercher à la retenir sur le chemin de notre conscience, cette conscience profonde qui atteste que dans la vérité les montagnes les plus hautes ne peuvent résister aux assauts d'un cœur épris d'amour pour le Créateur ? C'est dans cette saveur que les hommes de Dieu le Tout puissant s'éteignent, sacrifiant leur être pour recréer les conditions de la vraie vie en nous. Comment oser dire que nous ne savions pas quand tant de preuves puissantes nous sont parvenues par devers l'illustration vivante du dévouement ? Qu'en est-il de notre propre quête à l'horizon limité de notre existence éphémère ? Que deviendra le printemps de nos vies si cette promesse céleste venait à s'égarer dans la perte de nos choix ? Si de notre indigente nature nous sommes appelés à oublier, il est dans la nature de la création Divine d'être prompt à nous faire le rappel incessant que de l'oubli naissent les ténèbres. Seul le feu ardent de notre amour pour Allah et notre bien aimé prophète Muhammad (que la paix et les bénédictions d'Allah soit sur lui) saura consumer l'amnésie manifeste qui menace sans cesse.

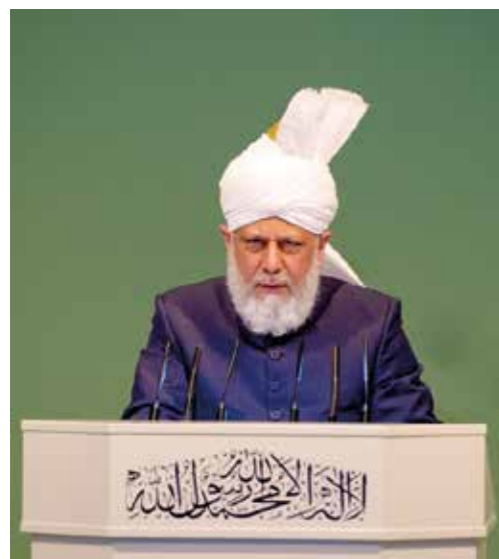


De la responsabilité...

Nombre de ceux qui, autrefois, avaient condamné ce journal [Charlie Hebdo] lui sont aujourd'hui favorables, affirmant que tout le monde a le droit de s'exprimer. Or de nobles âmes, imbues d'équité et douées de bon sens, ont blâmé ce même journal pour ses infâmes caricatures du Saint Prophète Muhammad^ﷺ et ont tenu les éditeurs pour responsables de cet attentat. A titre d'exemple, Henri Roussel, l'un des fondateurs du journal Charlie Hebdo, affirme que ces [récentes] caricatures étaient provocatrices et que l'irresponsabilité de l'éditeur a causé la mort des membres de son équipe. Il a aussi ajouté que la ligne [éditoriale] de Charlie Hebdo au cours de ces dernières années s'était démarquée de sa politique fondamentale. La déclaration du Pape était tout aussi pertinente. Il a affirmé que la liberté d'expression avait ses limites : elle ne signifie pas que l'on est libre de dire n'importe quoi. « *Toute religion mérite respect. On ne peut insulter la foi des autres, on ne peut la tourner en dérision.* » a-t-il souligné. « *Si mon grand ami [ici présent] parle mal de ma mère, il peut s'attendre à un coup de poing, et c'est normal* », a-t-il ajouté en désignant l'organisateur de ses voyages. Quoi qu'il en soit, il avait entièrement raison de dire que l'on ne doit pas blesser les sentiments d'autrui et que ce journal était le seul responsable de toute cette affaire compte tenu de ses actions antérieures. Les musulmans doivent, quant à eux, retrouver leur bon sens et éviter toute réaction condamnable. [...] Nous avons condamnés ces atrocités affirmant qu'elles sont contraires aux préceptes de l'Islam en ajoutant qu'il est tout aussi nécessaire de fixer les limites de la liberté d'expression : sinon les responsables de pareilles agitations blesseront les sentiments d'autrui.

— *Hadhrat Mirza Masroor Ahmad,*
5^{ème} Calife de la Communauté Ahmadiyya
Extrait de 'Sermons du vendredi', 16 janvier 2015

Le Calife condamne les attaques de Paris et prie pour la paix



Le Chef mondial de la Communauté musulmane Ahmadiyya, le Cinquième Calife, Hadhrat Mirza Masroor Ahmad, a fermement condamné les attaques terroristes qui ont eu lieu en France cette semaine (7-8 janvier 2015) et a prié pour la paix dans le monde.

S'exprimant lors de son sermon hebdomadaire du vendredi, de la mosquée Baitul Futuh à Londres, le Calife a déclaré que les attaques n'avaient rien à voir avec les vrais enseignements de l'Islam. Il a déclaré que les auteurs et tous ceux qui s'y trouvaient impliqués devraient être punis conformément à la loi : « Les auteurs de cette attaque brutale peuvent chercher à justifier leurs actes au nom de l'Islam et de son saint Fondateur (paix soit sur lui), mais leurs actes n'ont aucun lien avec les véritables enseignements de l'Islam. Nulle part l'Islam autorise de prendre la loi entre ses propres mains ou de blesser ou d'assassiner quiconque. Pourtant, ces soi-disant musulmans et des groupes musulmans ne s'abstiennent toujours pas de telles cruautés et atrocités. »

Le Calife a souligné qu'il espérait que cette attaque ne conduirait pas à ce que la religion de l'Islam soit injustement prise pour cible ou attaquée car une telle réaction pourrait accroître le fossé entre musulmans et non musulmans vivant

en Europe et le reste du monde occidental. Sa Sainteté a appelé toutes les parties à faire preuve de patience et de retenue dans un effort pour unir la société. Hadhrat Mirza Masroor Ahmad a rappelé qu'il était de la responsabilité des musulmans ahmadis de propager les vrais enseignements de l'Islam à travers le monde et de prier pour la paix : « Aujourd'hui, c'est la tâche des membres de la Communauté musulmane Ahmadiyya de prier pour la paix et de prier pour que toutes les parties s'abstiennent de toute forme de cruauté ou d'injustice. » Hadhrat Mirza Masroor Ahmad a déclaré que les musulmans devraient notamment s'investir à offrir le *durood* – qui consiste à invoquer des salutations sur le Saint Prophète Muhammad (que la paix et les bénédictions d'Allah soient sur lui). Il a conclu en priant : « Qu'Allah le Tout-Puissant libère le monde de toutes les formes de désordre et que cet état actuel de conflit se mue en un état de paix et d'harmonie. »

... et lance un appel au calme dans le sillage de la publication d'autres caricatures du Prophète

A propos de la publication d'une autre caricature représentant le Saint Prophète Muhammad (paix soit sur lui) en couverture de l'édition de cette semaine de Charlie Hebdo, à la suite des attentats qui ont frappé leurs locaux, le Calife, dans son sermon du vendredi, à la mosquée de Baitul Futuh, à Londres, a déclaré que ces caricatures attristent et peinent les musulmans épris de paix dans le monde et devaient être condamnées. Toutefois, il a rappelé que toute réaction violente ou illégale ne pourrait jamais être justifiée et était entièrement proscrite en Islam. Il a également affirmé que descendre dans les rues en signe de protestation n'était pas une réaction appropriée, mais que plutôt les musulmans devraient répondre en intensifiant leurs prières et en offrant des invocations sur le Saint Prophète (paix soit sur lui) : « N'oubliez pas que l'Islam n'a jamais et ne sera jamais répandu par la violence et l'effusion de sang. Plutôt, la propagation de l'Islam ne peut se faire que par les bénédictions et les invocations sur le Saint Prophète de l'Islam (paix soit sur lui). C'est seulement en faisant des invocations que nous pourrions réussir. » Le Calife a aussi déclaré que l'attaque contre Charlie Hebdo avait donné au journal un deuxième souffle : « Quel est le résultat de cette attaque terroriste? Dans le passé, de nombreux dirigeants occidentaux avaient condamné la publication de ces caricatures offensantes mais après l'attaque de la semaine dernière en France, beaucoup de gens et de dirigeants ont

maintenant changé leur opinion et diffusé publiquement leur soutien à cet indécent journal. Depuis l'attaque, le journal a reçu un énorme soutien financier de diverses sources. Auparavant, son tirage était simplement de 60 000 et il a été rapporté que le journal allait bientôt faire faillite, mais en raison des actes de ces soi-disant musulmans, le magazine a eu une nouvelle vie et cette semaine son tirage est de plus de 5 millions. »

Au cours de son sermon, le Calife a salué les récents commentaires du Pape François qui déclare qu'il devrait y avoir des limites à la liberté d'expression – qu'aucune religion ou croyance devrait être moquée ou insultée et que la dignité de chaque religion devait toujours être respectée. Il a dit que les vues exprimées par le pape sur cette question étaient 'tout à fait correctes'.

Le Chef de la Communauté musulmane Ahmadiyya a déclaré que les médias du monde entier exerçaient une grande puissance et influence et il a appelé toutes les organisations des médias à exercer une telle influence en faisant preuve de responsabilité : « De nos jours, les médias ont un grand pouvoir – s'ils sont irresponsables alors ils peuvent alimenter le désordre et provoquer inutilement, mais s'ils sont responsables, alors ils peuvent jouer un grand rôle dans la création de la paix et l'harmonie dans la société. »

Hadhrat Mirza Masroor Ahmad a conclu son sermon en priant pour la paix dans le monde et en réaffirmant la nécessité pour les musulmans à répondre à toute tentative de ridiculiser le Saint Prophète (paix soit sur lui) par la prière sincère.

« Servir l'humanité est un enseignement de base de l'Islam... » rappelle le Calife

« Participer à des œuvres de bienfaisance et servir ceux qui sont dans le besoin font partie intégrante de l'Islam, » a expliqué le Calife de la Communauté Ahmadiyya, Hadhrat Mirza Masroor Ahmad, dans son discours à la Conférence internationale de l'organisme caritatif, Humanity First, le samedi 24 janvier 2015, à la mosquée Baitul Futuh à Londres.



La conférence de deux jours a vu la participation de 130 délégués venant de 15 pays à travers le monde. Le Chef de la Communauté Ahmadiyya a déclaré que servir l'humanité était un enseignement de base de l'Islam et que le travail de Humanity First était motivé par cet enseignement précis. Il a affirmé que le nom même de l'organisme illustrait sa mission et son objectif : analyser et évaluer les besoins d'autrui avant ses besoins personnels. Le Calife a commencé son discours en citant les écrits du Fondateur de la Communauté musulmane Ahmadiyya, Hadhrat Mirza Ghulam Ahmad (paix soit sur lui) qui a professé : « Il y a seulement deux parties complètes de la foi. La première consiste à aimer Dieu et l'autre à aimer l'humanité à un degré tel que l'on considère la souffrance, les épreuves et les tribulations d'autrui comme siennes et que l'on prie pour eux. » Hadhrat Mirza Masroor Ahmad a déclaré que les musulmans ahmadis n'étaient motivés que par le désir de plaire à Dieu Tout-Puissant et qu'ils cherchaient Son Aide dans leurs projets humanitaires et caritatifs : « Les musulmans ahmadis se prosternent sincèrement en prières pour supplier que Dieu leur permette de servir avec un véritable esprit de sympathie, de compassion et d'amour pour l'humanité. Ils cherchent l'Aide d'Allah pour développer un esprit vraiment désintéressé par lequel ils considèrent la douleur et le désespoir des autres comme leur propre douleur et leur propre désespoir. Ils prient qu'ils soient capables d'éradiquer les tribulations et les souffrances des autres. » Le Calife a rappelé que le Messie Promis (paix soit sur lui) a, à plusieurs reprises, enjoint les membres de la Communauté musulmane Ahmadiyya à servir l'humanité : « Rappelez-vous que le Messie Promis^{os} a enseigné à ses disciples qu'un type de waqf – qui signifie consacrer sa vie pour l'amour

d'Allah – est de servir les créatures de Dieu et de faire preuve d'amour à leur égard. Cela nécessite un véritable altruisme et de l'amour pour les autres. Servir l'humanité exige qu'une personne ne se repose pas tant qu'elle n'a pas résolu les problèmes des autres et prend le poids de leurs charges sur ses propres épaules. Il faut que le cœur d'une personne soit consommé par l'amour pour les autres, par lequel il ne se soucie pas de son propre confort - mais il se soucie uniquement du confort des autres. Il exige qu'une personne soit toujours prête à endurer personnellement toute forme de détresse pour le bien des autres et de considérer la douleur et des autres comme siennes. Il exige qu'une personne soit prête à endurer la souffrance et l'affliction afin que d'autres puissent vivre dans la paix et le contentement. La base, le but avec lequel Humanity First a été créé est : 'l'humanité d'abord' ; son propre plaisir et son propre confort est secondaire. Ainsi, chaque personne associée à Humanity First – qu'elle fasse partie du comité exécutif ou qu'elle soit salariée ou bénévole – doit intégrer cette philosophie et cet esprit. » Il a conclu en soulignant que la clé de la réussite de Humanity First était la prière. Il a souligné que l'histoire témoigne du fait qu'Allah le Tout-Puissant avait béni le travail de Humanity First : « Chaque membre de Humanity First devrait se rappeler que c'est par la prière et la prière seule que ses efforts seront bénis. Tous les résultats positifs découlent de la bénédiction d'Allah... C'est la raison pour laquelle nos efforts sont continuellement bénis et insh'Allah continueront de l'être. Certes, l'ampleur du travail accompli par Humanity First dépasse de loin les fonds dont elle dispose. » En conclusion, Hadhrat Mirza Masroor Ahmad a prié : « Qu'Allah permette à Humanity First de gagner en force et à tous de travailler avec cet esprit de sincérité et d'amour pour l'humanité, que le Messie Promis^{os} a inculqué et enseigné. »

en février

A la conférence de l'Association médicale musulmane Ahmadiyya (AMMA)

Le Calife demande à l'AMMA d'établir un nouveau fonds pour fournir des équipements médicaux aux pays en développement



S'exprimant le dimanche 1er février 2015 à la Conférence annuelle de l'Association médicale musulmane Ahmadiyya (AMMA), à la mosquée Baitul Futuh à Londres, le Calife, Hadhrat Mirza Masroor Ahmad, a parlé de l'importance fondamentale de servir l'humanité et a déclaré que les médecins étaient 'vraiment chanceux' car leur profession leur permettait de servir les autres.

« J'aimerais que l'AMMA crée un fonds qui sera utilisé pour fournir du matériel scientifique indispensable aux hôpitaux dans les pays en développement. Ce fonds pourra être utilisé pour épauler les hôpitaux construits en Afrique sous le régime Majlis Nusrat Jahan ou d'autres hôpitaux appropriés, » a conseillé le Calife. Dans son allocution, il a également souligné l'importance de la profession médicale selon les enseignements de l'Islam : « La médecine est une profession extrêmement importante et distinguée selon le Saint Prophète Muhammad (p.s.s.) qui a affirmé qu'il y avait deux types de connaissances qui doivent être très estimés et que les gens devraient s'efforcer à atteindre. Le premier est la connaissance religieuse et le second la connaissance du corps humain – ou en d'autres termes la 'science médicale'. Alors que la connaissance et la compréhension religieuses sont un moyen d'éliminer les maux spirituels de l'humanité, la connaissance du corps humain est un moyen d'éliminer les maux physiques et les maladies de l'homme. Le

Messie Promis a évoqué à plusieurs reprises l'importance de servir les autres avec amour et gentillesse – à tel point qu'il a dit que ses disciples devraient considérer la douleur et la souffrance d'autres personnes comme étant les leurs et prier pour eux. » Plus tôt lors de la conférence, le président de l'AMMA, le Dr Muzaffar Ahmad, a présenté un rapport sur les activités annuelles de l'Association. Il a également déclaré que la Conférence annuelle avait été officiellement reconnue par le Royal College et annoncé que l'AMMA espérait construire un hôpital phare de classe mondiale en Côte-d'Ivoire. Au cours de la dernière année, l'AMMA a envoyé des médecins en mission au Pakistan et en Afrique pour y former le personnel local et mettre en place des camps médicaux et elle continue de soutenir les activités de Humanity First. Pendant ce temps au Royaume-Uni, des étudiants et des internes en médecine ont pu acquérir de l'expérience, tandis que d'autres ont été formés aux premiers secours.

Le Calife demande aux Ahmadiis de prier pour la paix au Bangladesh



Le cinquième Calife de la Communauté Ahmadiyya a prononcé le discours de clôture de la 91^{ème} Convention annuelle du Bangladesh par liaison satellite de la mosquée Baitul Futuh le 8 février 2015. Plus de 4000 personnes ont assisté aux trois jours de la Convention (Jalsa Salana) au Bangladesh, alors que plus de 3000 personnes se sont réunies à Londres pour la séance de clôture.

Lors de son allocution, le Calife a parlé du caractère clément et bienveillant du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions soient sur lui) et rappelé que la Communauté musulmane Ahmadiyya était constamment engagé dans la diffusion des enseignements véritables et pacifiques de l'Islam. Il a également cité l'agitation politique et la violence actuelles au Bangladesh et déclaré que les musulmans ahmadis devraient prier pour la paix dans le pays. Parlant de l'importance de propager les véritables enseignements de l'Islam, Hadhrat Mirza Masroor Ahmad a déclaré: « Il est de la responsabilité de tous les musulmans ahmadis de répandre les enseignements pacifiques de l'Islam à tous les niveaux de la société et dans toutes les parties du monde. Il est de notre devoir d'informer les autres du beau et noble caractère du Saint Prophète de l'Islam (paix et bénédictions soient sur lui). Le monde doit savoir que notre maître bien-aimé, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions soient sur lui) a été envoyé comme une 'Miséricorde pour toute l'humanité'. Il n'a pas été envoyé pour décapiter ou nuire à des innocents, mais pour faire revivre spirituellement les morts et leur donner vie. Il est venu informer l'humanité de ce Dieu Gracieux et Miséricordieux dont la compassion englobe toutes choses. » Le Calife a rappelé que toute forme de violence ou contrainte devait être catégoriquement condamnée et que les musulmans ahmadis devraient utiliser les moyens modernes de la communication pour diffuser les vrais enseignements de l'Islam aux gens du monde entier : « Les premiers musulmans furent autorisés à prendre leurs épées dans le cas d'une guerre

défensive uniquement quand leurs ennemis prirent leurs épées dans une tentative d'éliminer l'Islam. Cependant, à notre époque, des guerres de religion ne sont pas physiquement menées contre l'Islam mais ce sont les médias qui sont utilisés pour attaquer l'Islam et la dénaturer. Nous devons donc nous servir des médias pour contrer ces attaques et informer le monde des vrais enseignements de l'Islam. » Parlant des objectifs de la Communauté musulmane Ahmadiyya, Hadhrat Mirza Masroor Ahmad a déclaré : « La Communauté musulmane Ahmadiyya n'est pas une organisation politique ou mondaine et n'entretient pas d'objectifs politiques ou mondains. Au contraire, nous sommes la communauté spirituelle de ce Messie Promis (que la paix soit sur lui) qui a promis de donner la priorité à la foi sur toutes les affaires de ce monde. Notre objectif est de répandre l'amour et le respect mutuels à travers le monde en conformité avec les enseignements de notre religion. » Commentant le désordre et l'instabilité politique au Bangladesh, le Calife a déclaré : « Ces dernières semaines, il y a eu plusieurs incidents de violence et de trouble au Bangladesh. Il y a eu des attaques sur les autobus au cours desquelles des personnes innocentes ont perdu la vie et ont été martyrisées. Nous voyons des gens tuer leurs concitoyens. Quel genre d'Islam est-ce? La vérité est que tout cela est fait en contradiction avec les enseignements de l'Islam et est seulement dû à un désir d'assouvir des intérêts personnels et égoïstes. » La convention annuelle s'est conclue par une prière silencieuse dirigée par le Calife dans laquelle il a demandé aux musulmans ahmadis de prier pour la paix au Bangladesh et dans le monde.

« Justice et honnêteté doivent être de rigueur pour éviter une troisième guerre mondiale... »



Le Chef mondial de la Communauté musulmane Ahmadiyya, le cinquième Calife, Hadhrat Mirza Masroor Ahmad, a parlé de la menace grandissante de la radicalisation et mis en garde contre le danger potentiel qu'elle représentait pour le monde lors du 12^{ème} National Peace Symposium organisée par la Communauté musulmane Ahmadiyya du Royaume-Uni.

Lors de son discours, le Calife a également parlé du conflit croissant à la fois dans le monde musulman et non musulman et déclaré que plutôt que la religion, la cause profonde des conflits d'aujourd'hui était une 'soif inextinguible pour le pouvoir, l'influence et les ressources.' Le Calife a catégoriquement condamné les groupes terroristes tels que l'EI, Boko Haram et Al-Shabaab comme agissant complètement à l'encontre des enseignements de l'Islam et des versets cités du Saint Coran qui réfutent toutes les formes d'extrémisme. L'événement se tenait à la mosquée Baitul Futuh à Londres devant une audience de plus de 1000 personnes, dont plus de 600 invités non-ahmadis comprenant ministres, ambassadeurs d'Etat, membres des deux Chambres du Parlement et autres dignitaires et invités. Le Professeur Heiner Bielefeldt,

rapporteur spécial des Nations Unies sur la liberté de religion ou de conviction, était l'invité spécial de cette 12^{ème} édition. Le thème du Symposium de cette année était 'La religion, la liberté et la paix.' Le Calife a, à cette occasion, décerné à Mme Sindhutai Sapkal, connue comme la 'mère des orphelins' le Prix musulman Ahmadiyya pour la Promotion de la Paix, en reconnaissance de ses efforts personnels exceptionnels pour atténuer la souffrance de plus de 1 400 enfants orphelins et leur fournir nourriture, logement et éducation. Hadhrat Mirza Masroor Ahmad a commencé son allocution en faisant remarquer que depuis le dernier Symposium, en novembre 2014, il y a eu un effort international pour cibler le financement du terrorisme, ce qui a donné lieu à 'une note d'optimisme prudente' : « Un point que j'ai soulevé à la dernière Symposium était que le monde devrait d'urgence



LE PRIX MUSULMAN AHMADIYYA POUR LA PROMOTION DE LA PAIX A ÉTÉ DÉCERNÉ À MME SINDHUTAI SAPKAL, CONNUE COMME LA 'MÈRE DES ORPHELINS', EN RECONNAISSANCE DE SES EFFORTS PERSONNELS EXCEPTIONNELS POUR ATTÉNUER LA SOUFFRANCE DE PLUS DE 1 400 ENFANTS ORPHELINS ET LEUR FOURNIR NOURRITURE, LOGEMENT ET ÉDUCATION.

cibler et chercher à bloquer le financement et la source d'approvisionnement du groupe terroriste connu sous le nom de ISIS (EI). Je ne prétends pas que c'est à cause de moi, ou le fait que j'ai attiré l'attention sur cette question, mais certainement au cours des derniers mois, il y a eu des efforts concrets pour s'attaquer à cette question cruciale.»

Il a cité une résolution du Conseil de sécurité des Nations Unies de février 2015 ciblant le financement des groupes terroristes et a déclaré que si elle est correctement mise en œuvre, elle pourrait bientôt conduire à la chute de l'EI. Lors de son allocution, Hadhrat Mirza Masroor Ahmad a catégoriquement condamné toutes les formes de terrorisme et d'extrémisme et considère les attaques terroristes de janvier 2015 à Paris comme « horribles et complètement contre les enseignements de l'Islam. »

Louant les récents commentaires de certains dirigeants mondiaux, Hadhrat Mirza Masroor Ahmad a déclaré: « En ce qu'il s'agit des réactions des dirigeants mondiaux au terrorisme, il était agréable de constater que certains politiciens et personnalités religieuses ont choisi de ne pas rajouter de l'huile sur le feu, mais ont plutôt fait clairement comprendre qu'ils ne croyaient pas que tout groupe terroriste représente le vrai enseignement de l'Islam. »

Le Calife a tout particulièrement salué les observations faites par le président Obama au National Prayer Breakfast à Washington concernant le terrorisme et les déclarations du Pape François après les attentats de Paris dans lequel il a dit que des personnes ne devraient pas provoquer les autres en insultant leur foi ou leurs convictions.

Hadhrat Mirza Masroor Ahmad a parlé du conflit répandu et croissant prévalent dans le monde. Il a cité non seulement le désordre dans certains pays musulmans, mais s'est également appesanti sur la division croissante dans d'autres parties du monde : « Le monde est consommé par divers problèmes qui mènent à la frustration et le ressentiment, qui à leur tour détruisent la paix. Par exemple, les effets de la crise financière continuent à se faire sentir dans une grande partie du monde. En Europe, le mécontentement grandit et l'intégrité de l'Union européenne est contestée et minée. Les partis anti immigrants et nationalistes gagnent en popularité dans de nombreux pays. Ensuite, il y a le conflit en Ukraine et la course mondiale aux armements. Ce sont tous des menaces pour la paix du monde qui ne sont pas liés à l'Islam, mais qui ont surgi en raison d'une soif inextinguible pour le pouvoir, l'influence et les ressources. »

Abordant les moyens à mettre en œuvre pour la paix, il a ajouté : « Nous devons réaliser et reconnaître la nécessité

NOUS, LA COMMUNAUTÉ MUSULMANE AHMADIYYA, N'AVONS AUCUN POUVOIR OU INFLUENCE MONDAINE. NOS OBJECTIFS SONT PUREMENT SPIRITUELS ET NOUS NE RECHERCHONS PAS LE POUVOIR OU LA GOUVERNANCE. NOUS N'AVONS PAS D'AMBITIONS OU D'OBJECTIFS POLITIQUES. EN TANT QUE COMMUNAUTÉ RELIGIEUSE NOUS DÉSIRONS SEULEMENT QUE LE MONDE VIENNE À RECONNAÎTRE SON CRÉATEUR ET QUE LES GENS ACCORDE AUX UNS ET AUX AUTRES LEURS DROITS. POUR REMPLIR CES DEUX OBJECTIFS NOUS FAISONS TOUS LES EFFORTS POSSIBLES DANS TOUTES LES RÉGIONS DU MONDE. NOUS CHERCHONS À INFORMER LES AUTRES QUE LES ENSEIGNEMENTS DE L'ISLAM ONT AUCUN LIEN AVEC LA VIOLENCE ET LE DÉSORDRE DONT ON EST TÉMOIN DANS LE MONDE.

critique du moment. Nous devons accepter que la paix ne puisse se construire que sur les fondements solides de l'honnêteté, l'intégrité et la justice. Ce sont les clés de la paix. Jusqu'à ce qu'il y ait honnêteté et justice aucune solution ne s'avèrera jamais bénéfique.»

Le Calife a parlé des objectifs de la Communauté musulmane Ahmadiyya et son engagement à diffuser les enseignements véritables et pacifiques de l'Islam à travers le monde : « Nous, la Communauté musulmane Ahmadiyya, n'avons aucun pouvoir ou influence mondaine. Nos objectifs sont purement spirituels et nous ne recherchons pas le pouvoir ou la gouvernance. Nous n'avons pas d'ambitions ou d'objectifs politiques. En tant que communauté religieuse nous désirons seulement que le monde vienne à reconnaître son Créateur et que les gens accorde aux uns et aux autres leurs droits. Pour remplir ces deux objectifs nous faisons tous les efforts possibles dans toutes les régions du monde. Nous cherchons à informer les autres que les enseignements de l'Islam ont aucun lien avec la violence et le désordre dont on est témoin dans le monde. »

Le Calife s'est ensuite livré à une analyse détaillée des enseignements coraniques en rapport à la paix et à la liberté religieuse, indiquant que partout où les musulmans ont reçu l'autorisation d'une 'guerre défensive' celle-ci fut accordée

comme un moyen de protéger toutes les religions, et pas seulement l'Islam.

Méditant sur de récents récits à l'effet que les terroristes avaient détruit des monuments historiques et des objets anciens dans les villes irakiennes, le Calife a affirmé que ces attaques étaient une violation claire des enseignements coraniques : « Depuis plus de 1400 ans, ces sites ont été préservés et protégés par les dirigeants et les gouvernements musulmans successifs et maintenant les extrémistes affirment les avoir détruits au nom de l'Islam. Ce ne peut qu'être la marque d'une cruauté extrême et une transgression des enseignements de l'Islam. Aucun vrai musulman ne pourrait jamais comprendre un tel comportement. »

Le Calife a conclu en exhortant toutes les parties et les individus à jouer leur rôle dans la promotion de la paix dans le monde. Il a dit qu'une troisième guerre mondiale pourrait encore être évitée si les principes de justice et d'honnêteté étaient mis au premier plan à tous les niveaux de la société : « Alors que certains affirment qu'une autre guerre mondiale est maintenant inévitable, je crois que même maintenant il est temps pour le monde de se réveiller à la dure réalité à laquelle elle est confrontée et d'arrêter cette menace. Pour ce faire, tous les peuples et leurs dirigeants doivent arrêter de regarder dans une



PLUSIEURS DIGNITAIRES ONT PARLÉ DE L'IMPORTANCE DE LA PAIX ET DE L'ÉTAT CRITIQUE DU MONDE D'AUJOURD'HUI.

seule direction et s'occuper uniquement de leurs propres intérêts. Au lieu de cela, ils doivent s'efforcer de répondre aux exigences de justice, d'équité et d'honnêteté à tous les niveaux de la société. J'espère et je prie pour que Dieu permette à chacun d'entre nous de comprendre et de reconnaître la gravité de nos responsabilités et de remplir nos devoirs.»

Avant le discours principal, plusieurs dignitaires ont parlé de l'importance de la paix et de l'état critique du monde d'aujourd'hui.

Rafiq Hayat, le président national de la Communauté musulmane Ahmadiyya au Royaume-Uni a déclaré que les terroristes et les extrémistes étaient « à l'opposé de ce que signifie la religion. »

Siobhain McDonagh, député et président du 'Groupe parlementaire pour la Communauté musulmane Ahmadiyya' a déclaré : « Nous devons tous être vigilants dans nos efforts visant à protéger le droit de tous les gens à jouir d'une vraie liberté religieuse. »

Lord Eric Awebury, vice-président du Groupe parlementaire des Droits de l'Homme, a déclaré : « C'est un privilège d'assister au Symposium où nous sommes tous réunis sous la sage direction de Sa Sainteté, Hadhrat Mirza Masroor Ahmad pour parler contre les forces de la haine et de la guerre. »

Dr Charles Tannock, MEP, Président du Groupe parlementaire Amis de l'Ahmadiyya de l'UE, a déclaré : « Il est extrêmement évident comment prospère, charitable et courageuse la Communauté musulmane Ahmadiyya est face à l'adversité elle est confrontée dans certains pays. »

Lord Tariq Ahmad de Wimbledon, ministre des Collectivités a affirmé : « La Communauté musulmane Ahmadiyya est la voix de la paix, la voix de l'humanité, la voix de l'intégration – c'est la voix du véritable Islam. » Lord Ahmad a également lu un message

de soutien du premier ministre, David Cameron louant l'engagement de la Communauté musulmane Ahmadiyya à diffuser un message de paix et de tolérance.

Rt Hon Justine Greening, députée, secrétaire d'État pour le développement international a déclaré : « Sa Sainteté Hadhrat Mirza Masroor Ahmad est un défenseur infatigable de la paix dans un monde déchiré par les conflits... La façon dont les musulmans ahmadis tendent la main à la communauté plus large est exemplaire et je tiens donc en grande estime ma relation avec la communauté musulmane Ahmadiyya. »

Le Professeur Heiner Bielefeldt, Rapporteur spécial des Nations Unies sur la liberté de religion ou de conviction a déclaré :

« La Communauté musulmane Ahmadiyya a toujours apporté une contribution positive à la promotion de la liberté religieuse. Ainsi en 1948, Muhammad Zafrullah Khan, un musulman Ahmadi et le premier ministre des Affaires étrangères du Pakistan, a pris sur le podium au l'Assemblée générale des Nations Unies pour appuyer pleinement le principe de la liberté religieuse et le droit de changer de croyance. »

Le lauréat du Prix musulman Ahmadiyya pour la Promotion de la Paix, Mme Sindhutai Sapkal, a parlé de la façon dont elle a surmonté la pauvreté des enfants en Inde et que de telles expériences avait motivé ses futurs efforts humanitaires : « Les difficultés auxquelles j'ai fait face quand j'étais jeune m'ont permis de faire quelque chose de bien avec ma vie et j'espère être dans les mémoires comme une personne qui a aidé ceux qui étaient dans le besoin. »

Avant et après la cérémonie, le Calife a rencontré personnellement divers dignitaires et invités et a également rencontré les membres des médias occidentaux et asiatiques.

Annnonce de l'ouverture d'un nouveau studio d'enregistrement au Ghana



La quatrième Conférence internationale de la Muslim Television Ahmadiyya (MTA) s'est conclue le 22 mars 2015 par une allocution du Chef mondial de la Communauté musulmane Ahmadiyya, Hadhrat Mirza Masroor Ahmad.

48 délégués venant de 20 pays ont assisté à cette conférence de trois jours, organisée à la mosquée Baitul Futuh dans le sud-ouest de Londres. Au cours de l'événement, les délégués ont participé à une variété d'ateliers et de présentations organisés par MTA International. Les délégués ont également pu participer à des séances de travail individuelles avec les représentants de différents départements de la chaîne de télévision Ahmadiyya.

Dans son discours, le Calife a parlé du progrès constant de la MTA et a prié pour son développement futur. Il a aussi informé l'auditoire qu'un nouveau studio MTA – qui sera baptisé le 'Wahab Adam Studios' – était en cours de construction au Ghana.

Parlant de la portée mondiale de la MTA, Hadhrat Mirza Masroor Ahmad a déclaré : « A l'heure où certains groupes au sein de l'Islam font tout leur possible pour diffamer et discréditer ses enseignements, nous assistons à la façon dont Allah le Tout-Puissant constamment ouvre de nouvelles avenues pour le tabligh (la prédication) pour notre Jamaat. Incontestablement, la MTA joue elle-même un grand rôle dans la diffusion des vrais enseignements de l'Islam dans toutes les parties du monde. »

Annonçant la construction d'un nouveau studio MTA en cours de construction au Ghana, Hadhrat Mirza Masroor Ahmad a déclaré : « Au Ghana, un studio MTA est en cours de construction et sera bientôt ouvert, si Dieu le veut. Divers

programmes régionaux seront enregistrés dans ces studios, qui seront adaptés à un public africain en fonction de leurs goûts et de leur nature. Si Dieu le veut, lorsque le studio sera terminé, il sera d'un niveau extrêmement professionnel et d'un grand calibre. »

Dans son allocution, le Calife a loué l'esprit de bénévolat qui est une caractéristique de cette chaîne. Il a dit que les jeunes volontaires travaillant pour la MTA dans toutes les parties du monde servaient l'organisation avec 'grande distinction et une passion sincère pour servir.'

Hadhrat Mirza Masroor Ahmad a conclu en priant : « J'espère et je prie pour que nous soyons en mesure de tirer pleinement profit de ce grand trésor (MTA) que Dieu nous a accordé, de sorte que le message de l'Islam véritable brille et vienne à éclairer chaque foyer dans le monde. Je suis convaincu que vous tous, d'où vous êtes venus, serez de retour dans vos foyers non seulement en ayant augmenté vos connaissances et vos compétences techniques, mais avec un désir renouvelé et la passion d'utiliser toutes vos capacités pour répandre le vrai message de l'Islam dans les coins de la terre. »

Plus tôt, le directeur général de MTA International, Munir-ud-Din Shams a lu un rapport au cours duquel il est revenu sur les principales activités de la MTA International au cours de l'année écoulée.

Les délégués ont également eu droit à une courte vidéo mettant en évidence les progrès continus de la MTA au cours de la dernière année.

Droit juridique

VS

Devoir moral :

Déconstruisant les visions opposées de la liberté d'expression

Par Ayesha Mahmood Malik
Traduction Maïda SOILHI

Les attentats du 7 janvier 2015 perpétrés à Paris par deux hommes armés se réclamant de la branche Al-Qaïda au Yémen ciblant l'hebdomadaire satirique français, Charlie Hebdo, et, plus récemment, une attaque survenue lors d'un débat sur la liberté d'expression organisé dans un café de Copenhague qui a fait un mort, ont à nouveau mis au centre des discussions la liberté d'expression en relation avec le blasphème.

Ces meurtres rappelaient les violentes réactions déclenchées dans le monde musulman par la publication des caricatures danoises dans le journal néerlandais *Jyllands-Posten* en 2006, et la vidéo anti-islamique 'L'innocence des musulmans', mise en ligne sur YouTube en juillet 2012. Ces incidents et les réactions extrémistes avaient soulevé des questions essentielles – entre autres, notamment: certains discours devraient-ils être encadrés par une loi, et si oui, dans quelle mesure ? La loi islamique punit-elle le blasphème par la sentence de mort ? L'Islam tolère-t-il l'attitude vindicative affichée à la suite des caricatures blasphématoires du Saint Prophète^{SAW} à travers le monde musulman ? Ceci est une tentative de définir certaines de ces questions par une interprétation du Saint Coran sur la manière dont les musulmans doivent répondre au blasphème, et d'explorer les cadres juridiques existants qui protègent la liberté d'expression en vertu du droit international. Il sera démontré que même les régimes libéraux qui protègent la liberté d'expression, ont promulgué des lois qui imposent des restrictions raisonnables sur le droit à l'expression, sous certaines conditions. En soulignant la complexité du langage à la fois comme une force idéologique positive et négative, on fera valoir que la liberté d'expression demande un bon

équilibre entre le droit à la parole d'une part et le devoir moral de ne pas diffamer les personnages saints d'autre part.

LANGAGE ET LIBERTÉ D'EXPRESSION

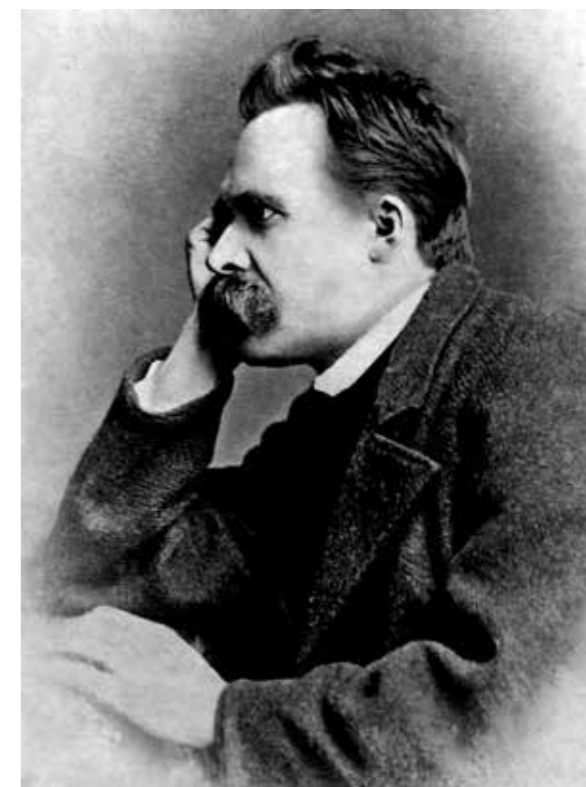
L'utilisation du langage comme un outil d'expression peut être comparée au sculpteur qui travaille sur ses œuvres d'art complexes et beaux. Si le ciseau et le maillet du sculpteur ne sont pas utilisés avec une infime précision, son travail perdra de sa splendeur. Il en va de même du langage. L'orateur peut être exemplaire dans son discours poétique, littéraire, politique ou juridique mais si les termes de l'orateur sont choisis avec imprudence ou malveillance, ses déclarations seront sans valeur et parfois même jugées hostiles. Cette malléabilité du langage utilisée comme un moyen de transmission d'idéologies pernicieuses, est illustrée ainsi par Thomas Paine qui déclare : « les plus grandes tyrannies sont toujours perpétrées au nom des causes les plus nobles. »¹

Le langage a été reconnu comme un moyen puissant pour faire valoir des idéologies en concurrence et a parfois été responsable de bouleversements politiques globaux. Friedrich Nietzsche en 1887 allait jusqu'à écrire :

« Les gouvernements qui recherchent le pouvoir absolu sur les groupes qu'ils contrôlent utilisent le langage comme principal soutien, car ils pensent qu'en modifiant la terminologie et les

FRIEDRICH NIETZSCHE

« LES GOUVERNEMENTS QUI RECHERCHENT LE POUVOIR ABSOLU SUR LES GROUPES QU'ILS CONTRÔLENT UTILISENT LE LANGAGE COMME PRINCIPAL SOUTIEN, CAR ILS PENSENT QU'EN MODIFIANT LA TERMINOLOGIE ET LES DÉFINITIONS CELA AURA UN IMPACT SUR LA FAÇON DE PENSER ET D'AGIR DES INDIVIDUS ET DES GROUPES.



définitions cela aura un impact sur la façon de penser et d'agir des individus et des groupes.²

L'utilisation du terme péjoratif 'inyenzi' (un qualificatif signifiant 'cafard') pour décrire les Tutsis au Rwanda, a conduit au génocide rwandais de 1994.³

Aujourd'hui, les discours haineux à l'encontre de la Communauté musulmane Ahmadiyya diffusés dans les médias pakistanais sont connus pour inciter à la violence collective et aux attaques meurtrières contre cette dernière.⁴

De ce fait, alors que la liberté d'expression est une liberté sacrée, tant qu'elle sert de tremplin aux pensées de l'homme ou de force communicative puissante, les limites du langage doivent également être dûment considérées. Ce sont ces limites que la conception islamique sur la liberté d'expression cherche à identifier et aménager.

ISLAM ET BLASPHEME

En dépit du caractère obscène des caricatures du Saint Prophète^{SAW} publiées dans les journaux français et néerlandais, les réactions violentes et absurdes observées dans le monde musulman ne correspondent pas aux injonctions islamiques en ce qu'il s'agit du blasphème. Aucune preuve n'existe dans le Coran pour affirmer que la punition pour avoir blasphémé est la mort, comme le prétendent un certain nombre de courants

ainsi que des imams extrémistes.

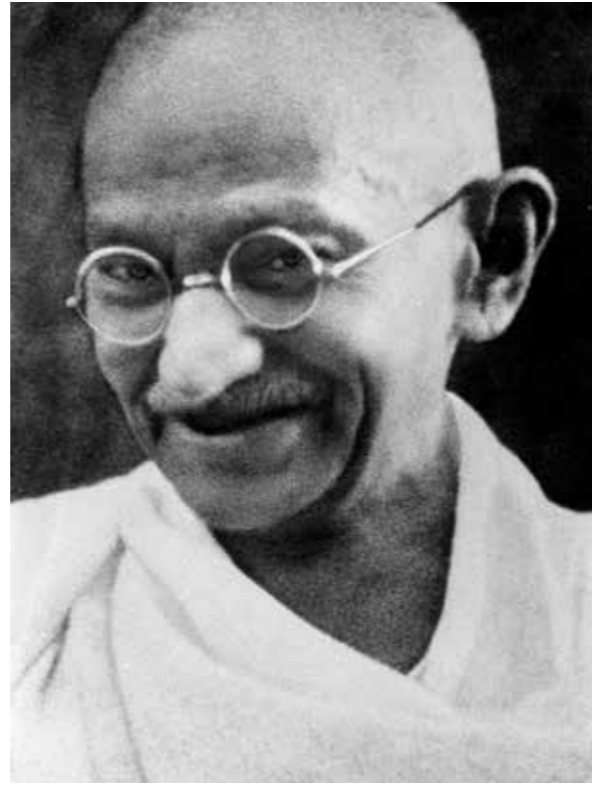
Loin de mettre à mort ou de ridiculiser le blasphémateur – une pratique courante chez les émetteurs de fatwas radicaux de nos jours – le Coran préconise la retenue et la patience lorsque des paroles blasphématoires sont proférées, et ordonne aux croyants : « [...] lorsque vous entendrez les mécréants nier et se moquer des Signes d'Allah, ne vous asseyez pas en leur compagnie tant qu'ils n'aient changé de conversation [...] »⁶

Et deux chapitres plus loin : « Et quand tu verras ceux qui plaisantent avec Nos Signes, alors détourne-toi d'eux jusqu'à ce qu'ils changent de conversation. »⁷

La réponse du Saint Coran face à la question du blasphème est la retenue, la tolérance, et la justice, face à l'injustice. Il enjoint : « ... et ne laissez pas l'hostilité d'un peuple vous inciter à agir autrement qu'avec justice. Soyez toujours équitables, car l'équité est plus près de la piété... »⁸

En fait, la question du blasphème est traitée dans le Coran non seulement à l'égard de Dieu, mais aussi pour les idoles et les objets d'adoration. Il ordonne aux croyants : « Et n'injuriez pas ceux à qui ils en appellent à côté d'Allah... »⁹

De plus, comme il est mentionné dans plusieurs passages du Coran, les Prophètes ont toujours été la cible de remarques désobligeantes. Par exemple : « Hélas pour les gens ! Aucune



GANDHI:
 COMMENCEZ PAR UNE
 CHARTE DES DEVOIRS
 DE L'HOMME ET JE VOUS
 PROMETS QUE LES DROITS
 SUIVRONT COMME LE
 PRINTEMPS SUIV L'HIVER

messenger ne vient à eux sans qu'ils ne se moquent de lui... »¹⁰
 Le Prophète Muhammad^{sw}, qui a apporté l'Islam, une religion monothéiste, dans la société arabe encore polythéiste, était considéré comme un « insensé »¹¹, un « fabricateur »¹², et « un homme victime de ses illusions »¹³ par ses opposants. Le Coran était également insulté, les gens parlaient de ses enseignements comme des « fables d'anciens »¹⁴. Néanmoins, malgré ces attaques, le Saint Prophète^{sw} adoptait continuellement un comportement irréprochable face à ses railleurs. Par exemple, le Dr. Khaled Abou El Fadl, Professeur à la Faculté de droit de l'Université de Californie, raconte comment à une occasion, un groupe de croyants vinrent au Saint Prophète^{sw}, et exprimèrent leur profonde frustration face à la retenue et à la tolérance du Prophète^{sw} face à ses ennemis. Le Prophète^{sw} répondit, conformément à l'orientation générale de sa révélation et de son message¹⁵ : « J'ai pour mission le devoir de pardonner »¹⁶. Le Prophète^{sw} de l'Islam vivait suivant les préceptes de Dieu et les enseignements du Saint Coran, notamment en ce qui concerne les moqueries auxquelles il devait faire face. Par exemple il est dit dans le Coran : « Et ne suis pas les mécréants et les hypocrites, et ne fais pas attention à la persécution qu'ils te causent, et place ta confiance en Allah ; car Allah suffit comme Protecteur. »¹⁷ La violence et la destruction que les caricatures blasphématoires du Prophète^{sw} ont provoquées à l'échelle mondiale sont l'antithèse de l'exemple donné par le Prophète^{sw} et les injonctions coraniques au sujet du blasphème. En outre, le Coran poursuit en disant que si des échanges sont menés sur des questions épineuses, alors ils doivent remplir les exigences de la morale, de la dignité et de la vertu civiques.

Dieu dit dans le Saint Coran : « Invite vers la voie de ton Seigneur avec sagesse, et une bonne exhortation, et raisonne avec eux de la façon qui soit la meilleure. »¹⁸ De par le fait qu'aucune peine temporelle pour le délit de blasphème n'a été prescrite dans le Coran, de toute évidence il ne peut y avoir de juridiction pour punir les déclarations irrévérencieuses ou les actes contre le Prophète^{sw}, ou contre Dieu. Ceux qui, par leurs agissements, cherchent à se venger des actions ou des paroles contre le Prophète^{sw} ou Dieu, sont malavisés et égarés. De la même façon, les lois sur le blasphème adoptées par certains états à majorité musulmane, notamment le Pakistan, où le Code pénal pakistanais prescrit la peine de mort pour toute profération de remarques désobligeantes contre le Prophète^{sw}, sont donc en totale contradiction avec les enseignements de l'Islam. Ces lois dénigrent la dignité et la magnanimité d'un homme dont ils prétendent protéger la réputation et le statut.

RESTRICTIONS DE LA LIBERTÉ D'EXPRESSION – DROIT LÉGAL VS DEVOIR MORAL

On retrouve le mode de raisonnement du modèle islamique concernant la liberté d'expression dans les restrictions prévues par divers dispositifs internationaux relatifs aux droits de l'homme : le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) et la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH), entre autres. Le PIDCP et la CEDH contiennent des clauses dans leurs articles garantissant la liberté d'expression, qui stipulent que le droit comporte des « devoirs et responsabilités » spéciaux, et peut donc être soumis à des restrictions nécessaires.



**BENJAMIN
 FRANKLIN:**
 SEULES LES
 PERSONNES
 VERTUEUSES
 SONT CAPABLES
 DE LIBERTÉ.

Ainsi, l'article 19 (3) du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, stipule : « L'exercice des libertés prévues au paragraphe 2 du présent article comporte des devoirs spéciaux et des responsabilités spéciales. Il peut en conséquence être soumis à certaines restrictions qui doivent toutefois être expressément fixées par la loi et qui sont nécessaires : a) Au respect des droits ou de la réputation d'autrui ; b) A la sauvegarde de la sécurité nationale, de l'ordre public, de la santé ou de la moralité publiques. »²⁰ De même, l'article 10 (2) de la Convention Européenne des droits de l'homme stipule que : « L'exercice de ces libertés comportant des devoirs et des responsabilités peut être soumis à certaines formalités, conditions, restrictions ou sanctions prévues par la loi, qui constituent des mesures nécessaires, dans une société démocratique, à la sécurité nationale, à l'intégrité territoriale ou à la sûreté publique, à la défense de l'ordre et à la prévention du crime, à la protection de la santé ou de la morale, à la protection de la réputation ou des droits d'autrui, pour empêcher la divulgation d'informations confidentielles ou pour garantir l'autorité et l'impartialité du pouvoir judiciaire. »²¹ Les deux textes imposent unanimement à bon escient des restrictions légitimes à la liberté d'expression afin de faire respecter ou de protéger les droits et la réputation d'autrui. Fait intéressant, alors que dans leur champ d'application, le phrasé de ces textes considérerait très certainement les caricatures du Prophète^{sw} comme étant diffamatoires, ces dispositions ne semblent pas avoir été invoquées afin de montrer du respect au Prophète de l'Islam, ou protéger sa personne. Bien au contraire, les caricatures représentant le Saint Prophète^{sw} de manière dénigrante ont plutôt été saluées comme une simple affirmation de la liberté d'expression que toutes les sociétés libérales devraient faire respecter. La

situation est paradoxale puisque ces dispositions légales ont été invoquées pour faire adopter une loi faisant de la négation de l'Holocauste un crime dans certains pays européens.²² La philosophie sous-jacente derrière la mise en place de certaines restrictions raisonnables sur la liberté d'expression est soulignée de manière efficace par Joseph Carens, Professeur à l'Université de Toronto, qui a fait valoir que : « La question est de savoir s'il y a parfois un devoir moral de ne pas dire quelque chose que l'on a légalement le droit de dire [...] »²³ Carens continue le débat en précisant : « Non pas à propos des limites légales de l'expression, mais sur les contraintes morales, le cas échéant, sur la façon dont les gens exercent leurs droits »²⁴ Une approche similaire a été exposé par David Novak, professeur de philosophie et d'études religieuses, et auteur du *Jewish Social Contract* (littéralement: le Contrat social juif), qui la définit comme un raisonnement rétroactif et 'conséquentialiste', à savoir le procédé de se demander si le discours prévu aboutira à quelque chose de positif, et si non, il serait pragmatique de l'éviter. Il est rapporté que HG Wells écrivit à Mahatma Gandhi sollicitant ses commentaires sur un document qu'il avait co-écrit intitulé 'Les Droits de l'homme'. Gandhi, qui était en désaccord avec l'accent qui y était mis sur les droits, répondit comme suit : « Commencez par une charte des devoirs de l'homme et je vous promets que les droits suivront comme le printemps suit l'hiver »²⁶ Bref, cette approche de 'droits versus devoirs' est paradigmatique de l'emphase que met l'Islam sur l'exercice des libertés avec responsabilité. Le reflet des dispositions légales islamiques donnant priorité aux devoirs de l'homme pour des raisons morales peut être aperçu dans les mots de Benjamin Franklin qui a un jour déclaré : « Seules les personnes vertueuses sont capables de liberté. »²⁷

HADHRAT MIRZA GHULAM AHMAD:

IL Y A LÀ UNE LEÇON [...] POUR LES (MOLLAHS) PRO-JIHAD [...] LA VRAIE RELIGION EST LA RELIGION QUI GRÂCE À SES PROPRIÉTÉS ET SON POUVOIR INTRINSÈQUES, ET SES ARGUMENTS CRÉDIBLES, EST PLUS PUISSANTE QUE L'ÉPÉE LA PLUS AFFÛTÉE, NON PAS CELLE QUI DÉPEND DE L'AIGUISOIR POUR EXISTER.



LUTTE CONTRE LE BLASPHEME – LE JIHAD PAR LA PLUME

Dans ses écrits publiés en 1902, Hadhrat Mirza Ghulam Ahmad qui s'est proclamé Messie Promis^{as} des derniers temps, a déclaré :

« Il y a là une leçon [...] pour les (Mollahs) pro-jihad [...] La vraie religion est la religion qui grâce à ses propriétés et son pouvoir intrinsèques, et ses arguments crédibles, est plus puissante que l'épée la plus affûtée, non pas celle qui dépend de l'aiguiseur pour exister. »²⁸

Pour un musulman Ahmadi, un musulman qui a accepté Hadhrat Mirza Ghulam Ahmad^{as} comme le Messie Promis^{as}, la seule manière significative de répondre aux déclarations blasphématoires envers Dieu et le Saint Prophète^{swv}, est de mener une campagne mondiale afin d'enseigner les véritables enseignements de l'Islam, et de célébrer la vie et le caractère du Saint Prophète^{swv}. Hadhrat Mirza Ghulam Ahmad, le Messie Promis^{as} a un jour déclaré :

« Pensez aux manigances des opposants de l'Islam. Ils ne rassemblent pas des armées. Ils publient des revues et des livres. Nous devons également prendre notre plume et répondre aux attaques dans des livres et des revues. La prescription et la maladie ne doivent pas être incompatibles. Si le traitement n'est pas adapté, le résultat sera inutile et nocif. »³⁰

Evoquant sa rencontre avec des dignitaires indonésiens lors de sa récente visite à Singapour pendant sa tournée en Asie et dans le Pacifique en 2013, Sa Sainteté le cinquième Calife de la Communauté Ahmadiyya, Hadhrat Mirza Masroor Ahmad^{aba}, a déclaré : « Nous croyons fermement dans le Jihad, mais sa

nature a changé par rapport à la nécessité de l'époque. De nos jours, il est certain qu'aucun état ou organisme ne s'attaque physiquement à l'Islam au nom de la religion. Si l'Islam est attaqué aujourd'hui ce n'est pas par l'épée, mais par le truchement de la presse, des médias et par la prédication. Ainsi il nous incombe de répliquer par les mêmes moyens. C'est ce que le Messie Promis a enseigné : combattre avec la plume et non par l'épée. »³¹

CONCLUSION

Alors que le débat autour de la liberté d'expression s'éternise autant qu'il nous laisse perplexe, l'Islam apporte les réponses en accord avec ses principes, appelant à la protection de la liberté d'expression dans un cadre moral qui s'en remet à la dignité humaine et la vertu civique.

Tout en respectant ces limites, il reste de la place pour entamer et poursuivre des discussions enrichissantes et sensées.

Offenser des personnages saints seulement parce que nous avons légalement le droit de le faire est presque comparable à une adhérence dogmatique de la liberté – dénaturant son sens.

Ainsi chaque liberté doit être tenue à certaines normes morales indépendamment de tous droits légaux pouvant y correspondre.

Eleanor Roosevelt a un jour proclamé : « La liberté exige énormément de chaque être humain. Avec la liberté vient la responsabilité. Pour la personne qui ne désire pas grandir, pour la personne qui ne désire pas porter sa croix, c'est une idée terrifiante. »³²



HADHRAT MIRZA MASROOR AHMAD:

DE NOS JOURS, IL EST CERTAIN QU'AUCUN ÉTAT OU ORGANISME NE S'ATTAQUE PHYSIQUEMENT À ISLAM AU NOM DE LA RELIGION. SI L'ISLAM EST ATTAQUÉ AUJOURD'HUI CE N'EST PAS PAR L'ÉPÉE, MAIS PAR LA PRESSE, LES MÉDIAS ET PAR LA PRÉDICATION. AINSI IL NOUS INCOMBE DE RÉPLIQUER PAR LES MÊMES MOYENS.

A PROPOS DE L'AUTEURE

Ayesha Mahmood Malik est collaboratrice à la rédaction de « islammix » - un projet initié par le Centre de recherche Berkman pour « l'Internet et la société » à l'Université de Harvard. Ce projet a pour but de rendre claire la loi islamique lorsqu'elle est évoquée dans l'actualité.

Elle est également Secrétaire de rédaction pour la Revue des Religions. Ses écrits ont été publiés dans le Oxford Human Rights Hub Blog, le Cambridge Review of International Affairs Blog, et le Harvard Human Rights Journal Online. Elle a une licence en droit de l'Université de Londres et une maîtrise de la Faculté de droit de Harvard.

NOTES

1. Thomas Paine, "Quotes by This Author", Our Republic, <http://www.ourrepubliconline.com/Author/157>.
2. Friedrich Nietzsche (2005), 1887 *Genealogy of Morals, in Genocide and Crimes Against Humanity* (Ed. Dinah L. Shelton and Gale Cengage).
3. See.g. Ishani Maitra and Mary Kate McGowan, *Speech & Harm: Controversies Over Free Speech*, (Oxford, UK: Oxford University Press, 2012), 197. See, also, Jolyon Mitchell, "Remembering the Rwandan Genocide: Reconsidering the role of Local and Global Media," *Global Media Journal* 6, <http://lass.purduecal.edu/cc/gmj/fa07/gmj-fa07-mitchell.htm>. See. Human Rights Watch, "Propaganda and Practice," last modified August 8th 2014, <http://www.hrw.org/reports/1999/rwanda/Geno1-3-10.htm>.
4. See.g. "Geo Apologises for Hate Speech Against the Ahmadis in Amir Liaquat's Show," *Dawn.com*, updated December 30th 2014, <http://www.dawn.com/news/1154052>.
5. A ruling on a point of Islamic law given by a recognised authority – for more, see, <http://www.oxforddictionaries.com/definition/english/fatwa>.
6. Saint Coran, Sourate Al-Nisa, Verset 141.
7. Saint Coran, Sourate Al-An'am, Verset 69.
8. Saint Coran, Sourate Bani Isra'il, Verset 9.
9. Saint Coran, Sourate Al-An'am, Verset 109.
10. Saint Coran, Sourate Ya Sin, Verset 31. Autres exemples dans la Sourate Al-Zukhruf, Verset 8 et la Sourate Al-Mu'minun, Verset 45.
11. Saint Coran, Sourate Al-Hijr, Verset 7.
12. Saint Coran, Sourate Al-Nahl, Verset 102.
13. Saint Coran, Sourate Bani Isra'il, Verset 48.
14. Saint Coran, Sourate Al-Nahl, Verset 25.
15. Khaled Abou El Fadl, "The Death Penalty, Mercy and Islam: A Call for Retrospection", *Scholar of the House*, <http://www.scholarofthehouse.org/depemeandisc.html>.
16. Id.

17. Saint Coran, Sourate Al-Ahzab, Verset 49.
18. Saint Coran, Sourate Al-Nahl, Verset 126.
19. "Pakistan Penal Code", Financial Monitoring Unit, October 6th, 1860, <http://www.fmu.gov.pk/docs/laws/Pakistan%20Penal%20Code.pdf>.
20. « Pacte international relatif aux droits civils et politiques », Haut-Commissariat aux droits de l'homme, <https://treaties.un.org/doc/Publication/UNTS/Volume%20999/volume-999-I-14668-French.pdf>
21. Convention Européenne des droits de l'homme, CEDH, http://echr.coe.int/Documents/Convention_FRA.pdf
22. Dan Bilefsky, "EU Adopts Measure Outlawing Holocaust Denial", *The New York Times*, April 19, 2007, http://www.nytimes.com/2007/04/19/world/europe/19iht-eu.4.5359640.html?_r=0.
23. Joseph Carens, *An Ethics Forum on Free Speech*, Faculty of Arts & Sciences, University of Toronto, 15.
24. Id.
25. David Novak, *An Ethics Forum on Free Speech*, Faculty of Arts & Sciences, University of Toronto, 13.
26. Keshavan Nair, "Civil Rights and Responsibilities – A Clue From Gandhi", *Collaboration*, http://www.collaboration.me.uk/Rights___Responsibilities.html.
27. Benjamin Franklin, "Great Quotes By: Benjamin Franklin", *Pondering Principles*, <http://ponderingprinciples.com/quotes/franklin/>.
28. "Jihad with Sword", *Al Islam*, 1902, <https://www.alislam.org/jihad/sword.html>.
29. Mirza Ghulam Ahmad^{as} s'est proclamé Messie Promis des derniers temps comme prophétisé par le Saint Prophète^{swv}. Il a fondé la Communauté musulmane Ahmadiyya - un mouvement de renouveau de l'Islam qui rejette l'extrémisme et prône la paix, la justice et la loyauté envers la nation. La Communauté musulmane Ahmadiyya est maintenant présente dans plus de 206 pays et est impliquée dans diverses activités philanthropiques et de bienfaisance.
30. Hadhrat Mirza Ghulam Ahmad^{as}, *Malfoozat*, Vol. 8, p. 20.
31. Press Desk – Ahmadiyya Muslim Jamaat International, "World Head of Ahmadiyya Muslim Jamaat Delivers Concluding Address at Annual Convention in Australia", *Al Islam*, <https://www.alislam.org/egazette/press-release/world-head-of-ahmadiyya-muslim-jamaat-delivers-concluding-address-at-annual-convention-in-australia/>.
32. Eleanor Roosevelt, "You Learn by Living: Eleven Keys for a More Fulfilling Life," *Good Reads*, <http://www.goodreads.com/quotes/230160-freedom-makes-a-huge-requirement-of-every-human-being-with>.

Quelle est la punition pour blasphème dans l'Islam ?

Par Khalid Saifullah Khan - Australie in Review of religions
Traduction Dr. IDRIS KONÉ

Le blasphème, dérivé du latin *blasphemia*, est généralement défini comme un comportement ou un langage irrévérencieux envers Dieu, la religion ou envers quelque chose ayant un caractère sacré. C'est une question sensible pour beaucoup, surtout ceux qui ont une foi inébranlable dans leurs croyances, leurs chefs religieux, leurs livres saints, leurs lieux de culte et leurs rituels. Quels actes peuvent être définis comme 'irrévérencieux' ? Quelle est la punition pour ceux qui commettent de tels actes et quel rôle doit jouer la loi dans la prévention du blasphème sont des questions qui ont suscité de grands débats et controverses.

Les images de certains groupes musulmans exécutant des sanctions sévères à l'encontre des personnes ayant apparemment blasphémé contre l'Islam ou devenues apostats sont diffusées de manière horripilante par les médias occidentaux. Voir des gens battus ou assassinés pour le crime de blasphème a laissé un impact profond sur le monde occidental. Malheureusement, certains groupes musulmans égarés attribuent ces enseignements à l'Islam qui en est totalement étranger ; les médias relaient volontiers ces histoires au monde sans tenir compte du fait que de tels actes ne sont pas représentatifs des véritables enseignements de l'Islam. Une personne est naturellement blessée à chaque fois que quelque chose qu'il considère comme sacrée est salie ou profanée. Beaucoup considèrent comme moralement répréhensible de blesser les sensibilités religieuses d'autrui, car cela peut troubler la paix et l'harmonie de la société et l'ordre public, tandis que d'autres croient que toute forme de censure restreint nécessairement les libertés. Ce qui détermine le niveau de tolérance religieuse d'une société c'est la liberté de tous de professer ouvertement, de pratiquer et de prêcher sa religion, en particulier les groupes minoritaires. A ce sujet,

la justice doit non seulement s'appliquer, mais doit également être visible dans son application. Les actions ont davantage plus de poids que les paroles. Une grande préoccupation à l'heure actuelle est le sujet de savoir si l'Islam prescrit une quelconque punition pour le blasphème. Tout vrai musulman aime et vénère le Saint Prophète Muhammad^{SAW}, le Fondateur de l'Islam, plus que tout autre être humain. Un musulman peut tolérer des insultes contre ses parents, des proches ou des amis, mais il ne peut supporter qu'une personne se moque du Prophète Muhammad^{SAW}. Mais comment exactement l'Islam enseigne-t-il à un musulman de réagir aux insultes contre le Prophète^{SAW}, et par la même, aux insultes à l'encontre de Dieu ou d'une chose sacrée en Islam? Malheureusement, de nombreux musulmans affirment que la mort ou d'autres mesures sévères sont les seules punitions possibles pour ceux qui commettent un blasphème. Cependant, comme on le verra, cette croyance est erronée et incorrecte aussi bien selon le Saint Coran que d'après la souna, c'est-à-dire la pratique, du Saint Prophète^{SAW}. L'Islam enjoint un traitement équitable pour tous, y compris à ses ennemis : « [...] Et ne laissez pas l'hostilité d'un peuple vous inciter à agir autrement qu'avec justice. Soyez toujours équitables,

MALHEUREUSEMENT, DE NOMBREUX MUSULMANS AFFIRMENT QUE LA MORT OU UNE PUNITION SÉVÈRE SONT LES SEULES MESURES POSSIBLES POUR CEUX QUI COMMETTENT UN BLASPHEME. CEPENDANT, COMME ON LE VERRA, CETTE CROYANCE EST ERRONÉE ET INCORRECTE AUSSI BIEN SELON LE SAINT CORAN QUE D'APRÈS LA SOUNNA C'EST-À-DIRE LA PRATIQUE DU SAINT PROPHÈTE^{SAW}.



car l'équité est plus près de la piété... » (Ch.5:V.9) Mais l'Islam ne condamne pas seulement le blasphème envers Dieu. Il enjoint également de ménager les sentiments des polythéistes, interdisant aux musulmans d'injurier leurs idoles. Sur ce point, le Saint Coran déclare : « Et n'injuriez pas ceux à qui ils en appellent à côté d'Allah, afin que, par dépit et dans leur ignorance, ils n'injurient pas Allah. [...] » (Ch.6:V.109). En d'autres termes, l'Islam enseigne aux musulmans d'être sensibles aux sentiments des autres, peu importe à quel point ils sont en désaccord avec eux. L'implication de ce verset est que s'il est interdit aux musulmans de calomnier les fausses idoles ; il ne peut certainement pas être permis aux musulmans de s'attaquer aux autres sectes de l'Islam ou à d'autres religions. Ici, nous allons examiner le concept de blasphème à la lumière des vrais enseignements de l'Islam, et analyser les conséquences des interprétations erronées des versets coraniques par les savants musulmans dans des pays tels que le Pakistan. Le Pakistan a la 2^{ème} plus grande population musulmane au monde après l'Indonésie, et approximativement 97% de ses 170 millions d'habitants sont musulmans. Une analyse des lois infâmes sur le blasphème au Pakistan à la

lumière du Coran, le Hadith et la Souna est pertinente car il est important de révéler que les médias occidentaux visent à tort ces lois dites 'islamiques' dans les pays musulmans pour tenter de prouver que l'Islam prône une justice sévère, excessive et médiévale, alors que la réalité est que ces lois ne reflètent pas le véritable Islam mais en réalité une interprétation totalement erronée de la loi islamique.

BLASPHEME CONTRE LIBERTÉ D'EXPRESSION

Une critique soulevée contre la restriction du blasphème est que, si elle est mise en application, elle restreint la liberté d'expression. La liberté de parler librement, sans censure, est un droit humain fondamental qui doit être garanti aux citoyens de chaque Etat juste. Bien que la liberté d'expression soit nécessaire pour le progrès et le développement d'une société, cependant, cette liberté, comme toutes les autres libertés, n'est pas démesurée. La vérité est que les sensibilités religieuses et la liberté d'expression sont importantes et doivent être protégées. Il n'y a pas de conflit si les deux fonctionnent dans leurs champs d'action et n'interfèrent pas l'un dans le domaine de l'autre.

Pourtant, il y a des moments où la sensibilité et la liberté seront en conflit. Néanmoins, bien que l'islam considère le blasphème comme odieux et offensant, il ne prescrit pas de châtement corporel, car cela porterait gravement atteinte à la liberté d'expression.

Discutant de cette question, Hadhrat Mirza Tahir Ahmadth (1928-2003), le quatrième Calife de la Communauté musulmane Ahmadiyya, dans son ouvrage 'Problèmes des temps modernes, les solutions de l'islam écrit :

« (Concernant) le blasphème: l'islam va plus loin que toute autre religion dans l'octroi de l'homme la liberté de parole et d'expression. Le blasphème est condamné pour des raisons morales et éthiques, sans doute, mais pas de punition physique n'est prescrite contre le blasphème dans l'islam malgré l'opinion communément répandue dans le monde contemporain.

Après avoir largement étudié le Coran et de façon répétée avec une attention soutenue, je n'ai pas réussi à trouver un seul verset qui déclare que le blasphème est un crime punissable pour l'homme. »

La seule restriction importante à la liberté d'expression dans l'islam concerne des paroles pouvant être blessantes envers les croyances d'une personne. Ceci est considéré comme immoral, et cette restriction englobe également le blasphème.

Le Saint Coran affirme: « Des propos inconvenants tenus en public déplaisent à Allah, sauf de la part de celui qui subit une injustice [...] » (Ch.4:V.149)

Hadhrat Mirza Tahir Ahmadth explique: « Bien que le Saint Coran décourage fortement les comportements et des paroles indécentes, ou des attitudes qui, que cela soit justifié ou pas, blessent la sensibilité d'autrui, l'islam ne préconise pas de punition contre le blasphème dans ce monde, ni a-t-il investi une quelconque autorité à cet effet. »

LE BLASPHEME COMMIS CONTRE TOUS LES PROPHETES DE DIEU

Il n'y a eu aucun prophète contre qui des paroles désobligeantes n'ont pas été proférées. Le Saint Coran affirme que Dieu a envoyé un Avertisseur à chaque peuple, et tous ces prophètes ont fait l'objet de railleries:

« Ensuite, Nous envoyâmes Nos Messagers l'un après l'autre. Chaque fois qu'à un peuple venait son Messager, ils le déclaraient menteur. [...] » (Ch.23:V.45).

Un autre verset du Saint Coran souligne aussi : « Hélas pour les gens ! Aucun Messager ne vient à eux sans qu'ils ne se moquent de lui. » (Ch.36:V.31)

Le Saint Coran souligne également que Marie^{ra} et Jésus^{as} furent victimes d'accusations blasphématoires: « Et à cause de leur mécréance et d'une grave calomnie qu'ils ont proférée contre Marie. » (Ch.4:V.157). Selon ce verset, les Juifs à l'époque de Jésus^{as} commirent un grave blasphème en déclarant Marie^{ra} impure et en alléguant que la naissance de Jésus^{as} était douteuse.

Pourtant, malgré le fait que le Saint Coran confirme que tous les prophètes ont fait l'objet d'attaques, il n'ordonne pas de punir les blasphémateurs.

BLASPHEME CONTRE LE SAINT PROPHETE MUHAMMAD^{SAW}

Le Saint Coran mentionne de nombreux propos blasphématoires tenus par les non-croyants et les hypocrites à l'encontre le Saint Prophète Muhammad^{SAW} sans prescrire de punition corporelle pour leurs auteurs:

« En vérité, ceux qui calomnient Allah et Son Messager, Allah les a maudits dans ce monde et dans l'Au-delà et leur a préparé un châtement humiliant. Et ceux qui calomnient les croyants et les croyantes, pour ce qu'ils n'ont pas mérité, porteront la culpabilité d'une calomnie et d'un péché manifeste. » (Ch.33:Vs.58-59)

Il convient de noter que le 'châtiment avilissant' pour le blasphème contre Dieu et Son Messager^{SAW} revient à Dieu Seul et il Lui revient de punir ces personnes dans ce monde ou dans l'au-delà. Le pouvoir de punir les blasphémateurs n'a été délégué à personne, pas même au Saint Prophète^{SAW}.

Le Saint Prophète^{SAW} a été maintes fois raillé par les incroyants. Le Saint Coran souligne que ses adversaires ont affirmé qu'il était 'un fou' (Ch.15:V.7) et 'un insensé' (Ch.23:V.71). En effet, la plupart des mécréants pensaient qu'il était 'un homme ensorcelé' (ch.17:V.48) et le traitèrent de menteur. En outre, il a été qualifié de 'poète' et de 'fabricateur' par les mécréants (Ch.16:V.102).

Mais les propos blasphématoires ne s'arrêtèrent pas là.

Non seulement se livrèrent-ils à des attaques personnelles sur le Saint Prophète^{SAW}, ils insultèrent également le Coran, le désignant comme un livre de 'rêves confus'. En effet, le Saint Coran lui-même souligne le fait qu'ils ne virent en ses enseignements que de 'simples fables d'anciens' (Ch.16:V.25). Mais cela ne suffisait pas aux mécréants, en plus, ils déchirèrent le Coran en pièces et exhortèrent les gens à ne pas l'écouter; en fait, ils encouragèrent les autres à faire du bruit quand il était récité.

Et pourtant, comme le Messie Promis^{as} le souligne, le Saint Coran est la plus grande bénédiction accordée à l'humanité:

« Le Saint Coran est la source de votre salut pour tout progrès et succès... et il rendra témoignage de votre foi ou de votre incroyance le Jour du Jugement... appréciez donc la valeur des bienfaits qui vous sont accordés. C'est une bénédiction précieuse et un grand trésor... »

Le Saint Prophète^{SAW} aimait et chérissait le Saint Coran à un tel point que chaque fois qu'une partie de celui-ci lui était révélé, il le mémorisait et emmenait son texte tout entier avec lui partout où il allait. Compte tenu de la révérence que les musulmans accordent au Saint Coran, toute insulte à son égard, serait également considéré comme blasphématoire. Malgré les mauvais traitements et le manque de respect montrés à la fois contre le Saint Prophète^{SAW} et le Saint

Coran, Dieu lui ordonna de ne pas riposter: Dieu dit : « Nous te suffisons assurément contre les railleurs » (Ch.15:V.96). En d'autres termes, Dieu Lui-même suffit pour faire face à ceux qui commettent un blasphème contre Lui, le Saint Prophète^{SAW} ou le Saint Coran et Il ne permet pas à quiconque de se charger de la punition à cet sujet. Le Saint Prophète^{SAW} fut enjoint par Dieu de demeurer patient et lui dit: « Et ne suis pas les mécréants et les hypocrites, et ne fais pas attention à la persécution qu'ils te causent, et place ta confiance en Allah; car Allah suffit comme Protecteur » (Ch.33:V.49).

Le Saint Coran donne des indications claires sur la façon dont les musulmans doivent se comporter quand ils sont confrontés à des blasphémateurs. Au lieu de punir les blasphémateurs, les croyants sont invités à quitter la compagnie de ces personnes jusqu'à ce qu'ils changent de sujet de conversation.

Allah dit: « [...] lorsque vous entendrez les mécréants nier et se moquer des signes d'Allah, ne vous asseyez pas en leur compagnie tant qu'ils n'aient changé de conversation, sinon vous seriez tout comme eux [...] » (Ch.4:V.141).

En présence d'un si bel enseignement coranique, comment quiconque peut-il prétendre que la peine de mort pour blasphème est justifiée dans l'islam?

INTERPRETATIONS EXTRÉMISTES DE L'ISLAM

Il est clair que le Coran ne fait pas allusion même d'un iota à la peine de mort pour ceux qui blasphèment contre lui ou contre l'islam. Malheureusement, le comportement des groupes extrémistes qui prétendent être musulmans, et l'introduction de la soi-disant charia dans les pays musulmans, a conduit les médias à pointer l'islam du doigt en général. Cependant, ni ces groupes extrémistes, ni les gouvernements musulmans pratiquent les véritables enseignements islamiques. Au Pakistan, par exemple, plusieurs sections de son Code pénal comprennent des lois sur le blasphème. Le blasphème mérite la peine de mort en vertu de l'article 295C du Code pénal pakistanais:

« L'utilisation de remarques désobligeantes, etc. à l'égard du Saint Prophète^{SAW} : Quiconque par des mots, à l'oral ou à l'écrit, ou par des représentations visibles, ou par toute imputation, assertion, ou insinuation, directement ou indirectement, profane le nom sacré du Saint Prophète Muhammad (paix soit sur lui) sera puni de mort ou d'emprisonnement à vie et est également passible d'une amende. »

En 1987, la Cour fédérale de la charia a révisé la loi en légiférant que seule la peine de mort devait sanctionner le blasphème et qu'aucune peine plus souple ne pouvait être appliquée. En conséquence, en 1990, la peine alternative d'emprisonnement à perpétuité a été retirée et ainsi la mort est devenue la seule sanction pour le délit de blasphème. Cette décision a ouvert une voie à l'extrémisme et au terrorisme que le gouvernement était par la suite incapable

de contrôler: Le fait que la loi soit si vague à savoir la clause « par toute imputation, assertion, ou insinuation, directement ou indirectement » peut être interprétée de façon incroyablement liberticide et signifie que tout type de discours peuvent être poursuivi en vertu de cette loi.

En effet, il y a eu de nombreux cas récents au Pakistan qui révèlent que l'extrémisme avait pour support cette loi. Par exemple, Salman Taseer, gouverneur du Pendjab, qui avait soutenu les réformes de la loi sur le blasphème, a été assassiné en décembre de l'année 2010 pour son opposition à la loi actuelle. Et le cas d'Asia Bibi, une chrétienne condamnée à mort pour avoir prétendument insulté l'islam, a attiré l'attention du monde entier. En d'autres termes, les effets dangereux de cette loi ne sont pas purement académiques, ils sont bien réels.

En 1987, dans sa décision, la Cour a rendu un jugement de 30 pages utilisant des citations du Coran, des Traditions d'un livre de Hadith autre que ceux des 'Six Sahih' (largement considéré comme les livres les plus authentiques de la tradition). Aucun paragraphe n'a été consacré aux points de vue opposés. Les principaux fondements de l'affaire reposait sur deux idées fondamentales: d'abord, que le blasphème est pratiquement assimilable à l'apostasie, et d'autre part, l'idée est que celui qui insulte le Prophète^{SAW} est, en fait, en train de lui faire de la guerre.

LE BLASPHEME APPAREMMENT EQUIVAUT A L'APOSTASIE

La première raison supposée justifiant de la peine de mort est l'idée qu'une personne qui utilise des paroles désobligeantes contre le Saint Prophète^{SAW} devient apostat et que le châtement de l'apostasie est la mort. Le verdict de la Cour de la charia dit :

« Maulana Subhan Mahmood a invoqué les versets: 9:65 et 66; 33:57; 49: 2; 2: 217; 5:75; 39: 1, 65; 47:28. Il a raconté quelques hadiths et les opinions dans lesquels le blasphémateur a été considéré comme un apostat. Il a en outre invoqué un hadith rapporté sur l'autorité de Abu Qulabah dans lequel la punition prescrite contre le blasphémateur est la mort. Il a également invoqué le Hadith rapporté par Qazi Ayaz que le Saint Prophète a dit: 'Tuer la personne qui abuse du Prophète et fouettez celui qui abuse de ses compagnons'. »

Il y a plusieurs problèmes avec ce point de vue. Tout d'abord, il est inexact de prétendre que des paroles irrespectueuses sont semblables à l'apostasie. Le Saint Coran fait mention de nombreux propos et actes irrespectueux des hypocrites. Pourtant, ils ne furent pas expulsés du corps de l'islam, ils ne furent pas non plus tués pour apostasie.

De plus, même si le blasphème équivalait à l'apostasie, il est malavisé de croire que le Saint Coran prescrit la peine de mort pour un apostat. Au contraire, alors que le Coran mentionne à plusieurs reprises ceux qui ont mécré après avoir

cru, il ne préconise en aucune manière que ceux-ci doivent être tués ou punis.

Le Saint Coran affirme: « [...] *Et quant à ceux d'entre vous qui se détourneront de leur foi et qui mourront incroyants, leurs œuvres seront stériles dans ce monde et dans l'autre [...] »* (Ch.2:V.218)

Il est à noter que ce verset n'affirme pas que celui qui a mécru doive être mis à mort, il ne fait que souligner le sort de celui qui meurt en ayant renié sa foi. Le Saint Coran n'aurait pas utilisé cette phrase s'il avait voulu que les musulmans punissent de mort les apostats.

Un autre verset coranique indique également : « *Assurément, ceux qui ne croient pas après avoir cru, et dont l'incroyance augmente, leur repentir ne sera point accepté ; ce sont eux les égarés* » (Ch.3:V.91).

Si la peine de mort avait été prescrite pour apostasie, il n'aurait pas été possible pour les apostats d'augmenter leur incroyance'. Ni, d'ailleurs, aurait-il été possible pour eux de se repentir:

Le Saint Coran, se référant à un groupe d'hypocrites, dit: « Et une partie des Gens du Livre disent : « *Croyez à ce qui a été révélé aux croyants pendant la première partie de la journée et ne croyez pas pendant la dernière partie de la journée ; il se peut qu'ils reviennent* » (Ch.3:V.73).

Mais s'il était vrai que le Saint Prophète^{SAW} avait prescrit la peine capitale pour les apostats, ce plan aurait été vain. Au lieu de cela, ce verset souligne le fait que ce groupe était en fait capable de croire et ne pas croire sans aucune conséquence négative dans ce monde.

Il est possible que cette idée erronée ait été causée par le fait qu'à l'époque du Saint Prophète^{SAW}, les musulmans étaient engagés dans des guerres défensives et ceux qui étaient devenus apostats auraient rejoint l'ennemi par la suite et auraient donc été considérés comme faisant partie du camp adverse. Dans ce cas, si un apostat fut tué, il le fut non pas en raison de son apostasie, mais parce qu'il faisait partie d'une force opposante commettant des assassinats ou d'autres crimes de guerre. En outre, le point de vue selon lequel les apostats sont passibles d'être tués selon l'Islam est en totale contradiction avec l'injonction claire du Saint Coran: « *Il ne doit pas y avoir aucune de contrainte en religion [...] »* (Ch.2:V.257) De toute évidence, ce verset explique que la religion est une question de choix personnel. Nul ne peut être contraint de demeurer musulman contre sa volonté.

UNE LOI SUR LE BLASPHEME EST INCOMPATIBLE AVEC LA PRATIQUE DU SAINT PROPHETE^{SAW}

La vie du Saint Prophète^{SAW} est une belle illustration du mot pardon, comme le démontre des incidents de sa vie parfaite où il a gracié même ses pires ennemis. Par exemple, le Saint Coran mentionne les propos d'Abdullah Ibn Ubayy qui, en compagnie des autres, se faisait appeler « *le plus honorable* » et se référait au Saint Prophète^{SAW} comme « *le plus misérable* »

(Ch.63:V 9). Cependant, Abdullah Ibn Ubayy ne subit aucune sanction et il vit paisiblement à Médine jusqu'à ce qu'il décède d'une mort naturelle. De plus, le Saint Prophète^{SAW} dirigea lui-même sa prière funéraire.

Un autre exemple du caractère patient du Saint Prophète^{SAW} est démontré lorsque la Mecque tomba sous ses mains. Il pardonna à tous ceux qui l'avaient rejeté en le traitant de sorcier, de fou, ou de menteur.

Le Saint Prophète^{SAW} pardonna également à Abou Soufyan, le chef mecquois qui menait la plupart des guerres contre lui, à Wahshi, qui avait tué Hadhrat Hamza^{RA} son oncle et à Hinda, l'épouse d'Abou Soufyan, qui avait, par dépit, arraché et mâché le foie de Hadhrat Hamza^{RA}. En outre, il gracia aussi Habbar, qui avait transpercé et abattu le chameau qui transportait Hadhrat Zainab^{RA}, sa fille, de la Mecque à Médine. En conséquence de cet acte, Hadhrat Zainab^{RA}, qui était enceinte, avorta puis décéda par la suite. Et pourtant, le Saint Prophète^{SAW} lui pardonna.

Mais ce ne sont là que quelques exemples; la vie du Saint Prophète^{SAW} est remplie d'exemples de pardon même envers ses pires ennemis. Il était d'une miséricorde incommensurable jamais égalée. En effet, Dieu Lui-même a qualifié le Saint Prophète^{SAW} de 'miséricorde pour toute l'humanité'.

Par conséquent, prétendre que la loi 295-C est conforme à la pratique du Saint Prophète^{SAW} revient à dire qu'il a mis à mort tous ceux qui par des mots, proférés ou écrits, ou par des représentations visibles, ou par toute imputation, assertion, ou insinuation, directement ou indirectement, profané son nom sacré. Une telle vision n'est tenue que par ceux qui prennent plaisir à s'attaquer aux autres au nom de Dieu, elle ne peut être étayée par des faits de la vie du Saint Prophète^{SAW}.

En fait, une telle compréhension est tout le contraire de ce que Dieu dit à propos du traitement du Saint Prophète^{SAW} envers les non-musulmans: « *Et c'est grâce à la miséricorde infinie d'Allah que tu es bienveillant envers eux, car si tu avais été sévère et avais un cœur dur il est certain qu'ils se seraient éloignés de toi. Pardonne-leur donc et prie Allah de leur accorder Sa Grâce; et consulte-les dans des affaires importantes et puis une fois que tu t'es décidé, alors fais confiance à Allah. Assurément, Allah aime ceux qui Lui font confiance.* » (Ch.3:V.160) Ces paroles de Dieu donnent un aperçu du beau caractère du Saint Prophète^{SAW}, dont le trait le plus important était sa miséricorde incommensurable. Il était plein de tendresse humaine et était non seulement gracieux envers ses compagnons et disciples, mais a également été imprégné d'une inimaginable miséricorde et sympathie même pour ses ennemis qui étaient toujours prêts à s'attaquer à sa personne. Il est consigné dans l'histoire qu'il n'a pris aucune mesure contre ces hypocrites perfides qui l'avaient abandonnés à la bataille de Uhoud; au contraire, il les a même consultés dans les affaires de l'Etat.

À la lumière de l'exemple exquis du Saint Prophète^{SAW}, il serait, en fait, un acte grave de blasphème de déclarer que le Code pénal pakistanais est totalement soutenu par la sounna (la pratique) du Saint Prophète^{SAW}. Tous les amoureux

du Saint Prophète^{SAW} devraient sérieusement réfléchir à cette question. Il peut donc en toute conscience être conclu que le blasphème n'est puni d'aucune sanction pénale en vertu de la loi islamique, comme cela a été prouvé à partir de références puisées du Saint Coran et d'exemples de la belle vie menée par le Saint Prophète^{SAW}. Les infractions spirituelles ne doivent être vengées que par des moyens spirituels.

CONCLUSION

Hadhrat Mirza Masroor Ahmad^{ABA}, cinquième successeur du Messie Promis^{AS} et Chef de la Communauté musulmane Ahmadiyya a déclaré lors d'un sermon du vendredi qu'à notre époque, plus que quiconque, le Messie Promis^{AS} a compris et glorifié le statut du Saint Prophète^{SAW}.

Le Messie Promis^{AS} a écrit: « *Cette lumière des plus sublimes qui est l'apanage de l'homme parfait, n'a été donnée ni aux anges ni aux étoiles, ni à la lune ni au soleil. Cette lumière ne se trouve pas dans les océans qui recouvrent la terre ou dans les fleuves qui la sillonnent. Rubis, saphirs, émeraudes, diamants et perles en sont dépourvus. En un mot, elle ne se trouve dans aucun objet céleste ou terrestre. Elle se manifeste uniquement en l'homme, c'est-à-dire en l'homme parfait, dont l'expression la plus exaltée est notre maître, le chef des prophètes, Muhammad le choisi [...] »* (Essence de l'Islam, vol .1)

Et le Messie Promis^{AS} a en outre déclaré au sujet du Prophète Muhammad^{SAW}: « *On ne peut atteindre la limite de son statut élevé et il n'est pas donné à l'homme d'estimer comme il se doit son efficacité spirituelle. Il est dommage que son rang n'a pas été reconnu, comme il aurait dû. Il était le champion qui a restauré au monde l'unicité de Dieu qui avait disparu; il aimait Dieu dans l'extrême et son âme fondait par sympathie pour l'humanité [...] »* (Essence of Islam, Vol.1)

Le Messie Promis^{AS} a somptueusement résumé comment les musulmans pourraient mieux défendre l'honneur du Prophète Muhammad^{SAW} et répondre aux insultes et abus dirigés contre sa personne. Le Saint Coran nous fournit de nombreuses instructions à l'humanité, tels que: adorer le Seul Dieu et l'accomplissement de ses obligations, être compatissant envers toute la création de Dieu, être sincère dans toutes les circonstances, respecter ses promesses, se décharger de ses responsabilités envers sa famille et ses proches, pardonner; être humble, faire confiance à Dieu dans chaque situation et ainsi de suite. Le Saint Prophète^{SAW} a brillamment appliqué tous les commandements du Saint Coran. Le Prophète^{SAW} n'a jamais prononcé un mensonge, jamais rompu une promesse, jamais agi brutalement envers quiconque et était toujours aimable envers tous les peuples. Il était le modèle parfait de toutes les vertus et les qualités morales énumérées dans le Saint Coran, dans la mesure où même les plus féroces ennemis de l'Islam le respectait et l'appelait « Al-Amine » (digne de confiance) et « As-Siddiq » (le véridique).

Un véritable musulman, donc, en plus d'invoquer le Daroud (envoyer des salutations sur le Saint Prophète^{SAW}), devrait s'efforcer de suivre l'exemple laissé par le Saint Prophète^{SAW}.



LE SAINT PROPHETE^{SAW} PARDONNA ÉGALEMENT À ABOU SOUFYAN, LE CHEF MECQUOIS QUI MENAIT LA PLUPART DES GUERRES CONTRE LUI, À WAHSHI, QUI AVAIT TUÉ HADHRAT HAMZARA SON ONCLE ET À HINDA, L'ÉPOUSE D'ABOU SOUFYAN, QUI AVAIT, PAR DÉPIT, ARRACHÉ ET MÂCHÉ LE FOIE DE HADHRAT HAMZARA. EN OUTRE, IL GRACIA AUSSI HABBAR, QUI AVAIT TRANSPERCÉ ET ABATTU LE CHAMEAU QUI TRANSPORTAIT HADHRAT ZAINABRA, SA FILLE, DE LA MECQUE À MÉDINE. EN CONSÉQUENCE DE CET ACTE, HADHRAT ZAINABRA, QUI ÉTAIT ENCEINTE, AVORTA PUIS DÉCÉDA PAR LA SUITE. ET POURTANT, LE SAINT PROPHETE^{SAW} LUI PARDONNA.

Il doit obéir à toutes les injonctions données par Dieu, et s'efforcer de mener chaque moment de sa vie dans la façon dont le Prophète^{SAW} l'a faite. Quand un musulman adopte cette approche, son Daroud émanera de son cœur, et il deviendra un parangon de vertu et de hauts standards moraux. Ceci est la façon dont l'honneur du Saint Prophète^{SAW} doit vraiment être rehaussé, plutôt que de tenir des rassemblements et brûler des pneus etc .. Pour faire taire les autres, un musulman doit suivre l'exemple du Prophète^{SAW}, et ainsi ne donner aucune éventualité à quiconque de soulever des objections contre l'Islam ou l'invectiver. Ainsi, son excellent comportement conduirait les gens, même les adversaires de l'Islam, de se lever et prendre note, et louer les enseignements de l'Islam et la personne du Saint Prophète^{SAW} pour avoir inspiré une si excellente conduite.



De la connaissance

Une liberté de penser par soi pour une liberté de croire, à l'exemple de Médine la Lumineuse

Morad NECER

Il est de mise par les temps qui courent de préjuger de l'impossible objectivité d'une personne du simple fait de son adhésion à une croyance. La foi est considérée en ce sens comme une forme d'aliénation de l'esprit rendant difficile voire impossible un exercice libre de la pensée. Cet argument se vérifie sans doute auprès de certaines personnes bigotes et sectaires voyant le danger un peu près dans tout ce qui heurte leur certitude.

La Communauté musulmane Ahmadiyya caractérisée par son ouverture n'a eu de cesse, depuis sa fondation, d'œuvrer pour le dialogue et le partage des opinions, pariant sur la rencontre des peuples et des pensées de tous horizons plutôt que la querelle d'idées stériles. Depuis ses débuts, elle s'est distinguée de cette orthodoxie rêche et réfractaire, hostile à l'idée du renouveau, de revivification de l'Islam. Les divergences concernent de nombreux points comme la notion de Jihad et de l'Islam politique par exemple. Elle s'est évertuée à défendre ses opinions en démontrant avec les preuves contenues dans le Coran et les Hadiths, l'opposition flagrante entre les enseignements prescrits par l'Islam et certaines positions purement idéologiques soutenues par des docteurs de la foi, plus communément désignés sous le nom d'Ulémas. Au moyen d'une démarche à la fois empirique et analytique, le discours de la Communauté Ahmadiyya s'est en effet toujours appuyé sur la raison pour développer ses argumentations. Loin de faire l'unanimité auprès de ses détracteurs, cette méthode à tout de même fait ses preuves en de maintes occasions, grâce notamment à cette attention particulière à s'efforcer de mettre au centre des débats, ce bien commun à tous, qu'est la logique. La logique, a comme on le sait la vertu particulière de permettre une mise à distance rendant possible l'étude d'un objet, d'une problématique sous ses différents aspects, tout en réduisant l'influence des émotions.

LA CHARIA, SENS ET REPRÉSENTATION : LES CAS DE LA LAPIDATION ET DE L'APOSTASIE

Ceci étant dit, un autre point mérite d'être soulevé dans le champ des représentations, on reproche souvent à l'Islam de ne pas chercher à relever les défis suscités par la modernité. L'argument avancé est sa difficulté notoire à s'approprier les moyens d'une réforme de fond du dogme. Le cadre strict de la loi islamique, la Charia en d'autre terme découragerait toute velléité de changement, de manière à garantir l'intégrité du système religieux originel.

Ce repli face aux influences externes est une tendance, il est vrai, que l'on peut observer aisément, au sein des différentes écoles juridiques composant le paysage à la fois complexe et hétérogène de l'Islam.

Mais pour autant, pourrait-on raisonnablement condamner l'Islam dans son ensemble ?

Autrement dit...

Est ce que la Charia telle qu'elle est entendue et appliquée doit forcément constituer l'unique biais par lequel il faut appréhender l'Islam dans son actualité ?

En effet, par une sorte de procédé que l'on pourrait qualifier pompeusement de métonymique, la Charia est devenue avec le temps l'un des moyens fréquemment usité par une partie de la presse et de la littérature pour désigner l'Islam.

Ce glissement de sens montre bien évidemment l'existence d'un amalgame certain qu'il conviendrait de traiter afin de rendre à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu. Il est problématique de définir l'Islam, ou tout autre système, par une seule de ses caractéristiques.

Cette démarche réductionniste donnerait lieu à un résultat biaisé.

C'est pourtant ce que fait une partie du monde musulman, se sentant menacée sans doute celle-ci croit-elle pouvoir assurer son avenir en se cramponnant à un cadre qu'elle a elle-même rendu rigide.

Le propos de la Communauté Ahmadiyya sur ces questions est de considérer les éléments de la loi comme des moyens pour parvenir à la transcendance, à l'établissement du lien intime et profond d'avec le sacré. La législation en ce sens jalonne ce chemin et dessine les contours d'une discipline avant tout morale, élevant l'homme dans la chaîne du vivant, pour le rendre conscient de lui-même et de ce qui l'entoure. Le terme Charia, dans son sens originel, désigne la voie qui mène vers Dieu.

L'Islam des les premiers instants de la 'révélation' a fixé deux principes intangibles ayant force de loi en toutes circonstances, base indiscutable sur laquelle se fonde l'édifice du système ; et le premier de ces principes fût d'accorder primauté à l'exercice de la raison dans la quête de la vérité.

La première injonction illustrée dans l'emploi du verbe lire 'Iqraa' à la forme impérative inscrit l'homme dans un rapport dynamique au monde et l'incite à un usage actif de l'intellect afin de discerner le faux du vrai et d'éveiller l'esprit.

Le deuxième principe postule de l'attitude totalement libre du sujet face à la réalité coranique.

L'adhésion au système que propose le Coran en tant que texte fondateur, étant le résultat d'une prise de conscience personnelle, nourrie par une certitude affirmée, l'Islam rejette toute forme de contrainte visant à asservir l'homme par la crainte de la coercition.

« Point de contrainte en religion » : cette affirmation place la question des libertés individuelles au centre du système, le sujet progresse et chemine en intégrant et en intériorisant les

valeurs morales qui mueront en vertus civilisées. En somme, pour l'Islam liberté et raison sont les deux principaux vecteurs du progrès intellectuel et spirituel de l'homme.

L'APOSTASIE

L'apostasie par exemple, relève d'un choix personnel, de la liberté de conscience, le sujet musulman ne se sentant plus en harmonie ni en phase avec la philosophie des enseignements de l'Islam celui-ci a tout à fait le droit d'y renoncer sans risquer de représailles d'aucunes sortes.

Affirmer le contraire ne peut se faire qu'en opposition au texte fondateur qu'est le Coran qui à ce sujet dit : « Ô vous qui croyez ! Ceux d'entre vous qui renient leur foi, sachez qu'Allah ne tardera pas à faire venir un autre peuple, qu'Il aimera et qui L'aimera ... » Sourate 5 : 55 sans mentionner d'autre mesure en direction des apostats

LA LAPIDATION

Le thème de la 'lapidation', souvent présentée comme la réponse prévue par la loi islamique à l'acte d'adultère, en est un exemple.

Cette sentence ne trouve pas sa place au sein du Coran, elle ne fait pas partie du canon islamique. Elle relève de la loi hébraïque inspirée de l'ancien testament qui prévoit lui une telle punition dans les cas de manquement au devoir de chasteté et d'infidélité.

Voici deux versets explicites tirés du deutéronome 22: concernant les décrets relatifs à la prohibition de la fornication: **20** Mais si ce qu'il a dit est véritable, que la jeune fille n'ait point été trouvée vierge,

21 Ils feront sortir la jeune fille à la porte de la maison de son père, et les gens de sa ville la lapideront, et elle mourra; car elle a commis une infamie en Israël, en se prostituant dans la maison de son père; tu ôteras ainsi le méchant du milieu de toi. »

Cette pratique antéislamique n'avait aucune légitimité dans les communautés musulmanes jusqu'à il n'y a pas si longtemps et l'on est en droit de se demander par quel truchement elle a été remise au goût du jour.

EN CONCLUSION

Les autres obédiences musulmanes étaient leur opinion sur des hadiths, qui sont les dires du prophète et des personnages prépondérants de son entourage. Pourtant, si le texte coranique lui, demeure inchangé et identique selon les contrées, on constate des variantes d'importance dans ces



L'ISLAM DES LES PREMIERS INSTANTS DE LA « RÉVÉLATION » A FIXÉ DEUX PRINCIPES INTANGIBLES AYANT FORCE DE LOI EN TOUTES CIRCONSTANCES, BASE INDISCUTABLE SUR LAQUELLE SE FONDE L'ÉDIFICE DU SYSTÈME ; ET LE PREMIER DE CES PRINCIPES FÛT D'ACCORDER PRIMAUTÉ À L'EXERCICE DE LA RAISON DANS LA QUÊTE DE LA VÉRITÉ. LA PREMIÈRE INJONCTION ILLUSTRÉE DANS L'EMPLOI DU VERBE LIRE « IQRAA » À LA FORME IMPÉRATIVE INSCRIT L'HOMME DANS UN RAPPORT DYNAMIQUE AU MONDE ET L'INCITE À UN USAGE ACTIF DE L'INTELLECT AFIN DE DISCERNER LE FAUX DU VRAI ET D'ÉVEILLER L'ESPRIT.

recueils arrangés et devenus parfois contradictoires avec le temps. On y retrouve un tronc commun et pourtant parfois, des notions en opposition même avec la tendance générale du texte font irruption et viennent heurter et contrarier l'esprit jusqu'alors mis en avant.

Ces idées, si lointaines de la tolérance largement prônée dans le Coran et dans les hadiths, viennent bousculer les valeurs de paix et d'ouverture précédemment défendues. S'il est vrai que les hadiths sont dans leur majorité fiables et dignes de respect on peut aisément imaginer que certains ont été créés à posteriori dans l'intérêt de leurs auteurs.

La pratique religieuse invite le musulman à questionner le Coran pour trouver réponse à ses interrogations puis à chercher des compléments de réponse dans ces fameux hadiths et enfin pour parfaire son cheminement, son jugement lui permet de valider sa recherche, autrement dit, si il se heurte à une idée détonnant de la philosophie qui lui est familière voire diamétralement opposée, il a toute latitude pour ne pas l'accepter.

En conséquence l'ambiguïté, n'a pas de place dans cette démarche, à moins d'être voulue, cultivée, en un mot elle s'immisce par la manipulation la dépossession de l'esprit du croyant.

MÉDINE LA LUMINEUSE, SYMBOLE DE L'ESPOIR NOMMÉ MUHAMMAD^(P.S.S.L)

A ce stade on peut se demander qu'elle fût la philosophie et l'attitude de son Fondateur, Muhammad^(P.S.S.L), fils d'Abou Motalib. Les intentions de cet homme furent elles bien comprises et interprétées par la postérité ?

L'approche de la Communauté Ahmadiyya des événements fondateurs de la religion diffère, elle aussi de celle très répandue s'attachant à nourrir le lien du fidèle à sa religion par le maintien d'un enchantement fort, le laissant tout aussi subjugué que perplexe, plus que par la puissance d'un dialogue intelligent entre la parabole d'une part et raison de l'autre.

Cette petite Arabie, loin d'être coupée du monde de part la situation privilégiée de la Mecque, véritable centre économique et commerciale de la région; était une contrée aride, secouée par d'interminables guerres tribales. On ne faisait aucun cas des faibles ; les esclaves, les femmes et les gens sans conditions étaient considérés comme une marchandise monnayable à souhait.

La nuit cédant sa place à l'aube, un espoir inattendu apparut, ouvrant la voie à une destinée nouvelle pour des Hommes épris de vérité et de justice.

Une voix s'éleva alors au dessus de cette tristesse et de ce chaos proposant à chacun, sans distinction d'appartenance, un droit à l'existence, une place en ce monde sans aucune autre forme de contrainte que le libre arbitre.

Nonobstant l'opposition farouche et les persécutions qu'ont subi notre Prophète et ses suivants, jamais ils n'ont faibli dans leur détermination à transmettre à ceux qui voulaient entendre, la sagesse et la force contenues dans les enseignements de l'Islam.

C'est au bout de douze longues années de souffrance et de labeurs que la décision d'émigrer fût prise, sur « injonction

divine », non tant pour échapper à un funeste destin que pour répondre à une invitation soutenue des médinois voyant en la personne de Muhammad^(P.S.S.L) les qualités d'un homme qui saurait les sortir du malheur et du marasme causés par d'incessantes et sanglantes lutte de clan.

La vie ne tient qu'à un fil dans une époque où ne règne que la loi de l'épée et du plus fort.

C'est donc le cœur partagé entre la tristesse de quitter sa ville natale, laissant derrière la promesse d'une libération future et l'espoir d'une renaissance possible pour un peuple avide de paix que Muhammad^(P.S.S.L) entreprit son voyage vers Yathrib.

Médine, baptisée ainsi à l'arrivée de notre Prophète se voulait être l'archétype même de la cité symbolisant la paix et l'harmonie entre les peuples, incarnant l'exemple de la première ville civilisée adoptant les principes du respect et de la courtoisie dans son approche de 'l'autre.'

Cette ville était civilisée par des mœurs et des habitudes sociales organisées selon la recherche constante d'un équilibre prenant en considération la spécificité tant religieuse que culturelle de chaque tribu vivant dans cet 'espace' nouvellement constitué.

L'affirmation généralement admise par les orientalistes et islamologues de tout bord consiste à faire 'de la période médinoise', le temps de l'organisation et de la structuration d'une stratégie visant à prendre par la force la ville de la Mecque. Elle aurait été aussi le moyen par lequel le fondateur de l'Islam aurait jeté les bases d'une théocratie lui permettant par la même occasion d'asseoir son autorité dans la région.

Ce postulat de départ qui a toujours cours est aux antipodes, non seulement des intentions qui animaient la personne du Saint Prophète de l'Islam mais aussi d'une lecture véritablement objective des faits historiques.

Il existe plusieurs éléments permettant d'infirmer la thèse d'une quête de pouvoir qu'aurait cherché Muhammad^(P.S.S.L). Une approche systémique de l'Islam permet d'envisager les liens de causalité existant entre les faits historiques et leurs effets.

Cette attitude objective face aux événements marquants de l'histoire de la fondation de l'Islam a permis à Alphonse Lamartine, pour ne citer que lui, de reconnaître l'exploit exceptionnel et unique qu'a constitué l'Islam dans son avènement au regard des autres civilisations.


Ainsi, Alphonse Lamartine nous dit :

« Si la grandeur du dessein, la petitesse des moyens, et l'immensité du résultat sont les trois mesures du génie de l'homme, qui osera comparer humainement un grand homme de l'histoire moderne à Mahomet? »

Cet extrait tiré de la publication consacrée à « L'Histoire de la Turquie » montre l'honnêteté intellectuelle dont l'auteur a fait preuve, ne s'attachant qu'à comparer les faits à la lumière de la seule raison.

Il est d'usage dans l'exercice de cette même saine raison de mettre en vis-à-vis les moyens dont on dispose pour atteindre un objectif avec les chances d'aboutir à l'effet escompté. Cette opération simple préexiste à toutes nos décisions de façon plus ou moins consciente et détermine nos choix.

A suivre dans le prochain numéro...



MÉDINE, BAPTISÉE AINSI À L'ARRIVÉE DE NOTRE PROPHÈTE SE VOULAIT ÊTRE L'ARCHÉTYPE MÊME DE LA CITÉ SYMBOLISANT LA PAIX ET L'HARMONIE ENTRE LES PEUPLES, INCARNANT L'EXEMPLE DE LA PREMIÈRE VILLE CIVILISÉE ADOPTANT LES PRINCIPES DU RESPECT ET DE LA COURTOISIE DANS SON APPROCHE DE 'L'AUTRE.' CETTE VILLE ÉTAIT CIVILISÉE PAR DES MŒURS ET DES HABITUDES SOCIALES ORGANISÉES SELON LA RECHERCHE CONSTANTE D'UN ÉQUILIBRE PRENANT EN CONSIDÉRATION LA SPÉCIFICITÉ TANT RELIGIEUSE QUE CULTURELLE DE CHAQUE TRIBU VIVANT DANS CET 'ESPACE' NOUVELLEMENT CONSTITUÉ.

SERMONS DU VENDREDI PRONONCÉS PAR LE 5^{ÈME} CALIFE DE LA COMMUNAUTÉ AHMADIYYA



Sermon du 2 janvier 2015, prononcé à la mosquée Baitul Futuh à Londres

Résolutions & respect du serment d'allégeance

extrait [...]

Le sermon d'aujourd'hui est le premier de cette année 2015. J'ai reçu, d'ici et d'ailleurs, par le biais de fax et verbalement, des souhaits pour le nouvel an. Je souhaite que cette année soit bénite pour vous tous. Néanmoins ces vœux seront bénéfiques quand nous examinerons les efforts accomplis au cours de l'année : à quel point nous sommes-nous acquitté de nos devoirs en tant ahmadis et que devons nous entreprendre dans ce domaine à l'avenir. En ce [premier] vendredi [de l'année] prenons la ferme résolution de nous acquitter au mieux de nos obligations et d'être plus actifs dans ce domaine. Evidemment, c'est en accomplissant de bonnes œuvres que nous nous acquitterons fidèlement de nos devoirs d'ahmadis. Mais quel niveau à atteindre dans ce domaine ? La norme à respecter, sachez-le, a été fixée par le Messie Promis (a.s.) lui-même. Grâce à l'avancée technologique tous les ahmadis promettent, sur la main du Calife au moins

une fois par an, de s'évertuer à atteindre la norme fixée par le Messie Promis (a.s.) et énoncée dans les conditions de la bai'ah. On en dénombre dix de ces conditions : mais les responsabilités d'un ahmadi qui y sont évoquées avoisinent la trentaine. Si nous désirons sincèrement célébrer le nouvel an il est important de s'en souvenir. Il n'est point suffisant pour un ahmadi de croire dans la mort de Jésus ou d'accepter le Messie Promis. Certes c'est là le premier pas dans la bonne direction : mais le fondateur de la communauté souhaite que nous saisissons l'ampleur de ces bonnes œuvres afin de les traduire dans la pratique et de fuir les péchés comme on fuira devant une bête sauvage. Ces œuvres nous permettront, d'une part, de nous améliorer et d'autre part de changer le monde et de le rapprocher de Dieu. Je citerai, pour rappel, certains points du serment d'allégeance, car c'est là un exercice d'une grande importance. Le Messie Promis (a.s.) demande aux ahmadis de s'abstenir du shirk

(l'attribution de tout associé à Allah) jusqu'à la mort. Il est évident qu'un croyant est persuadé de l'existence de Dieu : d'ailleurs c'est en raison de cette foi en Allah et afin de respecter Ses commandements que l'Imam de l'époque nous demande de lui prêter allégeance. Il n'y a aucun lien, même de loin, entre un croyant et le shirk (polythéisme), car il est impossible qu'un polythéiste puisse obéir à Dieu. Mais ici le Messie Promis (a.s.) attire notre attention vers un polythéisme sournois qui érode la foi du croyant. C'est ce qu'il nous explique en ces termes : « La Tawhid (l'Unité de Dieu) ne signifie point proclamer verbalement lailaha illallah quand on dissimule au fond du cœur des centaines d'idoles. Quiconque vénère ses plans, ses desseins malveillants, ses ruses, son ego comme il aurait dû vénérer Dieu, ou qui se fie à un autre comme il aurait dû se fier à Dieu l'Unique, est un idolâtre aux yeux de Celui-ci. Les idoles ne sont pas uniquement faites d'or, d'argent, de cuivre ou de pierres. Toute chose, toute parole, toute action vénérées d'une

manière qui sied uniquement à Allah, le Tout-puissant est une idole à Ses yeux. » Notre examen de conscience en ce jour est important : avons-nous placé toute notre confiance en nos plans et desseins ou en avons-nous eu recours pour ensuite nous tourner vers Dieu Lui demandant de les bénir ? Cet examen impartial de notre personne démontrera à quel point nous sommes en train de respecter notre serment. Le Messie Promis (a.s.) exige que nous bannissons le mensonge. Aucune personne douée de bon sens louera le mensonge ou suggérera qu'on doit y avoir recours ? Le Messie Promis (a.s.) dit à cet effet : « En général, on n'aime pas mentir à moins que l'on soit motivé par un intérêt égoïste. » L'excellence morale exige qu'on n'ait pas recours aux mensonges et qu'on se cramponne à la vérité même si c'est au détriment de sa vie, de ses biens, de son honneur. Le véridique se distingue du menteur au moment de l'épreuve, quand ses intérêts sont en péril et sort gagnant [en] les sacrifiant sur l'autel de la vérité. Nombre de demandeurs d'asile [ahmadis] tentent de s'installer ici et ailleurs en Europe. En dépit de mes rappels incessants ils ont recours au mensonge à la requête de leurs avocats. Les dossiers de beaucoup d'entre eux sont basés sur des histoires fabriquées de toutes pièces et sont rejetés [par la cour]. Ici et dans d'autres pays j'ai mis en place des équipes d'avocats pour les conseiller et les diriger vers d'autres avocats. Le président du comité m'a informé que beaucoup de dossiers sont rejetés parce qu'ils regorgeaient de contrevérités.

Pour un avantage temporel l'on a recours au mensonge oubliant qu'Allah place à pied d'égalité le mensonge et le polythéisme. D'aucuns font aussi de fausses déclarations pour empocher des allocations de l'état. Le Messie Promis (a.s.) dit que le mensonge est une idole, celui qui y place sa confiance abandonne Dieu. Ainsi il est primordial d'analyser en profondeur sa situation. Le Messie Promis (a.s.) nous demande aussi de promettre de nous préserver de l'adultère et de la fornication. Il dit à ce propos : « Ne vous approchez pas de l'adultère. C'est-à-dire, évitez toutes les occasions qui créent de telles pensées en vos esprits. Évitez tous les moyens qui risquent de vous entraîner vers un tel péché. » Aujourd'hui des films obscènes sont diffusés sur la télé et disponibles sur Internet poussant d'aucuns à commettre l'adultère par les yeux, les entraînant vers d'autres péchés, causant ainsi l'effondrement des foyers. Nombre de femmes m'informent que leurs maris passent des journées entières à visionner des films obscènes sur Internet. Certains maris accusent leurs épouses de la même chose. Cette situation mène en fin de compte au divorce. Ces films transforment d'aucuns en des créatures pires que des animaux. En général la société ahmadi est à l'abri de ces maux : ces cas sont très rares. Mais si tout en vivant dans cette société l'on ne fait pas de son mieux pour éviter ces obscénités, l'on ne pourra préserver sa chasteté. Il est très important de s'analyser.

Le Messie Promis (a.s.) nous demande aussi de nous préserver du regard lascif. Dieu dans le Saint Coran nous demande de baisser nos regards afin d'éviter de pécher avec les yeux. Le Saint Prophète Muhammad (s.a.w.) déclare : « Il est défendu au feu de toucher l'œil qui, au lieu de contempler, se baisse lorsqu'il est confronté à quelque chose qu'Allah a défendu de regarder... » Le Messie Promis (a.s.) ajoute : « Nous avons reçu l'ordre de ne pas regarder les femmes étrangères et de contempler leur beauté. » « Il est très certain que nos regards libres nous feront trébucher un jour ou l'autre. Par ailleurs, comme Dieu, le Tout-Puissant, a voulu que nos yeux, nos cœurs, et tous nos membres continuent à être dans un état de pureté, Il nous a pourvu de cet excellent enseignement. » « L'Islam a enjoint aux hommes de même qu'aux femmes d'observer ces conditions. Tout comme les femmes sont enjointes de porter le voile, de même, les hommes sont enjointes de baisser leur regard. » Nous devons méditer à ce propos et voir jusqu'à quel point nous sommes en train de mettre ces enseignements en pratique. Le Messie Promis (a.s.) nous demande aussi de promettre que nous allons éviter la perversité et l'immoralité. Outrepasser les commandements de Dieu est immoralité. Selon le Saint Prophète Muhammad (s.a.w.) les insultes et les invectives tombent dans cette catégorie. Le Messie Promis (a.s.) soutient : « Le Coran affirme que le débauché doit être châtié avant le mécréant. »

“ IL N'EST POINT SUFFISANT POUR UN AHMADI DE CROIRE DANS LA MORT DE JÉSUS OU D'ACCEPTER LE MESSIE PROMIS. CERTES C'EST LÀ LE PREMIER PAS DANS LA BONNE DIRECTION : MAIS LE FONDATEUR DE LA COMMUNAUTÉ SOUHAITE QUE NOUS SAISSIONS L'AMPLEUR DE CES BONNES ŒUVRES AFIN DE LES TRADUIRE DANS LA PRATIQUE ET DE FUIR LES PÉCHÉS COMME ON FUIRA DEVANT UNE BÊTE SAUVAGE.

Piété, obéissance & sacrifices financiers

« A chaque fois que je contribue dans le fonds Waqf-e-Jadid ou Tahrik-i-Jadid Allah m'octroie davantage de biens. Avant d'embrasser l'Ahmadiyya je ne savais pas où partait mon argent. Depuis que je suis dans la djama'at et que je contribue pour la cause de Dieu je ressens une grande paix et ma situation économique est bien meilleure.

extrait [...]

Notre missionnaire du Bénin relate que M. Salman, un ahmadi de Cotonou, n'avait pas de quoi se payer le voyage pour assister à la Jalsa Salana du Bénin en décembre. Il a trouvé un peu d'argent pour s'y rendre mais rien pour payer les frais du voyage retour. Quelques jours après être rentré chez lui les collecteurs du fonds Waqf-e-jadid lui ont demandé ses contributions. M. Salman les a accueillis à bras ouverts leur offrant la somme de 6000 francs CFA, une somme importante compte tenu de sa situation financière. Il a raconté qu'à son retour de la Jalsa, Allah l'avait béni à tel point qu'il offrait, de gaîté de cœur ce montant pour Sa cause. Après deux jours il a offert 2000 francs CFA de plus. Le missionnaire de la Tanzanie rapporte l'histoire d'un certain M. Ahmad Manupe qui avait embrassé l'Ahmadiyya deux ans auparavant. Ce dernier raconte : « A chaque fois que je contribue dans le fonds Waqf-e-Jadid ou Tahrik-i-Jadid Allah m'octroie davantage de biens. Avant d'embrasser l'Ahmadiyya je ne savais pas où partait mon argent. Depuis que je suis dans la djama'at et que je contribue pour la cause de Dieu je ressens une grande paix et ma situation économique est bien meilleure. » Notre missionnaire du Burundi rapporte le cas d'un ahmadi du nom de M. Abu Bakr qui, de son salaire modeste, subvient au besoin de ses parents. « Quand je lui ai demandé de contribuer dans le fonds

Waqf-e-Jadid il l'a fait sur le champ, » dit le missionnaire. Son père souffrait d'une blessure au pied : après trois mois d'hospitalisation et des traitements traditionnels les médecins ont décidé de l'amputer. Deux semaines après M. Abu Bakr a payé ce qu'il devait. Quelques jours après le paiement de la première tranche de sa promesse son employeur a augmenté son salaire et que son père a commencé à recouvrer sa santé, d'ailleurs il n'a plus besoin de canne pour marcher. C'était là les bénédictions de ses contributions. M. Abu Bakr a demandé au missionnaire de lui dire ce qu'il devait comme contribution pour la « chanda aam » afin qu'il puisse y contribuer régulièrement. M. Souleimani de la Tanzanie raconte : « J'ai deux épiceries. L'année dernière j'ai subi des pertes, mais j'ai contribué beaucoup plus que ce j'avais promis pour le Tahrik-i-Jadid et le Waqf-e-Jadid au cours du Ramadan, afin que je puisse profiter des prières du Calife et sortir ainsi de mes difficultés financières. Par la grâce de Dieu mon commerce est florissant et mes épiceries marchent bien. Tout cela est le fruit mes contributions pour la cause de Dieu. » Allah dit d'ailleurs qu'Il n'est jamais endetté. Il retourne à ceux qui sacrifient leurs biens pour Sa cause en multipliant leurs récompenses. M. Zubeiri Shangué, un nouveau ahmadi de la Tanzanie raconte : « Je me suis écarté de la djama'at quelque temps après avoir embrassé l'Ahmadiyya. Je

suis retourné de nouveau au sein de la djama'at grâce aux efforts d'un moallim. Hors de la djama'at j'arrivais difficilement à joindre les deux bouts. Je subissais des pertes tous les jours. Je vendais des produits à bicyclette et des fois je ne trouvais pas de clients des journées entières. Mais depuis que je suis retourné dans le giron de la djama'at j'ai commencé à contribuer dans les différents fonds : après quelques temps m'a situation économique s'est rétabli. Allah m'a tellement béni que j'ai acheté une moto. » Un Ahmadi aux revenus modeste du Congo Brazzaville a relaté ceci : « Je contribue tous les mois dans les fonds de la djama'at. Quand on a fait l'annonce pour le plan Waqf-e-Jadid je n'avais que 2000 francs CFA et je ne travaillais pas à l'époque. J'ai accompli deux rakaat de nawafil à la mosquée et j'ai offert cette somme dans son intégralité. Dans la soirée quelqu'un m'a envoyé 20 000 francs CFA, somme qu'il me devait pour un travail que j'avais fait. C'était les bénédictions de ces contributions qui l'avaient contraints à me rembourser. C'est ainsi qu'Allah m'a retourné cette somme que j'avais contribué en la multipliant par dix. » [Un de nos] missionnaires du Bénin rapporte qu'un certain M. Kandé avait embrassé l'Ahmadiyya récemment et qu'il contribuait dans les fonds de la djama'at. Il disait ressentir en lui un très grand changement. Il a raconté ceci : « Depuis que je participe dans ces fonds de la djama'at mon business a fleuri.

Invocation de bénédictions sur le Saint Prophète Muhammad (p.s.s.l)

« Cet attentat à eu pour seul effet de ternir, ici et là, les valeurs de l'Islam, voire il a ranimé un ennemi agonisant. Si seulement ces groupuscules qui commettent ces atrocités au nom l'Islam comprenaient que l'amour que prône cette religion est plus efficace [que les armes] pour la faire accepter par les autres.

extrait [...]

Quelques jours de cela des prétendus musulmans ont lancé une attaque contre le bureau d'un journal en France, tuant douze personnes : j'en ai brièvement fait mention dans mon précédant sermon, conseillant les ahmadis de se consacrer au Daroud (Salat-alan-Nabi), affirmant que la victoire de l'Islam ne dépendra point de ces tueries et autres atrocités. C'est en priant pour le Saint Prophète Muhammad (s.a.w.) que nous atteindrons notre objectif. J'avais aussi fait part de mes inquiétudes quant aux réactions malsaines qui pourront survenir suite à cette attaque, étant donné que l'on ne pouvait attendre rien de mieux de la part de ces personnes. Par mesure de représailles ils ont, de nouveau, publié des caricatures [du Saint Prophète Muhammad (s.a.w.)], nous meurtrissant davantage. D'ailleurs c'est là un fait qui doit affliger tout musulman sincère. De quelle utilité a été cette attaque terroriste ? Deux ou trois années de cela ce même journal avait [publié d'autres caricatures du Saint Prophète (s.a.w.)] et tout s'était calmé par la suite. Mais les ignominies commises par des prétendus musulmans ont de nouveau attisé [ces flammes]. D'ailleurs nombre de leaders occidentaux avaient, dans le passé, sévèrement condamné ce journal [pour la publication de ces caricatures]. Nombre d'Etats avaient interdit à leurs journaux de les réimprimer. Mais après les attentats de la semaine dernière nombre d'individus

– responsables et doués de bon sens d'ailleurs – voire des chefs d'Etats, ont fait part de leur soutien [à ce journal.] Celui-ci a reçu plusieurs millions de dollar d'aide d'ici et d'ailleurs. Ce journal n'était tiré qu'à soixante mille exemplaires : on avait prédit sa disparition prochaine – d'ailleurs il est voué à disparaître – mais suite aux actions condamnables de ces prétendus musulmans plus de cinq millions d'exemplaires ont été imprimés en quelques jours. Selon certains il a eu, grâce à ce soutien, un sursis de dix à douze ans alors qu'il n'allait pas survivre plus de six mois. Cet attentat à eu pour seul effet de ternir, ici et là, les valeurs de l'Islam, voire il a ranimé un ennemi agonisant. Si seulement ces groupuscules qui commettent ces atrocités au nom l'Islam comprenaient que l'amour que prône cette religion est plus efficace [que les armes] pour la faire accepter par les autres. Aucune autre religion ne souligne autant que l'Islam l'importance de la patience et la persévérance. Les hommes d'ici-bas sont spirituellement aveugles : loin d'éviter de railler les Prophètes, ils n'hésitent même pas à se moquer de Dieu. Si nous répliquons à leurs infamies par des actions similaires ils s'entêteront en proférant d'autres infamies. Allah nous recommande d'éviter ces odieux personnages et de ne point se quereller avec eux. Certes s'asseoir en leur compagnie ou approuver leur conduite est un péché : mais l'on sera tout aussi

pécheur en répliquant à ces infâmes car cela les poussera à railler, à insulter Dieu, et à vilipender le Saint Prophète Muhammad (s.a.w.). Il incombe aux musulmans sincères d'éviter pareilles réactions et de laisser Dieu juger de cette affaire. Celui-ci affirme qu'ils savoureront les conséquences de leurs actes une fois de retour chez Lui. Tôt ou tard ils reviendront à Allah et Celui-ci les informera de leurs œuvres. Pour combattre l'Islam l'ennemi a recours, non pas aux armes, mais à d'infâmes machinations : il vise à nuire à ses préceptes ou à s'attaquer à l'honneur du Saint Prophète (s.a.w.). En affirmant qu'Allah et Ses anges envoient des bénédictions sur le Saint Prophète Muhammad (s.a.w.), Dieu nous fait comprendre que ces ignominies n'effleureront pas le statut du Saint Prophète (s.a.w.). Il incombe au véritable musulman d'invoquer des bénédictions et des salutations en faveur du Saint Prophète Muhammad (s.a.w.) au lieu de s'empêtrer dans ces ignominies et de répondre à ces infamies. C'est en faisant honneur à cette obligation qu'il s'acquittera de son devoir. Nombre de ceux qui, naguère, avaient condamné ce journal lui sont aujourd'hui favorables, affirmant que tout le monde a le droit de s'exprimer. Or de nobles âmes, imbus d'équité et doués de bon sens, ont blâmé ce même journal pour ses infâmes caricatures du Saint Prophète Muhammad (s.a.w.) et ont tenu les éditeurs de ce journal pour responsables de cet attentat.

La défense de l'honneur du Prophète Muhammad (p.s.s.l)

“ Le Pandit Lekh Raam jouissait d'un grand prestige auprès des Aryas Samajistes tant et si bien que même de grandes personnalités se sentaient honorés en sa présence. Mais le sens de l'honneur du Messie Promis (a.s.) était tout autre. Le Pandit Lekh Raam le salua mais il répliqua qu'il le rencontrera quand il cessera d'insulter le Saint Prophète Muhammad (s.a.w.), son Maître. Cet incident met, d'une part, en exergue le sens de l'honneur du Messie Promis (a.s.) à l'égard du Saint Prophète Muhammad (s.a.w.). D'autre part il nous apprend qu'il ne suffit point de saluer des dignitaires en raison de leur importance et de se croire ainsi honorés. Il est tout aussi important d'honorer les nécessiteux : faire montre de son sens de l'honneur est primordial.

extrait [...]

Je vous présenterai aujourd'hui des récits rapportés par le deuxième Calife (r.a.) dans lesquels il évoque le respect et le sens de l'honneur du Messie Promis (a.s.) à l'égard du Saint Prophète Muhammad (s.a.w.). Il eut un jour, à la gare de Lahore ou d'Amritsar, une rencontre entre le Messie Promis (a.s.) et le Pandit Lekh Raam, un dignitaire de l'Arya Samaj, une communauté hindoue. Les compagnons du Messie Promis (a.s.) étaient tout contents que Lekh Raam était venu en personne saluer le Messie Promis (a.s.) mais celui-ci l'ignore complètement. Croyant que le Messie Promis (a.s.) n'avait pas entendu les salutations de Lekh Raam, ses compagnons lui rappelèrent de sa présence. Mais le Messie Promis (a.s.), tout courroucé, répliqua : « Il n'a pas honte d'insulter mon Maître (s.a.w.) et il ose me saluer ? » Le Messie Promis (a.s.) ne s'était guère soucie de la présence du Pandit Lekh Raam. Après des hommes d'ici-bas cette rencontre avec pareil dignitaire aurait été un grand succès. On fait preuve d'une

grande déférence à l'égard des grands de ce monde mais on ignore les défavorisés. Commentant sur cet incident le deuxième Calife (r.a.) dit : « Le Pandit Lekh Raam jouissait d'un grand prestige auprès des Aryas Samajistes tant et si bien que même de grandes personnalités se sentaient honorés en sa présence. Mais le sens de l'honneur du Messie Promis (a.s.) était tout autre. Le Pandit Lekh Raam le salua mais il répliqua qu'il le rencontrera quand il cessera d'insulter le Saint Prophète Muhammad (s.a.w.), son Maître. Cet incident met, d'une part, en exergue le sens de l'honneur du Messie Promis (a.s.) à l'égard du Saint Prophète Muhammad (s.a.w.). D'autre part il nous apprend qu'il ne suffit point de saluer des dignitaires en raison de leur importance et de se croire ainsi honorés. Il est tout aussi important d'honorer les nécessiteux : faire montre de son sens de l'honneur est primordial. Si un notable vilipende notre bien-aimé Prophète (s.a.w.), combien éminent soit son statut, cette personnalité ne mérite aucune attention de notre part. C'était là quelques aspects de cet incident. Le

deuxième Calife (r.a.) relate que le Messie Promis (a.s.) éprouvait à l'égard de ses enfants une affection si grande qu'on croyait qu'il ne serait jamais en colère contre eux. Maulvi Abdul Karim (r.a.) rapporta qu'un jour le Messie Promis (a.s.) se plaignit de douleurs aux côtes : les compresses qu'on lui avaient appliquées étaient sans effet. Il avait en fait dans la poche un morceau d'une brique qui lui causait ces douleurs. Quand on lui en demanda la raison de sa présence il répondit : « Mahmood me l'a confié. Je l'ai mis dans la poche avec l'intention de le lui retourner quand il me le demandera. » « Donnez-le moi, ce caillou. Je le conserverai », dit Maulvi Abdul Karim. Le Messie Promis (a.s.) répondit : « Non, ce n'est pas la peine, je le garderai sur moi. » Voilà l'affection qu'il éprouvait pour ses enfants. Le deuxième Calife (r.a.) ajouta : « Il nous aimait tous, et plus particulièrement notre frère cadet, Mirza Mubarak Ahmad, à l'égard de qui il avait une grande affection, tant et si bien qu'on se disait qu'il ne pourrait aimer personne d'autre plus que lui.

Mais cet amour ne dépassait point celui qu'il éprouvait pour le Saint Prophète Muhammad (s.a.w.). Quand ce même fils qu'il chérissait tant avait une fois, dans ses enfantillages, manqué de respect à l'égard du Saint Prophète Muhammad (s.a.w.), le Messie Promis (a.s.) le frappa très fort. Les hindous de l'Arya Samaj organisèrent une conférence à Lahore et y convièrent le Messie Promis (a.s.), promettant de ne point insulter le Saint Prophète Muhammad (s.a.w.). Mais ils ne tinrent pas leur promesse et vilipendèrent le Saint Prophète Muhammad (s.a.w.) pendant la conférence. Des membres de notre djama'at, dont Mauvli Nouroudine, pour qui le Messie Promis (a.s.) avait un grand respect, étaient présents. Quand le Messie Promis (a.s.) sut qu'on avait injurié le Saint Prophète Muhammad (s.a.w.) il demanda à Mauvli Nouroudine : « Comment avez-vous pu écouter ces insultes ? Pourquoi n'avez-vous pas quitté cette salle ? » On croyait que le Messie Promis (a.s.) allait se déchaîner contre lui. Mauvli Nouroudine répondit : « Je suis sincèrement désolé. C'était là une erreur de ma part. » Le Messie Promis (a.s.) répliqua : « Est-ce une erreur que de s'asseoir et d'écouter les insultes contre la personne du Saint Prophète Muhammad (s.a.w.) ? » Le deuxième Calife (r.a.) raconte : « J'avais aussi accompagné Mauvli Nouroudine lors de cette conférence et le Messie Promis (a.s.) m'a sévèrement réprimandé pour y être resté assis. » Aujourd'hui d'aucuns accusent le Messie Promis (a.s.) de se dire supérieur au Saint Prophète Muhammad (s.a.w.) – qu'Allah nous en préserve ! Ces accusateurs

peuvent-ils faire preuve de pareils sentiments à l'égard du Saint Prophète Muhammad (s.a.w.) ? Si seulement ils pouvaient jauger de près l'amour qu'il éprouvait pour son Maître, le Saint Prophète Muhammad (s.a.w.). Il eut un débat entre le Messie Promis (a.s.) et [le chrétien] Abdullah Atham, et [dont les faits ont été] évoqués dans le livre Jang Muqaddas écrit par le Messie Promis (a.s.). Cet événement eut lieu après que Hadrat Mirza Ghulam Ahmad (a.s.) s'était proclamé Messie. Les mollahs l'avaient déjà qualifié de Kafir, émettant des fatwas à son encontre, affirmant qu'il méritait d'être mis à mort. « La djama'at ne goûtait pas la quiétude qu'elle connaît aujourd'hui, en cette année 1923, dit le deuxième Calife. À l'époque du Messie Promis (a.s.) il y avait partout une forte opposition contre la djama'at, comme c'est le cas [aujourd'hui] là où les ahmadis sont en minorité. » On avait organisé ce débat entre un chrétien et un musulman. Ce dernier invita le Messie Promis (a.s.) à représenter les musulmans à sa place. Le Messie Promis (a.s.) accepta [son invitation] sur le champ et ne répliqua pas que les chrétiens ne lui étaient pas aussi hostiles que les musulmans et qu'ils n'avaient pas non plus incité les autres à l'assassiner. Quand les musulmans l'invitèrent à venir défendre l'honneur du Saint Prophète Muhammad (s.a.w.) et de l'Islam ainsi que l'unicité de Dieu il répondit à leur appel et prit part à ce débat. Il quitta Qadian, ne se souciant de rien en raison de son sens de l'honneur pour la foi. Le débat dura quinze jours. À la fin le

AUJOURD'HUI D'AUCUNS ACCUSENT
LE MESSIE PROMIS (A.S.) DE SE DIRE
SUPÉRIEUR AU SAINT PROPHÈTE
MUHAMMAD (S.A.W.) - QU'ALLAH NOUS
EN PRÉSERVE ! CES ACCUSATEURS
PEUVENT-ILS FAIRE PREUVE DE PAREILS
SENTIMENTS À L'ÉGARD DU SAINT
PROPHÈTE MUHAMMAD (S.A.W.) ? SI
SEULEMENT ILS POUVAIENT JAUGER
DE PRÈS L'AMOUR QU'IL ÉPROUVAIT
POUR SON MAÎTRE, LE SAINT PROPHÈTE
MUHAMMAD (S.A.W.).

Messie Promis (a.s.) implora Dieu, fixa certaines conditions et fit une prophétie. Il indiqua : « La nuit j'ai supplié Dieu en toute humilité : animé d'une grande ferveur je Lui ai demandé de rendre son jugement étant donné que je ne suis qu'un simple mortel. Comme signe Il m'a donné la bonne nouvelle suivante : celui des deux adversaires qui ment sciemment et qui a abandonné le vrai Dieu, mourra au bout d'un délai de 15 mois, soit un mois pour chaque jour qu'a duré ce débat. Il sera frappé d'ignominie sauf s'il retourne à la vérité. Honoré sera celui qui dit la vérité et qui accepte le vrai Dieu. » Le Messie Promis (a.s.) avait accepté le vrai Dieu, les chrétiens, quant à eux, avaient fait de Jésus leur dieu et d'ailleurs le débat tournait autour de sa divinité. Le débat était long et le monde a été témoin de son épilogue. Or Abdullah Atham ne décéda pas après ce terme de quinze mois évoqué par le Messie Promis (a.s.) dans son avertissement. Passé ce délai ceux qui se contentaient des apparences crièrent sur tous les toits que la prophétie du Messie Promis (a.s.) ne s'était pas réalisée. D'aucuns s'en sont moqués dans la cour du Nabab de Bahāwalpur. Khawja Ghulam Farid Saheb de Chachran [un éminent soufi et lettré] y était présent et d'ailleurs le Nabab était son disciple. Lors de la conversation le Nawaab répéta que la prophétie du Messie Promis (a.s.) ne s'était pas réalisée. Khawja Ghulam Farid, tout bouillonnant, affirma d'un ton retentissant : « Qui dit qu'Abdullah Atham est toujours vivant ? Moi je vois son cadavre. » Sur ce le Nawaab se tut.

Affinez vos aptitudes

“ Allah n'exige point que l'on atteigne le sommet dans l'observance d'un précepte. Il ne dit pas non plus que l'on sera puni si on ne le fait pas. C'est-là un des aspects sublimes des enseignements de l'Islam. Il requiert tout simplement que l'homme se conforme à toute prescription au mieux de ses capacités.

extrait [...]

Allah affirme dans le Saint Coran qu'il ne charge aucune âme au-delà de ses capacités : c'est-à-dire que Ses ordres ne dépassent pas les aptitudes et les dispositions de l'homme. Ceci étant il incombe à celui-ci d'appliquer les préceptes divins. Le croyant sincère n'osera prétendre qu'il n'a point les capacités à suivre tel ou tel précepte divin. S'il croit en Dieu, il doit aussi croire que tous Ses préceptes sont conformes à ses capacités, et qu'il doit en user afin d'exécuter les ordres de Dieu. Allah n'exige point que l'on atteigne le sommet dans l'observance d'un précepte. Il ne dit pas non plus que l'on sera puni si on ne le fait pas. C'est-là un des aspects sublimes des enseignements de l'Islam. Il requiert tout simplement que l'homme se conforme à toute prescription au mieux de ses capacités. Une analyse de la nature humaine révèle que les aptitudes intellectuelles, la capacité physique, la connaissance et l'intelligence diffèrent d'un individu à un autre. Compte tenu des faiblesses de l'homme, de sa condition fluctuante et de ses nécessités, Allah a assorti Ses ordres d'une certaine flexibilité et Il a fixé des seuils minimums et maximums dans l'observance de Ses préceptes. Étant donné le caractère souple de Ses prescriptions Allah nous demande de les respecter en toute honnêteté. Voilà en somme la beauté des principes de l'Islam, principes qui s'accordent à la nature de

l'homme. Il ne peut prétendre qu'il y a discordance entre les ordres de Dieu et la nature qu'Il lui a octroyée. L'homme ne pourra dire à Dieu : « Tu exigés de moi que j'observe, au plus haut degré, Tes prescriptions. Or physiquement je n'ai pas les moyens de le faire, cela dépasse mon entendement et bien d'autres faiblesses m'empêchent d'atteindre cette norme. Comment pourrais-je me conformer à Tes prescriptions ? » En affirmant qu'il ne charge aucune âme au-delà de ses capacités, Allah a mis fin à pareils prétextes. Selon Lui l'homme doit certainement mettre en application Ses ordres. Il en a fixé des seuils minimums, éradiquant ainsi toute excuse qu'auraient pu présenter ceux qui, n'ayant pas exécuté Ses ordres, tenteraient de s'échapper à la sanction qu'ils méritent. Il a fixé un seuil minimum tout en exigeant à l'homme de les respecter au mieux de ses capacités. Commentant sur ce sujet le Messie Promis (a.s.) dit : « L'on ne peut contraindre personne à accepter des faits irrationnels. [Dieu] n'impose pas [par le biais] de la shariah [des règles] qui dépassent les compétences [de l'homme] et ses dispositions. Un verset énonce clairement que les prescriptions divines sont applicables par tout le monde. Dieu n'a pas non plus révélé ces lois et ces prescriptions afin de faire étalage de Son éloquence, de Sa capacité à édicter des lois et à composer des énigmes auprès de l'homme... » (C'est-à-dire Il ne l'a pas fait pour intimider l'homme

ou pour l'ébahir.) « Il n'avait pas non plus décrété que l'homme, créature inepte et impuissante, serait incapable d'exécuter Ses ordres. Les œuvres de Dieu sont exemptes de pareilles absurdités. » Dieu attend que l'homme observe Ses préceptes conformément aux facultés et aux compétences qu'Il lui a octroyées. Il n'a pas énoncé ces lois dans le seul but d'intimider l'homme, comme le font d'aucuns. Il n'est point comme ces supérieurs qui donnent des ordres à leurs subalternes dans le seul but de les ennuyer ou qui les humilient pour avoir violé leurs consignes. Allah est, quant à Lui, très Miséricordieux à l'égard des hommes. Il accorde des récompenses multiples à celui-ci qui exécute Ses ordres. Il attend que tout le monde le fasse en accord à ses facultés et Il octroie d'innombrables récompenses [à celui qui le fait]. L'homme, quant à lui, ne doit-il pas s'évertuer à respecter les prescriptions d'un Dieu aussi Gracieux ? Sans aucun doute le véritable croyant tentera de le faire dans la mesure de ses possibilités. En commentant sur ce même verset le Messie Promis (a.s.) dit : « Dieu a fondé les préceptes de la Sharia sur l'indulgence et non sur la sévérité : ceci étant tout individu sera jugé selon ses aptitudes. Voilà la concession qu'offre la sharia. En exigeant à l'homme d'observer Ses préceptes dans la limite de ses facultés, Allah a fixé les normes minimales et maximales. Il a fixé les limites de la compréhension de l'homme en accord à ses facultés intellectuelles et physiques.

Perles de sagesse du deuxième Calife (ra)

“ D'ailleurs Allah affirme que le Saint Coran est une guérison et une bénédiction pour les croyants mais qu'il causera la ruine des injustes qui le pourfendent. Ceux-là s'en éloignent et s'attaquent davantage à la personne de Dieu, à l'Islam, à la religion. Ainsi même la parole divine n'est d'aucun bénéfice sans un cœur pur.

extrait [...]

L'intention avec laquelle on étudie les ouvrages du Messie Promis (a.s.) en détermine les effets qui peuvent être positifs ou négatifs. Le deuxième Calife [de la Communauté Islamique Ahmadiyya] (ra.) affirme que des clubs de débats demandent, sans logique aucune, à un orateur de défendre une idée et à un autre de s'y opposer. Ces exercices peuvent modifier les opinions étant donné que l'orateur n'exprime pas son intime conviction : il se contente de participer à une joute oratoire. D'ailleurs ces débats nuisent, en certains cas, à la foi. Maulvi Muhammad Hussain Amrohi Saheb raconta qu'il était farouchement opposé au Messie Promis (a.s.) tandis qu'un certain Maulvi Bashir Ahmad Saheb était un de ses partisans. D'ailleurs Maulvi Bashir Ahmad Saheb encourageait les autres à lire l'ouvrage intitulé Barahine Ahmadiyya écrit par le Messie Promis (a.s.), affirmant que celui-ci était un réformateur. Maulvi Muhammad Hussain Amrohi Saheb invita Maulvi Bashir Ahmad Saheb à un débat pour déterminer si le Messie Promis (a.s.) était réellement un réformateur. Maulvi Bashir Ahmad Saheb qui était en faveur du Messie Promis (a.s.) étudia ses ouvrages sous un angle critique et Maulvi Muhammad Hussain Amrohi Saheb, qui lui était hostile, les étudia avec une opinion favorable. Ils fixèrent sept à huit jours pour entreprendre ces études. Maulvi Muhammad Hussain Amrohi Saheb raconta : « Suite à ce débat j'ai accepté le Messie Promis (a.s.). Maulvi Bashir Ahmad

Saheb s'est éloigné de lui et n'avait plus foi en lui. » Le deuxième Calife (ra.) affirme à ce propos : « La psychologie considère que les débats sont fort nuisibles et qu'ils causent parfois des torts considérables. Ces points subtils ne sont pas à la portée de tous. Si l'on étudie un thème positif avec des préjugés défavorables et avec l'intention de le réfuter, l'égarement en sera le résultat. Nombre de personnes dénigrent les ouvrages du Messie Promis (a.s.) affirmant qu'ils les ont étudiés et qu'il s'y trouve telle ou telle [contre-vérité]. Ils les lisent avec l'intention de les critiquer et tirent ses propos hors de leurs contextes. Cette pratique n'est pas nouvelle. Pareils contestateurs soulèvent aussi des objections à propos de la parole de Dieu. D'ailleurs Allah affirme que le Saint Coran est une guérison et une bénédiction pour les croyants mais qu'il causera la ruine des injustes qui le pourfendent. Ceux-là s'en éloignent et s'attaquent davantage à la personne de Dieu, à l'Islam, à la religion. Ainsi même la parole divine n'est d'aucun bénéfice sans un cœur pur. » Le deuxième Calife (ra.) évoque ici-bas un récit qui démontre l'importance de la Salat (les cinq prières quotidiennes). Il raconte : « Le Messie Promis (a.s.) était un jour en retard au tribunal où il a été convoqué. C'était l'heure de la prière : on lui a demandé de ne pas s'y rendre mais il est quand même parti. Il a été appelé, en son absence, pour être entendu mais ne s'est présenté devant le juge qu'après ses prières. Selon les règles, le juge aurait dû

sanctionner le Messie Promis (a.s.) sur-le-champ. Mais son action avait tellement plu à Dieu que Celui-ci a détourné l'attention du juge qui a oublié son absence et a émis un jugement favorable à son père qui était impliqué dans un litige à propos de ses terres. En effet parfois le Messie Promis (a.s.) se rendait à ces procès pour représenter son père. Le deuxième Calife (ra.) évoque dans un autre endroit l'importance de la prière en congrégation et la pratique du Messie Promis (a.s.) à cet effet. Il nous recommande de prier en congrégation avec épouses et enfants. Faire preuve de négligence à cet effet déprécie dans le cœur la valeur de la prière en congrégation. Ceux qui sont habitués à accomplir leur salat tout seul doivent prier en congrégation. Quand le Messie Promis (a.s.) ne pouvait partir à la mosquée il priait en congrégation à la maison en demandant à son épouse de l'accompagner ; d'autres femmes se joignaient à cette dernière. Il priait rarement tout seul. On doit prier en congrégation quand on est à plusieurs. Partout les membres de la communauté doivent organiser ces salat en congrégation. Si on habite dans une grande ville on doit en faire les arrangements dans les quartiers. Là où il n'y pas de mosquée on doit en construire. La prière en congrégation est très importante : quand on est à la maison on doit s'assurer que ses enfants prient avec soi afin qu'ils soient conscients de l'importance de cette pratique.

L'édification d'une nation : les valeurs essentielles

extrait [...]

Hazrat Mousley Ma'oud, le deuxième Calife de la djama'at Ahmadiyya a évoqué, dans un sermon, les défauts et les faiblesses qui gangrènent les nations, ainsi que leurs causes, et a conseillé à la djama'at de s'en prémunir. Ce thème est tout aussi important aujourd'hui et je compte m'appesantir dessus en puisant dans ce sermon [du deuxième Calife]. Les défauts et les faiblesses tombent dans deux catégories : ils affectent des individus ou des nations toutes entières. Il en est de même des qualités louables et des mérites. Les défauts présents chez les individus n'affectent pas la population dans son ensemble. Il en est de même des vertus individuelles : elles ne sont pas présentes dans la nation tout entière. Les individus peuvent acquérir certaines vertus en ayant recours à leur savoir et à leurs efforts. En raison de leur situation et de leur environnement ils peuvent aussi montrer [certaines] faiblesses particulières. Sachez aussi que vices et vertus sont tributaires de l'influence du milieu. À titre d'exemple une graine ne peut germer sans un sol [propice], quoiqu'il existe aujourd'hui de nouvelles méthodes de culture. Il est des types de « sols » qui retiennent l'eau que l'on place dans de grands réceptacles et qui sont propices à la germination. Ces cultures se font à l'intérieur de grandes salles. Mais en tout cas les graines ne peuvent germer hors de ce milieu. Toute semence sera utile quand on lui fournira le sol propice ou

des conditions semblables. Une graine qui germe dans tout autre milieu ne vivra pas longtemps. Il en est de même des vices et des vertus qui sont tributaires des défauts ou des mérites : ils sont sujets à l'influence du milieu qui leur offre le terreau propice à leur épanouissement. Le milieu est de deux types et il n'est d'ailleurs point nécessaire qu'il ait le même effet sur tout le monde. Un cadre particulier affectera uniquement les individus et n'aura aucune influence sur la nation dans son ensemble. L'exemple est celui de certains sols propices à des cultures spécifiques. Le deuxième Calife (r.a.) a cité l'exemple du safran : en Inde il ne pousse qu'au Cachemire et d'ailleurs il en est une espèce de qualité supérieure qui ne pousse que dans une région particulière de cette province. Les cultivateurs et les négociants en riz au Pakistan savent que le riz basmati parfumé ne pousse que dans le Kalar, une région particulière du Pakistan. Des experts agronomes ont tenté à grands frais et sans succès à faire pousser ce type de riz ailleurs. La loi de la nature édictée par Dieu fournit des conditions spécifiques à des semences particulières : le sol et le climat leur offrent un milieu propice. Or il en est d'autres cultures, à l'instar du blé, qui peuvent pousser partout dans le pays, quoique la récolte puisse fluctuer d'une région à une autre. De même vertus et vices peuvent – dans certaines conditions – prendre des proportions collectives occasionnant ainsi le progrès ou la décadence d'une nation tout entière.

Les particuliers peuvent, grâce à leur volonté, éradiquer leurs vices individuels. S'ils fournissent les efforts [nécessaires] non seulement pourront-ils s'en débarrasser, ils pourront, en outre, acquérir des vertus. Cependant les efforts personnels ne peuvent à eux seuls influencer sur les vices ou les vertus qui concernent la nation tout entière, étant donné qu'un individu fait partie d'une collectivité. En somme un individu sera influencé par le mal qui sévit au sein de toute la collectivité. Si le milieu est corrompu ceux qui habitent dans la région en seront affectés. Prenons l'exemple du corps humain. Si l'on consomme un poison les mains, les pieds, le cerveau en seront certainement affectés. Les aliments consommés, viande ou fruits, profitent à chaque partie du corps humain, car tous les membres font partie d'un ensemble. Ils sont tous affectés par le poison et les aliments sains. Il en est de même des vices et des vertus présents chez un peuple : ils touchent tous les individus qui le composent. Une personne à elle seule ne peut combattre les maux d'une nation ou influencer sur ses vertus. D'ailleurs ce n'est pas en reformant un individu que l'on pourra réformer la nation tout entière ou la débarrasser de ses fautes. De même l'on ne pourra, par l'entremise d'une seule personne, faire foisonner le bien dans la société [tout entière]. En bref si la collectivité profite d'un bienfait, l'individu en profitera aussi, si la collectivité subit un préjudice, l'individu en subira les conséquences.

L'on pourra guérir les maux des particuliers qu'après les avoir diagnostiqués. Un individu qui prend conscience de ses défauts pourra tenter de les éradiquer. Mais pour en débarrasser toute une nation celle-ci doit, dans son ensemble, engager une réflexion collective à ce propos. Si en tant que nation elle ne mène pas une campagne contre ces fléaux et qu'elle ne suit pas le traitement nécessaire c'est la destruction qui l'attend. Chacun d'entre nous doit examiner ses faiblesses personnelles ainsi que celles qui nous affectent en tant que nation : nous devons, tous ensemble, les cibler et les éradiquer. Pour mener à bien ce traitement tout individu devra jouer son rôle, car sans un effort collectif et une cure commune la réussite ne sera point assurée. L'on constate le même phénomène dans la loi de la nature [en général] et dans le monde agricole [en particulier]. Quand frappent les calamités naturelles et autres inondations un cultivateur à lui seul ne pourra cerner ses terres et les protéger. C'est à l'État que revient la charge de circonscrire l'inondation. D'ailleurs l'État signifie un ensemble des personnes groupées et là où l'État est incompetent, la nation tout entière souffrira. Nous en avons fait le constat lors des inondations de l'été dernier au Pakistan, comme c'est le cas à chaque fois d'ailleurs. L'on peut se protéger de certaines calamités naturelles mais pas d'autres. On peut avertir les populations mais d'aucuns, en raison de leur négligence, font fi des préavis et en

“ Les défauts et les faiblesses tombent dans deux catégories : ils affectent des individus ou des nations toutes entières. Il en est de même des qualités louables et des mérites. Les défauts présents chez les individus n'affectent pas la population dans son ensemble. Il en est de même des vertus individuelles : elles ne sont pas présentes dans la nation tout entière. Les individus peuvent acquérir certaines vertus en ayant recours à leur savoir et à leurs efforts

subissent les conséquences. En tout cas si la nation ou l'état n'assument pas leurs responsabilités les pertes qu'ils subiront prendront de l'ampleur. Nous en faisons souvent le constat dans le monde. La communauté dans son ensemble doit réaliser l'importance de la réforme [collective]. En se référant à la djama'at Ahmadiyya le deuxième Calife décrit le regard que l'on doit porter à ces maux sociétaux et à l'analyse qui doit s'ensuivre. Il déclare : « Si [les membres de] la communauté examinent certains aspects de [ces maux] et tentent de les guérir, ils en tireront des avantages. Différents moyens sont disponibles pour découvrir ces maux et une fois le diagnostic établi le traitement pourra être administré. Le premier moyen comprend les préceptes établis dans une société donnée, préceptes dont le respect est considéré obligatoire par tous ses membres. Si lesdits principes sont de nature pernicieuse, si [leur application] entraînera des conséquences néfastes – comme c'est le cas dans certaines religions – le mal et les innovations en découleront. Si une religion formule des doctrines erronées tous ses adeptes en seront affectés. La vie sociétale, à l'instar de la vie religieuse, subira, elle aussi ses effets nuisibles. Nous qui sommes musulmans estimons que le Coran est la parole de Dieu. Nous avons la certitude qu'il est exempt de toute faille et qu'il ne peut engendrer des conséquences nuisibles. Les musulmans croient que le mal ne [les] ne touchera point. Mais tout musulman est-il exempt

de péché ? Une analyse de la société et de la situation générale des musulmans révèle qu'ils se vautrent, dans leur grande majorité, dans le vice. Le Saint Coran est exempt de toute faille : Dieu en personne en fait l'annonce dans ses pages, qui [nous présente] d'ailleurs la Sharia parfaite. Étant donné que ses innombrables prophéties se sont réalisées – et nous en sommes témoins – l'affirmation de Dieu que le Coran est exempt de tout défaut est, en ce cas, certainement vraie. Dans ce cas nous devons chercher la source de ces manquements. La seule déduction qui s'impose est que cet enseignement a été mal compris ou mal appliqué. Il est certain que le Coran est sans faille et que l'ignorance a eu des effets [pernicieux] sur la nation. Ces erreurs peuvent résulter de la méconnaissance du Coran par les oulémas du passé et du présent. En tout cas les conséquences s'étalent au grand jour. Les oulémas et les exégètes peuvent émettre leurs opinions personnelles, la population quant à elle, se tournera toujours vers eux. Ceux qui les suivront ne profiteront point des préceptes sublimes [du Coran], au contraire les jugements erronés [de ces oulémas] et leur méprise les mèneront à leur ruine. Cette situation a engendré des vices au sein de la société : des croyances erronées, étrangères à l'Islam, ont pris racine. Le milieu, les autres religions et la société ont tous apporté leur influence que d'aucuns croient, à tort, faire partie de l'Islam. En tout cas des défauts ont pris naissance.

Le Réformateur Promis

« Mais je ne me suis point contenté d'annoncer que j'aurai un fils [...] J'ai annoncé que Dieu a exaucé mes prières et a promis d'envoyer une âme bénie dont les bénédictions internes et externes se répandront dans le monde entier. »

extrait [...]

Nous sommes aujourd'hui le 20 février date à laquelle nous commémorons la prophétie du Mousleh Maw'oud (le Réformateur Promis) au sein de la djama'at Ahmadiyya. Constatant que les attaques contre l'Islam avaient atteint leur comble, le Messie Promis (a.s.) avait requis à Dieu un signe afin de prouver aux autres sons authenticité. Sur ce il partit en retraite spirituelle et Allah, en exauçant ses supplications, lui annonça [la manifestation] d'un signe extraordinaire. Je n'en mentionnerai pas les détails, étant donné que je l'ai déjà fait dans mes précédents sermons. D'ailleurs tous les ans la djama'at organise des conférences sur ce thème au cours desquelles les oulémas et les orateurs évoquent les termes de cette prophétie. En somme ces faits sont présentés à la djama'at de manière récurrente. Pour le sermon d'aujourd'hui je citerai les commentaires du deuxième Calife, le Mousleh Maw'oud, sur cette prophétie. Il me serait impossible d'en évoquer tous les aspects et je me contenterai de citer quelques extraits de ses dires. En 1944, évoquant l'arrière-plan de cette prophétie alors qu'il se trouvait à Hoshiapour il déclara : « Il y a de cela 58 ans, soit le 20 février 1886 [...] ici à Hoshiapour, se trouvait cette maison-là devant moi, qui appartenait à un notable : elle faisait partie de ses propriétés qu'il utilisait tantôt pour loger des invités, tantôt comme magasin et tantôt comme

établissement. Un inconnu de Qadian, qui était d'ailleurs méconnu des gens de son village, est venu ici pour se consacrer à l'adoration de son Dieu, lui demandant un signe de Son soutien suite à l'hostilité montante à l'égard de l'Islam et de son Saint Fondateur (s.a.w.). Il s'est coupé du reste du monde pour se consacrer à quarante jours de supplications. Par la suite Dieu lui a montré un signe : il lui a assuré qu'il accomplira toutes Ses promesses, de le faire connaître dans le monde entier, lui promettant aussi de lui accorder un fils qui possédera des qualités uniques, et qui fera connaître l'Islam jusqu'aux confins de la terre. Ce fils promis dévoilera aux hommes les savoirs de la parole divine. Il sera un signe de la grâce et des faveurs d'Allah. Il sera pétri de connaissance spirituelle et séculière nécessaire à la diffusion du message de l'Islam. Allah lui accordera une longue vie tant et si bien qu'il sera connu jusqu'aux confins de la terre. » « Les détracteurs du Messie Promis (a.s.) ont soulevé nombre d'objections après cette annonce. Le 22 mars 1886 il déclara : « Mes adversaires avancent que l'on ne peut accorder quelque crédit à cette prophétie dans laquelle j'annonce la naissance d'un fils. « Les garçons ne naissent-ils pas dans d'autres familles ? » demandent-ils. Il est rare de trouver une famille sans aucun fils et qu'avec des filles. Des garçons naissent partout et nul ne peut dire que leur naissance est un signe particulier. Si jamais je devais avoir de fils, comment prouver que Dieu dévoilera au monde un signe



particulier par son entremise ? » Dans sa réponse datée du 22 mars le Messie Promis (a.s.) répliqua : « Ce n'est point là une simple prophétie. C'est un signe céleste grandiose que Dieu a montré afin de prouver la véracité de notre bien-aimé Prophète (s.a.w.). » Le Messie Promis (a.s.) affirme dans cette annonce : « Par les bénédictions de Dieu et les faveurs du Sceau des Prophètes, Allah a exaucé mes humbles suppliques et a promis d'envoyer une âme bénie dont les faveurs tant manifestes que cachées se répandront dans le monde. » Même si le Messie Promis (a.s.) s'était contenté d'annoncer qu'il aura un fils, cela aurait été une prophétie de sa part, car il est des gens – même s'ils sont une infirme minorité – qui n'ont pas d'enfants. D'ailleurs il avait plus de 50 ans quand il a fait cette annonce : il est des milliers de gens dans le monde qui n'ont pas d'enfants après cet âge. Il en est d'autres dont les fils meurent en bas âge. Tous ces risques étaient bel et bien présents dans le cas du Messie Promis (a.s.). De prime abord personne ne peut prédire qu'il aura un fils. Cependant le Messie Promis (a.s.) a accepté cette objection à savoir que l'on ne peut qualifier de prophétie le fait d'annoncer que l'on aura un fils. « Mais je ne me suis point contenté d'annoncer que j'aurai un fils » dit-il. « J'ai annoncé que Dieu a exaucé mes prières et a promis d'envoyer une âme bénie dont les bénédictions internes et externes se répandront dans le monde entier. »

Récits du deuxième Calife

« La croyance [des musulmans sur Jésus] supporte celle des chrétiens qui affirment que Jésus est encore vivant au ciel. Les chrétiens en profitent pour s'attaquer à l'Islam affirmant que le Prophète des musulmans est mort et que le fondateur de leur religion est vivant au ciel, d'où sa supériorité et sa divinité.

extrait [...]

Hazrat Mousleh Maw'oud a évoqué un incident concernant un proche [compagnon] du Messie Promis (a.s.) du nom de Hazrat Mir Hisam-ud-Din Saheb lors du nikah de son fils. Il raconte : « Mir Hamid Shah Saheb est à la fois un membre distingué de la djama'at ainsi qu'un compagnon du Messie Promis (a.s.). Son père, Hakim Mir Hisam-ud-Din Saheb, connut le Messie Promis (a.s.) lors du séjour de ce dernier à Sialkot, quand fatigué par l'insistance de son père, le Messie Promis (a.s.) avait accepté de prendre un emploi. Il vécut plusieurs années à Sialkot où il occupa un poste au tribunal. Il connut Hakim Hisam-ud-Din Saheb durant ces jours et était proche de lui jusqu'à la fin. Cette relation aussi perdue avec les membres de la famille de Mir Hisam-ud-Din. Celui-ci faisait parti des distingués disciples du Messie Promis (a.s.). Lors d'une réunion le Messie Promis (a.s.) affirma : « Mir Hamid Shah Saheb est une personne imbue d'une grande simplicité et d'une grande humilité et Allah aime pareilles gens. » Cet attachement existait entre le Messie Promis (a.s.) et Mir Hissam-Ud-Din Saheb depuis fort longtemps. L'on peut en voir un exemple quand le Messie Promis (a.s.) se rendit à Sialkot après s'être déclaré Messie et Mahdi. Mir Hisam-ud-Din était ravi de l'évènement : il trouva un logement pour le Messie Promis (a.s.) mais le parapet du toit de cette maison n'était pas assez élevé et le Messie Promis

(a.s.) décida de quitter Sialkot. A ce propos un hadith stipule qu'il est interdit de se coucher sur les toits sans parapet. A l'époque, durant l'été on se couchait sur les toits. Le Messie Promis (a.s.) considéra que cette maison n'était pas appropriée et il décida de quitter Sialkot. Le deuxième Calife ajoute : « Le Messie Promis (a.s.) me demanda d'informer les hommes du départ prévu pour le lendemain et la raison derrière cette décision. Ceux qui étaient du voyage, dont Maulvi Abdul Karim Saheb, se soumièrent tous à cette décision, mais dès que Hakim Mir Hisam-ud-Din entendit la nouvelle il demanda : « Pourquoi le Messie Promis (a.s.) veut-il retourner à Qadian ? » Il se présenta sur le champ devant la porte de la résidence des hommes et on informa le Messie Promis (a.s.) de sa venue. Celui-ci sortit sur-le-champ pour rencontrer Mir Hisam-ud-Din. Ce dernier déclara : « J'ai su que vous désirez retourner [à Qadian] parce que le logement n'est pas appropriée. Je peux mettre à votre disposition la résidence de votre choix. Êtes-vous venu ici pour retourner immédiatement à Qadian pour ainsi m'humilier devant les autres ? » Il prononça ces paroles avec une telle force que le Messie Promis (a.s.) resta silencieux. Il répondit : « Nous n'allons pas partir en ce cas. » Un visiteur dit un jour au Messie Promis (a.s.) : « Je suis un de vos grands admirateurs mais vous avez commis une grosse erreur. Vous savez très bien que les mollahs rejettent les opinions opposées aux leurs, car accepter un point

de vue contraire au sien est pour eux cause d'humiliation car ils croient que les autres diront : « Untel a découvert ce point et le mollah l'ignorait ! » Pour les convaincre il faut qu'ils annoncent, de leur propre chef, l'opinion en question. » La méthode que le visiteur proposa au Messie Promis (a.s.) était ceci : « Quand vous aviez compris la question de la mort de Jésus vous auriez dû organiser une rencontre, y convier quelques mollahs et leur exposer, en ces termes, cette controverse : « La croyance [des musulmans sur Jésus] supporte celle des chrétiens qui affirment que Jésus est encore vivant au ciel. Les chrétiens en profitent pour s'attaquer à l'Islam affirmant que le Prophète des musulmans est mort et que le fondateur de leur religion est vivant au ciel, d'où sa supériorité et sa divinité. » Sur ce vous auriez demandé aux mollahs : « Quelle réponse offrir ? » Les mollahs répondront : « Dites-le nous vous-même ! ». Vous leur direz : « Vous êtes à même de fournir une explication. Mais selon moi tel verset prouve la mort de Jésus. » Les mollahs ajouteront : « C'est tout à fait vrai. Annoncez cela au nom d'Allah. Nous sommes prêts à vous soutenir ! » Ensuite vous leur direz que les hadiths annoncent le deuxième avènement de Jésus. Mais étant donné qu'il est mort, quelle en est l'interprétation ? » Un des érudits dira que vous êtes le Messie [tant attendu] et tous les oulémas l'attesteront. »

Souciez vous du lendemain !

“ Il nous incombe, à tous, d'entamer une profonde réflexion, de comprendre l'ordre divin qui exige de nous la Taqwa et l'analyse de nos œuvres. Nous devons nous soucier de celles qui embelliront notre lendemain.

extrait [...]

O vous qui croyez ! Craignez Allah ; et que chaque âme s'occupe de ce qu'elle envoie en avant pour le lendemain.

Et craignez Allah ; en vérité, Allah est Très-Conscient de ce que vous faites. Et ne soyez pas comme ceux qui ont oublié Allah et par conséquent, Il leur a fait oublier leur propre âme. Ce sont eux les rebelles. (Saint Coran, chapitre 59, versets 19 et 20)

L'on constate, en général, que d'aucuns n'évitent pas les péchés et autres vices considérant que leurs racines sont sans grande gravité et ne sont point vigilantes à cet égard. Or cette négligence incite l'homme à commettre de grands péchés, car peu à peu il oublie [l'importance] de la vertu et le niveau que doit atteindre le croyant dans ce domaine : sa crainte de Dieu s'évanouit, il s'éloigne de la Taqwa et sa foi dans la vie dans l'Au-delà chancelle. Ainsi que celui qui se proclamait [naguère] croyant s'écarte irrémédiablement des conditions de la foi tant et si bien qu'il n'est plus, aux yeux d'Allah, du nombre des croyants.

Dans les versets cités plus haut Allah interpelle le fidèle à cet effet. En des termes emphatiques, Dieu l'enjoint de ne pas se soucier uniquement [de la vie] d'aujourd'hui et d'ici bas, de ses futilités et ses amusements, de ses plaisirs et de son ravissement, des relations avec ses proches et ses amis. C'est à propos de son lendemain qu'il doit se soucier. L'intensité de sa foi en Dieu et l'acquisition

de la Taqwa doivent être ses priorités. Sa vie dans l'Au-delà et la rétribution qui s'en suivra doivent être ses premières préoccupations. C'est ainsi qu'il entamera de réels progrès d'ordre moral [et éthique]. Ces valeurs ne seront point superficielles : elles auront pour objectif l'acquisition du plaisir divin.

[En somme] votre progrès spirituel et votre déclaration de foi seront réels quand vous vous souciez de votre lendemain. Votre abnégation et votre foi en Dieu seront authentiques à Ses yeux quand, tout en vous souciant de votre lendemain, vous tenterez de Lui plaire et de respecter Ses ordres. Commentant sur le premier verset que j'ai cité, le Messie Promis (a.s.) dit : « O croyants ! Craignez Dieu et que chacun d'entre vous se soucie des biens qu'il a préparés pour la vie dans l'Au-delà. Qu'il craigne Dieu l'Omniscient, Celui qui voit vos actions : Il vous scrute de très près. D'où la raison pour laquelle Il rejettera vos actions fallacieuses. »

Il nous incombe, à tous, d'entamer une profonde réflexion, de comprendre l'ordre divin qui exige de nous la Taqwa et l'analyse de nos œuvres. Nous devons nous soucier de celles qui embelliront notre lendemain. Allah connaît les tréfonds de notre âme : nos propos superficiels ne Le trompent point, car Il distingue très bien le fourbe du loyal, comme l'explique le Messie Promis (a.s.). Allah n'acceptera point des œuvres défectueuses. Le croyant doit certainement se soucier de

son lendemain, de l'Au-delà, où il aura des comptes à rendre pour ses actions. Le monde ne doit pas être, à nos yeux, une fin en soi, comme c'est le cas pour les incroyants. Pour remporter des succès tangibles il faudra marcher sur les voies de la Taqwa.

Le Premier Calife de la djama'at déclare : « Allah enseigne à l'homme la formule [suivante] pour remporter le succès ici-bas et dans l'Au-delà : qu'il se soucie aujourd'hui de son lendemain. [...] En suivant cette injonction du Coran l'homme réussira non seulement ici sur terre mais aussi dans l'autre monde, par la grâce d'Allah. Nous ne pourrions amasser le capital de la vie de l'Au-delà sans nous y préparer aujourd'hui. »

Le verset 19 [mentionné plus haut] est le dernier des versets cités lors du sermon du Nikah (mariage). Allah y attire notre attention sur des thèmes divers, nous exigeant, entre autres, de respecter nos liens de parentés, d'assumer les responsabilités qu'engendre l'union [du mariage]. Il nous recommande aussi de nous cramponner à la vérité, car elle favorise l'accomplissement de bonnes œuvres et le respect des liens de parenté. Il nous demande de suivre les injonctions d'Allah et de Son Prophète (s.a.w.) car ils sont les garants du succès. D'ailleurs c'est en nous souciant de notre lendemain que nous pourrions respecter ces commandements. En somme il est d'innombrables injonctions d'Allah et de Son Prophète (s.a.w.) qui embellissent notre vie familiale.

Invitez les autres à l'Islam et l'Ahmadiyya

“ Il [Le Messie Promis] désirait que les ahmadis se distinguent des autres par leurs vêtements, leur conduite et leur croyance, attirant ainsi l'attention des autres. D'autre part ils prendront conscience de leur identité, leur permettant de corriger leur conduite et leur croyance.

extrait [...]

Je vous présenterai [pour le sermon] d'aujourd'hui des récits qui concernent, directement ou indirectement, le Messie Promis (a.s.), relatés par Hazrat Mousleh Maw'oud [le Réformateur Promis et deuxième Calife de la djama'at Islamique Ahmadiyya]. Il s'y trouve de nombreuses leçons qui, aujourd'hui encore, nous indiquent la voie à suivre.

Le premier récit évoque l'ardeur que ressentait le Messie Promis (a.s.) pour la diffusion du message de l'Islam et de l'Ahmadiyya ainsi que les espoirs qu'il avait en sa djama'at à ce propos. Le deuxième Calife raconte : « Le Messie Promis (a.s.) avait des idées merveilleuses quand il s'agissait de prêcher le message de l'Islam et de l'Ahmadiyya : c'était là son seul souci du matin jusqu'au soir. Une fois il suggéra que les membres de sa djama'at devraient porter des vêtements distincts, faisant ainsi de chacun d'eux un instrument pour le tabligh. Il y eu de nombreuses suggestions à ce propos. Il désirait que les ahmadis se distinguent des autres par leurs vêtements, leur conduite et leur croyance, attirant ainsi l'attention des autres. D'autre part ils prendront conscience de leur identité, leur permettant de corriger leur conduite et leur croyance.

Sachez cependant que la tenue vestimentaire importe peu. Or, au minimum tout le monde doit reconnaître, par notre allure, que nous sommes des ahmadis. Dans le même cadre Hazrat Mousleh Maw'ood (r.a.) décrit ci-dessous la physionomie qui sied à un missionnaire

ou à quelqu'un qui s'est dédié au service de la foi. Il affirme : « Pour accomplir le tabligh le missionnaire doit arborer le visage d'un croyant. » Il a aussi prodigué les conseils suivants aux membres de la Khuddam-ul-Ahmadiyya : « Votre apparence extérieure doit se conformer aux préceptes de l'Islam. Les Khuddam doivent faire preuve de simplicité dans le port de la barbe, dans leur coiffure, dans leur tenue vestimentaire. L'Islam ne vous interdit pas de porter des habits propres et immaculés. Bien au contraire il nous recommande l'hygiène et proscrit toute malpropreté. Cependant il interdit aussi tout étalage. D'aucuns non cesse de se soucier de leurs vêtements à tout instant. Vérifier constamment le col de son manteau pour y enlever la poussière est futilité. D'aucuns présentaient de beaux vêtements au Messie Promis (a.s.) et il en faisait usage. Or, il n'en n'était pas si préoccupé au point de les faire broser à tout instant. Il n'est certes pas interdit de le faire : cependant il n'aimait qu'on consacre la majeure partie de son temps à ces frivolités. D'aucuns sont victimes de complexe quant à leur tenue vestimentaire. Lors des réceptions ils font la triste mine parce qu'ils ne portent pas tel manteau ou tel habit. L'on doit, avec grande assurance, rencontrer les autres quelque soit sa tenue. L'essentiel c'est de couvrir sa nudité et d'être propre. Quand on a de quoi se vêtir mais qu'on n'évite de rencontrer autrui parce qu'on ne possède pas tel habit, c'est le monde et non la foi qu'on préfère. » Ce

conseil s'adresse aux Waqifine-Zindagi, aux missionnaires en particuliers, et aux membres de la djama'at en général. Il ne faut point être si soucieux des apparences au point d'oublier l'objectif principal. Quant à ceux qui négligent la propreté qu'ils se souviennent que celle-ci fait partie de la foi. Il faut, en toute chose, suivre la voie du juste milieu et éviter les extrêmes.

Soulignant l'importance du tabligh le Mousleh Maw'ood (r.a.) raconte : « Quand je suis parti récemment à Delhi je fut fort étonné que les habitants de cette cité avaient quitté leur mauvaise foi notoire. Sinon à chaque fois que je m'y rendais – ou que je rencontrais, par hasard, des personnes qui y étaient originaires, quelque soit leur classe sociale – ils s'empêtraient tous dans des débats saugrenus et sans jamais énoncer des propos sensés. Tout jeune j'étais parti une fois à Delhi où j'ai rencontré, chez la grand-mère où logeait Hazrat Amma Jaan, le frère d'un proche venu de Hyderabad. Il demanda qui j'étais. Quand la grand-mère cita le nom de Hazrat Amma Jaan (l'épouse du Messie Promis (a.s.)) il lâcha : « C'est quoi tout ce bruit que fait ton père ? On dit qu'il tient des propos contraires à l'Islam ? » J'étais fort jeune à l'époque. Or, au lieu d'être apeuré, je lui parlai de la mort de Jésus, car c'était là un thème que je maîtrisais. Je lui expliquai : « Le Messie Promis (a.s.) affirme tout simplement que Jésus est mort et que le Messie Promis et Mahdi Promis sortira de cette Oummah. »

Signes du Mahdi : les éclipses lunaire et solaire



extrait [...]

En ce jour [du 20 mars 2015] une éclipse du soleil était visible ici au Royaume-Uni et ailleurs dans le monde. Lorsque survient ce phénomène le Saint Prophète Muhammad (s.a.w.) nous recommande de prier, de nous consacrer à l'Istighfar, de faire de l'aumône. Là où l'éclipse était visible, les djama'at ont reçu la consigne d'accomplir la Salat-ul-Kousouf (la Salat de l'éclipse) en accord à la sunnah du Saint Prophète Muhammad (s.a.w.). D'ailleurs, les hadiths nous informent que les éclipses du soleil et de la lune comptent parmi les signes spéciaux d'Allah. Selon le Saint Prophète Muhammad (s.a.w.), les éclipses du soleil et de la lune [au cours du Ramadan] sont des signes grandioses attestant l'avènement du Messie [et du Mahdi]. Ces signes sont apparus à l'est comme à l'ouest en faveur du Messie Promis (a.s.). En somme, l'éclipse a une relation particulière avec la djama'at Ahmadiyya et son fondateur. Certes l'éclipse d'aujourd'hui n'est point un signe [attestant] de la véridicité du Messie Promis (a.s.), mais elle nous rappelle celles apparues en sa faveur. Aujourd'hui nous sommes un vendredi, jour intimement lié à l'avènement du Messie Promis (a.s.). Le mois de mars nous rappelle aussi ce signe, car après trois jours, soit le 23 mars, nous célébrerons la journée du Messie Promis (a.s.). En somme ce mois, ce jour et cette éclipse évoquent pour nous l'histoire de la djama'at. Quand je préparais mes

notes pour le sermon qui suit la prière de l'éclipse j'ai choisi d'évoquer le même thème dans le présent sermon. Je présenterai des écrits du Messie Promis (a.s.) qui évoquent la prophétie du Saint Prophète Muhammad (s.a.w.) sur ces éclipses ; je mentionnerai aussi les récits de certains compagnons du Messie Promis (a.s.) qui se sont joints à sa djama'at suite à l'apparition de ces signes célestes. De nombreux hadiths mentionnent la conduite du Saint Prophète Muhammad (s.a.w.) quand une éclipse eut lieu au cours de sa vie. Asma (r.a.), une de ses épouses, raconte ceci : « Le jour de l'éclipse du soleil je visitai 'Aisha (r.a.). Elle, ainsi que d'autres personnes, étaient en prière. Je lui en demandai la raison. Indiquant vers le ciel, elle prononça « Saint est Allah ! ». Je lui demandai s'il s'agissait d'un signe. Elle répondit à l'affirmatif d'un hochement de la tête. Je me mis debout pour prier. [La salat dirigée par le Saint Prophète Muhammad (s.a.w.) était si longue] que j'étais sur le point de m'évanouir. Je m'aspergeai la tête d'eau. Quand le Saint Prophète Muhammad (s.a.w.) termina la prière, il glorifia Allah et dit : « Il n'est aucune chose dont j'en ai été le témoin ici sur terre. J'ai vu le paradis et l'enfer. Dieu m'a révélé que vous serez éprouvés dans vos tombes : ces épreuves ressembleront à celles du Dajjal. Ensuite on vous demandera : « Que savez-vous du Saint Prophète Muhammad (s.a.w.) ? » Le croyant ou celui qui est imbu de certitude

dira : « Muhammad est le prophète d'Allah. Il nous a montré des signes et la direction. Nous l'avons accepté et nous l'avons suivi. » On dira au croyant : « Repose en paix ! Tu es sans nul doute du nombre des croyants. » Quant à l'hypocrite ou celui qui entretenait des doutes, il dira : « J'ignore tout du Prophète. Je me suis contenté de suivre les autres. » Le Saint Prophète Muhammad (s.a.w.) affirma que l'éclipse est un signe de la part de Dieu. Or, il n'a aucune relation avec la vie ou la mort de quiconque. Durant l'éclipse l'on doit prier et implorer le pardon de Dieu. Le Messie Promis (a.s.) affirme à cet effet : « Je suis fort surpris de l'entêtement des mollahs qui refusent [d'accepter] la vérité en dépit des signes successifs [qui sont en ma faveur]. Ne voient-ils pas qu'Allah les fait échouer dans tout domaine ? Ils souhaitent ardemment que quelque soutien divin se manifeste en leur faveur. Or, les jours qui se succèdent attestent de leur infortune et leur déconfiture. L'Almanach annonçait les éclipses du soleil et de la lune au cours du Ramadan, on était en train de vivre les jours du Promis répétaient les uns et les autres. Tout ceci troubla les mollahs, car une seule personne s'était proclamée Mahdi : ils craignaient qu'on ne se tourne vers lui. Afin de le dérober aux regards les mollahs affirmèrent qu'il n'y aura aucune éclipse solaire ou lunaire au cours de ce Ramadan. Elles auront lieu quand l'Imam Al-Mahdi apparaîtra, prétendaient-ils. Lorsque les éclipses eurent lieu, ils

alléguèrent qu'elles n'étaient pas conformes au hadith. Selon eux, la lune s'éclipsera au cours de la première nuit du Ramadan et le soleil au milieu de ce mois. Dans la réalité l'éclipse lunaire eut lieu la 13^e nuit et celle du soleil le 28 du Ramadan. Le hadith n'évoque pas la première nuit, car la première lune est appelée Hilal et non Qamar en arabe. Or, le hadith fait mention de Qamar. Ainsi le Hadith révèle que la lune se voilera au cours de la première des nuits pendant lesquelles elle peut s'éclipser, c'est-à-dire la 13^e. Le soleil s'obscurcira au cours des jours du milieu, c'est-à-dire, le 28. Les mollahs furent forts embarrassés après ces explications. Entêtés, ils présentèrent l'excuse suivante : un des rapporteurs dans la chaîne de narration ne serait pas digne de confiance. Etant donné que la prophétie faite par le hadith s'est accomplie le doute concernant la chaîne de transmission n'a plus lieu d'être. L'accomplissement de la prophétie prouve qu'elle a été faite par un véridique. Insinuer que ce sont là les paroles d'un menteur reviendrait à rejeter ces évidences. Selon les experts en Hadith le doute ne peut obscurcir la certitude. La prophétie s'étant réalisée à l'époque où le Mahdi s'est annoncé est un témoignage sûr de la sincérité de celui qui a rapporté le hadith. Ce serait pure conjecture de la part des mollahs d'affirmer que le caractère [du narrateur du hadith] est douteux, car même des menteurs disent parfois la vérité. Cette prophétie et cette méthode sont avérées voire attestées par

“ Selon le Saint Prophète Muhammad (s.a.w.), les éclipses du soleil et de la lune [au cours du Ramadan] étaient des signes grandioses attestant l'avènement du Messie [et du Mahdi]. Ces signes sont apparus à l'est comme à l'ouest en faveur du Messie Promis (a.s.). En somme, l'éclipse a une relation particulière avec la djama'at Ahmadiyya et son fondateur. Certes l'éclipse d'aujourd'hui n'est point un signe [attestant] de la véridicité du Messie Promis (a.s.), mais elle nous rappelle celles apparues en sa faveur.

des érudits de l'école hanafite. Rejeter ce signe en dépit de toutes ces évidences est de la malhonnêteté, de l'obstination. Après cet argument sans réplique ils ont admis que ce hadith est authentique : mais, prétendent-ils, un imam promis apparaîtra bientôt. Selon eux il ne s'agit pas de moi [Mirza Ghulam Ahmad], mais de quelqu'un d'autre. Or, cette réplique de leur part sera tout aussi irrecevable qu'infondée, car le hadith annonce que l'Imam apparaîtra au début du 14^e siècle. Quinze années se sont écoulées sans qu'aucun Imam de leur [choix] se soit annoncé. [Pour se sortir d'affaire] les mollahs me traitèrent de Kafir : « ne lisez pas ses livres, disent-ils aux autres, n'ayez aucune relation avec lui, ne l'écoutez pas, car ses paroles influent sur les cœurs. » Mais que d'avertissements ont-ils reçus ! Quelle humiliation ! Les éclipses dans le ciel, et la suprématie de la chrétienté sur terre, témoignèrent contre eux. Le Messie Promis (a.s.) affirme : « Le signe des éclipses est apparu en ma faveur. Des centaines de personnes se sont jointes à ma djama'at après en avoir été témoins. Ces éclipses ont apporté pour nous la joie et pour nos ennemis l'humiliation. Pourront-ils jurer qu'ils désiraient que ces éclipses lunaires et solaires apparaissent quand je me suis proclamé Mahdi et que leurs effets ne soient pas visibles dans le monde arabe ? Leurs désirs irrésistibles, ils avaient le cœur meurtri et connurent l'ignominie. » Je présenterai ici-bas quelques récits des compagnons

du Messie Promis (a.s.). Hazrat Ghulam Mohammad Saheb (r.a.) raconte qu'il avait pour voisin un certain Maulvi Badr-Oud-Din Saheb. « J'avais environ 15 ans et j'étais debout devant sa maison quand il y eut l'éclipse du soleil. Il s'exclama : « Saint est Allah ! Le signe de l'avènement du Mahdi est apparu ! » Maulvi Badr-Oud-Din Saheb embrassa l'Ahmadiyya. Il était d'une grande sincérité et très pieux. Après un an d'effort, ses parents et sa femme embrassèrent l'Ahmadiyya grâce à lui. Hafiz Mohammad Hayat Saheb de Lalyan raconte qu'en 1894, après l'apparition des éclipses, nombre de gens affirmaient que l'Imam Mahdi est apparu et que le Jour Dernier est proche. Tous les récits évoquaient la peur de ceux qui appréhendaient l'avenir et le Jour Dernier. Hafiz Mohammad Lakhoukey avait lui mentionné les signes de l'avènement du Mahdi dans ses poèmes en langue Pendjabi. Mohammad Siddique Lali, maître spirituel et soufi de Lalyan, en fit aussi mention dans ses vers : « La lune s'éclipsera au cours de la 13^e nuit et le soleil pendant le 28^e jour ». Dans tous les foyers on parlait de ces signes, on était à la recherche de l'Imam de l'époque. Durant ces jours, Maulana Taj Mohammad Saheb et d'autres aînés [de Lalyan] envoyèrent une délégation à Qadian pour rencontrer le Mahdi et s'assurer que les signes s'appliquaient bel et bien à lui. Ils lui prêteraient allégeance s'il était le Mahdi tant attendu. Sheikh Amir Din Saheb, Mian Saheb Din et Mian Mohammad Yar Saheb étaient les trois choisis pour cette mission.

Histoire de l'Ahmadiyya

extrait [...]

L'une des cinq branches du but de l'avènement du Messie Promis (a.s.) était la publication d'annonces [et de tracts] afin de diffuser le message [de l'Islam et l'Ahmadiyya] et de présenter [à ses adversaires] ses ultimes arguments. Il déclare à cet effet : « Dans le but de fournir les preuves décisives j'ai décidé aujourd'hui de publier quarante annonces afin qu'au jour de la Résurrection je puisse annoncer à Dieu que j'ai atteint l'objectif de ma mission. »

Le Messie Promis (a.s.) ne s'est pas contenté de publier quelques-unes de ces annonces ; il ne l'a pas fait qu'à une seule occasion. Avant même qu'il ne se proclame Envoyé de Dieu, et ce jusqu'à son décès, il a publié un nombre incalculable d'annonces, autant de trésors [qu'il a légué] pour le monde religieux. Le Messie Promis (a.s.) désirait ardemment protéger musulmans, chrétiens et adeptes des autres religions de la destruction. Cette tâche, qui lui réclamait des efforts considérables, il l'a accomplie dans la solitude. Certes il a écrit de grands ouvrages, mais ses annonces démontrent aussi sa compassion pour l'humanité et le souci qu'il ressentait pour sa réforme. Il incombe aux membres de sa djama'at de se soucier constamment de la réforme de l'humanité et de perpétuer cette œuvre. Une sollicitude constante est requise à cet égard.

Hazrat Mousleh Maw'oud (r.a.) nous conte le souci du Messie Promis (a.s.) à ce sujet et ses efforts colossaux. En

dépit de sa maladie il se consacrait, matin et soir, à cette tâche et publiait annonce après annonce. Ses œuvres surprenaient plus d'un. Avant même que l'effet d'une annonce et l'hostilité qu'elle causait ne s'estompent, il en publiait une autre. D'aucuns lui disait qu'en pareilles occasions ces annonces causeront plus de tort que de bien. Il se souciait pas de ces considérations : « Il faut forger le fer tant qu'il est chaud », répondait-il. Dès que l'hostilité baissait d'un cran il publiait une autre annonce, attisant davantage l'hostilité à son encontre. Du matin jusqu'au soir, il vouait tout son temps à cette tâche : c'était là le secret de son succès. Nous réussiront en suivant la même méthode : il n'est point nécessaire d'attendre que l'hostilité ne s'estompe. C'est en publiant les annonces dans ce climat d'opposition que l'effet se fera sentir. Hazrat Mousleh Maw'oud (r.a.) explique que le Messie Promis (a.s.) faisait le Tabligh par l'entremise d'annonces ou de tracts composés de deux à quatre pages, des annonces qui ont causé de grands remous dans le pays. « Mille ou deux mille, voire dix mille copies étaient publiées, ce qui était, à l'époque, une quantité énorme. Mais aujourd'hui notre djama'at est vingt fois plus grande, dit le deuxième Calife. Il faudra en publier 50 voire 100 mille et c'est là qu'elles attireront l'attention des autres. Auparavant, tous les ans, on en publiait une douzaine ; si on le fait deux ou trois fois pendant l'année, qu'elles soient composées de deux ou quatre pages, qu'on en tire cent ou deux mille

exemplaires il y aura grand remous [dans le pays.] » Trois ou quatre ans de cela j'avais demandé aux djama'at de préparer des tracts composés d'une ou deux pages afin d'entamer ce travail de tabligh. Plusieurs centaines de milliers doivent être distribués afin d'informer le monde du beau message de l'Islam, de sa réalité, du fait qu'Allah a envoyé le Messie Promis (a.s.) afin d'augurer la renaissance de l'Islam. Afin que le monde sache que Dieu envoie Ses messagers pour sortir l'humanité des griffes de Satan. Il y a eu des résultats positifs là où les djama'at ont œuvré en ce sens. J'avais envoyé des étudiants de la Jamia en Espagne : il y ont accompli un travail important, distribuant environ 300 milles dépliant dans lesquels étaient évoqués des thèmes divers. Les élèves de la Jamia du Canada étaient, quant à eux, dans les pays hispanophones [du continent américain] et au Mexique pour distribuer ces annonces. Par la grâce d'Allah [cette campagne] a élargi le champ du Tabligh et il y a aussi eu des convertis. L'on doit publier et distribuer d'autres dépliant au lieu de distribuer de gros ouvrages. Hazrat Mousleh Maw'oud (r.a.) nous explique que certains [ahmadis] désiraient publier, par leurs propres moyens, des annonces à son époque. D'aucuns sont prêts à le faire aujourd'hui, quoiqu'ils ne pourront pas en imprimer en si grand nombre. Il déclare à cet effet : « Il faut distribuer les tracts émis par le centre et en publier en grand nombre. Parfois certains sont victimes de narcissisme

quand ils en publie en leur nom, désirant se faire de la renommée. C'est là une grave maladie. Le Messie Promis (a.s.) racontait à ce sujet qu'il y avait une femme qui s'était faite une nouvelle bague : bien malgré elle personne n'en avait fait les éloges. Un jour elle mit le feu à sa maison. A ceux qui étaient réunis [devant les décombres de sa demeure] elle s'écria : « Il n'en est resté que cette bague et rien d'autre ! » On lui demanda : « Quand as-tu fait faire cette bague ? » Elle répliqua : « Si on m'avait posé la question plus tôt ma maison ne serait pas en cendres ! » La quête de la gloire est une maladie qui ravage entièrement sa victime sans que cette dernière n'en soit consciente, » conclut le deuxième Calife.

Cela ne concerne pas uniquement la publication de tracts. Quand la vanité et la quête de la gloire montent à la tête, que l'on entreprend des efforts en ce sens [ces œuvres] ne seront d'aucun avantage, au contraire elles causeront de grands torts.

Le tabligh a pris une telle ampleur, par la grâce de Dieu, que si un individu décide de publier des tracts à son propre compte leur nombre sera très limité. En tout cas d'aucuns font montre de vanité dans leurs propres cercles. Certains ont certes de bonnes intentions : je n'affirme point que tout le monde le fait par prétention. D'aucuns sont animés de nobles intentions et désirent publier ces annonces à titre personnel : si à leur yeux c'est là une œuvre louable qu'ils le fasse à une grande échelle. Si d'aucuns ont des

idées pour des brochures de meilleures qualités et attirantes dont le contenu sera intéressant qu'ils les remettent à la djama'at. Celle-ci les publiera si elles sont pertinentes.

Je vous présente ici-bas certains récits rapportés par Hazrat Mousleh Maw'oud (r.a.) concernant le Messie Promis (a.s.) ou ses compagnons. Le deuxième Calife relate : « Quand on lapidait les martyrs d'Afghanistan ils ne ressentaient aucune peur. Bien au contraire, ils accueillaient ces pierres la constance et la bravoure au cœur. Quand ils en recevaient une volée Sahibzada Abdul Latif Shaheed Saheb, Nimatullah Khan Saheb et les autres martyrs priaient : « Allah ! Mon Seigneur ! Aie pitié d'eux et guide-les ! » Quand l'amour anime le cœur de l'homme il se trouve dans un autre état. Ses paroles sont empreintes d'influence, les rayons lumineux de son visage attirent les autres. Des milliers de gens visitaient le Messie Promis (a.s.) à Qadian. Ayant vu son visage ils déclaraient : « Ce n'est pas là la face d'un menteur ! » Sans entendre une seule parole de sa part ils ont cru en lui. » Ces exemples sont tout aussi d'actualité aujourd'hui. D'aucuns m'informent qu'ils ont fait la bai'ah rien qu'en voyant la photo du Messie Promis (a.s.) : ce n'est point le visage d'un imposteur se sont-ils dit.

Hazrat Mousleh Maw'oud (r.a.) raconte : « Trois catégories de personnes se joignent à ma djama'at, disait le Messie Promis (a.s.). La première concerne ceux qui m'ont accepté après avoir compris mes

“

Avant même qu'il ne se proclame Envoyé de Dieu, et ce jusqu'à son décès, il a publié un nombre incalculable d'annonces, autant de trésors [qu'il a légué] pour le monde religieux. Le Messie Promis (a.s.) désirait ardemment protéger musulmans, chrétiens et adeptes des autres religions de la destruction. Cette tâche, qui lui réclamait des efforts considérables, il l'a accomplie dans la solitude.

déclarations et après avoir méditer dessus. »

L'Islam était dans un piètre état à l'époque du Messie Promis (a.s.), les musulmans étaient divisés. Il existait chez eux différents courants : certains acceptèrent le Messie Promis (a.s.) quand ils entendirent sa déclaration du Messie Promis (a.s.) et virent la création de la djama'at.

« La première catégorie comprend donc ceux qui ont compris le but de mon avènement, observe le Messie Promis (a.s.). Ils savent qu'ils doivent consentir à des sacrifices à l'instar des communautés des prophètes du passé. La deuxième catégorie concernent ceux qui sont entrés dans ma djama'at en raison de Hazrat Maulvi Nouroudine Saheb. Ils ignorent tout du but de mon avènement. Ils se sont joints à ma djama'at pour la seule raison que Maulvi Nouroudine m'a prêté allégeance. Il était leur maître, ils l'honoraient et appréciaient sa sagacité.

« Maulvi Saheb est devenu Ahmadi. Nous devons lui emboîter le pas » se sont-ils dit. Ils ignoraient tout du but de ma djama'at, de la sagesse et de la raison de mon avènement. La troisième catégorie comprend des jeunes qui se préoccupaient certes des musulmans, mais en tant que nation et pas en tant que communauté religieuse. Ils désiraient que les musulmans soient organisés et unis. Quand ils ont vu qu'on mettait plus d'emphase sur la spiritualité nombre d'entre eux ont abandonné la djama'at. »

Parcours des convertis à l'Islam Ahmadiyya

« Là où les ennemis ont tenté de réprimer ou d'exterminer les ahmadis, Allah a, d'une part, accru le niveau de leur sacrifice et d'autre part Il a ouvert de nouvelles voies pour le progrès de l'Ahmadiyya, des voies que nous n'aurions pas pu ouvrir par nos seuls efforts.

extrait [...]

Quelqu'un évoqua les grâces divines et le soutien de Dieu [en faveur de la communauté] lors d'une marche en compagnie du Messie Promis (a.s.), suite à quoi ce dernier observa : « Allah ne cesse de faire briller au grand jour la vérité, Il accorde à cette communauté un grand soutien. Or, [nos adversaires] ne veulent point ouvrir les yeux [face à cette réalité] [...] Dans une de ses lettres l'un des leurs avoua qu'ils avaient tout tenté à mon encontre mais qu'ils ne pouvaient expliquer le succès que je remportais dans chaque domaine. »

Ce n'était là que le résultat des promesses faites par Allah au Messie Promis (a.s.) : dans le passé, et aujourd'hui encore, l'ennemi a remué ciel et terre [afin d'arrêter] le progrès de cette communauté. Or, celle-ci, par la grâce de Dieu, n'a cessé de progresser. Là où les ennemis ont tenté de réprimer ou d'exterminer les ahmadis, Allah a, d'une part, accru le niveau de leur sacrifice et d'autre part Il a ouvert de nouvelles voies pour le progrès de l'Ahmadiyya, des voies que nous n'aurions pas pu ouvrir par nos seuls efforts. Il n'y a point de doute que l'Ahmadiyya est une plante mise en terre par la main de Dieu, une plante qui, suite aux promesses divines, grandira, fleurira et portera ses fruits, insha Allah. Pour le sermon d'aujourd'hui je présenterai des récits qui mettent en exergue les faveurs divines et la manière dont Allah ouvre les cœurs et transmet

le message de l'Ahmadiyya [aux autres]. Le missionnaire de la djama'at du Niger rapporte : « Nous avons, lors d'une campagne de prédication, emprunté une voie en terre battue pour transmettre le message de l'Ahmadiyya [aux habitants des villages qui longeaient la route]. Trois jours après les habitants du village Gitahiti nous ont arrêté lors de notre voyage retour. « Nous vous attendions. Partez à la rencontre de notre Imam » nous ont-ils dit. « Donnez-nous les formulaires de la bai'ah à remplir, a insisté l'Imam, nous désirons tous adhérer à la communauté Ahmadiyya. Allah nous a convaincu et nous n'avons point de doute quant à la véridicité de cette djama'at. Quand vous êtes partis d'ici [la première fois] le grand Imam wahhabite de Marawi, un village d'à côté, nous a visités avec sa délégation. Il ne cessait de répéter que les ahmadis sont des mécréants et que [nous avions commis une grosse erreur] en les accueillant dans notre mosquée et en leur donnant la parole. Je leur ai répliqué que c'est en cela que se trouve la différence entre vous et les ahmadis. Ces derniers, quant à eux, n'ont cessé de parler du Coran et des hadiths tant qu'ils étaient là. Si ces propos des ahmadis sont de la mécréance en ce cas nous voulons être des mécréants comme eux. »

Le grand mollah est retourné déconfit et les gens du village insistaient dans leur volonté de remplir le formulaire de la bai'ah. Le missionnaire n'en n'avait pas sur lui. Nombre de personnes ont embrassé l'Ahmadiyya et par la grâce de Dieu une

grande djama'at a été établie [dans ce village].

Le missionnaire de Batora de la Tanzanie rapporte que grâce aux efforts d'un certain Souleymane Jumma, ils ont pu établir une djama'at dans un village situé à 35 kilomètres de la ville. Souleymane Jumma y a distribué quelques dépliants de la communauté grâce auxquels certaines personnes ont embrassé l'Ahmadiyya. Suite aux visites incessantes du moallim, d'autres personnes se sont jointes à l'Ahmadiyya et leur nombre n'a cessé de croître. Les ahmadis sont pauvres, certes, mais ils sont emplis de foi. Ils ont construits, par leurs maigres moyens, une mosquée dans leur village et ils contribuent aussi dans les fonds de la communauté. L'Amir Saheb du Mali relate que M. Adam Tankara, un grand Imam de la communauté Tidjani a embrassé l'Ahmadiyya. Il écoutait, bien avant sa conversion, et ce pendant fort longtemps, les cassettes et la radio de la djama'at. Par la grâce d'Allah nous avons nombre de stations FM au Mali qui couvrent chacune un périmètre d'une centaine de kilomètre environs, nous permettant ainsi de prêcher notre message sur une grande échelle. Le père de M. Adam Tankara était lui aussi un grand Imam Tidjani : il avait converti les habitants de 93 villages animistes en musulmans.

Dans un rêve le père de l'Imam Adam Tankara l'a informé que l'Ahmadiyya repose sur la vérité et qu'il devait entreprendre de grands efforts pour répandre son message.

L'humilité: vertu essentielle du croyant

« Ainsi des bonnes œuvres du passé protègent l'homme d'une mauvaise fin, en dépit du fait qu'il ait pu commettre des péchés ultérieurement. C'est ainsi que l'on tombe dans la catégorie de ceux qui méritent le salut. Ceci est tributaire de la Rahmaniyyah (la grâce générale) de Dieu.

extrait [...]

Selon le deuxième Calife de la Communauté Islamique Ahmadiyya le premier Calife de la djama'at racontait souvent l'histoire d'un pieux personnage d'antan qui avait, pendant plusieurs années, accompli régulièrement ses Salat à la mosquée afin que les autres fassent ses éloges. Mais en raison d'une bonne œuvre qu'il avait accomplie dans le passé, Dieu fit en sorte qu'il soit, dans les cœurs des hommes, considéré comme un hypocrite. En somme il désirait que les autres le couvrent de louanges mais on le traitait de fourbe. Il se dit un jour : « J'ai perdu tout mon temps pour rien : personne n'a rendu hommage à ma piété. Si j'avais accompli ces actes d'adoration pour la cause de Dieu, Celui-ci aurait été satisfait de moi. » Cette pensée l'avait assailli avec une telle vigueur qu'il se rendit à la forêt : il fondit en larmes, supplia Dieu, implora Son pardon et fit la promesse suivante : « A partir d'aujourd'hui je T'adorerai dans le but de mériter Ton plaisir. » Quand il retourna auprès des hommes Allah fit comprendre à ces derniers qu'il était, [en fait], d'une grande piété mais qu'on le diffamait sans aucune raison. Grands et petits le couvrirent d'éloges. Le saint homme loua Dieu en ces termes : « O Mon Seigneur, j'ai accompli la Salat pour mériter Ton plaisir qu'un seul jour et voilà que je suis adulé par tous. »

Ainsi dès qu'il prit conscience [de ses actes] il commença à adorer Dieu dans le seul but de mériter Son plaisir. Il L'avait

supplié sincèrement : en dépit du fait qu'il ne voulait pas que les autres louent sa piété, ils lui ont décerné les éloges qu'il désirait tant auparavant. Ce récit nous apprend aussi qu'Allah apprécie les actes méritoires accomplis dans le passé et engendre, en raison de ces œuvres, des conditions qui conduisent l'intéressé à se réformer. Selon le récit une action accomplie dans le passé avait plu à Dieu : ce qui conduisit à cette réaction de la part des autres et c'est ce qui lui permit de comprendre [son erreur]. Le fait que les autres le qualifiaient d'hypocrite le poussa à se réformer. Cette situation n'était pas fortuite. Allah ne désirait pas que les autres fassent ses éloges, car ceci aurait engendré en lui de la vanité et de la prétention, l'enfonçant davantage dans le péché. Allah désirait le réformer en raison d'une bonne œuvre passée : pour ce faire Il créa ces conditions et le saint homme fut du nombre de ceux qui ont remporté du succès. Ainsi des bonnes œuvres du passé protègent l'homme d'une mauvaise fin, en dépit du fait qu'il ait pu commettre des péchés ultérieurement. C'est ainsi que l'on tombe dans la catégorie de ceux qui méritent le salut. Ceci est tributaire de la Rahmaniyyah (la grâce générale) de Dieu. Il peut réformer une personne par ce moyen s'il le désire.

Or, dans le cas présent Allah a garanti le salut à ces croyants qui tentent de profiter des faveurs de Sa Rahimiyyah (grâce particulière), dont la première condition est de faire preuve d'humilité pendant

la Salat et au cours des autres actes d'adoration.

Le Messie Promis (a.s.) a établi une analogie entre cette humilité éprouvée pour la cause de Dieu par le croyant et les différentes étapes de la procréation de l'homme.

Je présenterai ici-bas ses explications sur la première étape qui concerne ceux « qui sont humbles dans leurs Prières ». L'on pourra en déduire qu'aucune action louable ne sera considérée comme telle ou qu'aucun acte d'adoration ne sera permanent tant que l'homme ne s'évertue pas à s'attacher à la Rahimiyyah de Dieu. Le Messie Promis (a.s.) explique : « La première phase de l'existence spirituelle du croyant est cet état empreint d'humilité, de pleurs et d'attendrissement qu'il expérience durant la Salat et le souvenir d'Allah. En somme il doit faire naître en lui un état d'affliction, de componction, de modestie, il doit rendre son âme humble, faire naître en lui de l'effervescence, de l'anxiété, de la chaleur. Il doit ressentir de la crainte, son cœur doit se prosterner devant Dieu comme le stipule les versets :

« C'est-à-dire le succès est assuré à ces croyants qui sont humbles dans leurs prières et dans le souvenir de Dieu. Ils se consacrent au rappel de leur Seigneur dans un état de douleur, d'affliction, d'inquiétude et d'effervescence. » Celui qui ressent cet émoi ainsi que de l'humilité lors de sa Salat passera par ces mêmes états quand il se consacrera au souvenir de Dieu en d'autres occasions.

Oeuvres et signes du Mahdi et du Messie

extrait [...]

A une occasion Hazrat Mousley Maw'ood (r.a.) a évoqué l'importance de la prière ainsi que son efficacité. Il affirmait que des hypnotiseurs peuvent, grâce à leur art, occasionner des transformations chez les autres. Or, celles-ci sont temporaires et n'intéressent que des individus. D'ailleurs elles ne sont pas à même d'occasionner des révolutions avantageuses. Cependant des supplications peuvent mettre une nation en perdition sur le droit chemin, si l'on respecte les exigences de ces prières.

A cet effet, Hazrat Mousley Maw'ood (r.a.) a évoqué un récit à propos du Messie Promis (a.s.) et Soufi Ahmad Jaan Saheb. J'avais évoqué, trois vendredis de cela, les services rendus par Soufi Ahmad Jaan Saheb à son maître spirituel. Quand il connut le Messie Promis (a.s.) il voua à son égard le plus grand respect, ayant reconnu son statut bien avant qu'il ne se proclame envoyé de Dieu. Hazrat Mousley Maw'ood (r.a.) affirme : « Qu'est-ce que l'hypnotisme ? Ce n'est qu'un jeu. Mais les supplications, quant à elles, sont des armes redoutables capables de transformer la Terre et le Ciel. Le Messie Promis (a.s.) écrivit son ouvrage Barahin-e-Ahmadiyya avant qu'il ne se proclame envoyé de Dieu. Cet ouvrage lui fit une grande renommée auprès des Soufis et des érudits. Soufi Ahmad Jaan, le père de Pir Manzur Mohammad Saheb et Pir Iftikhar Ahmad Saheb faisait parti de ces saints qui jouissaient d'une grande

proximité divine à l'époque. Il entama une correspondance avec le Messie Promis (a.s.) après avoir lu son annonce. Il demanda au Messie Promis (a.s.) de l'informer si jamais il passait par Ludhiana. L'occasion se présenta un jour et Soufi Ahmad Jaan Saheb le convia pour un repas.

Soufi Ahmad Jaan Saheb était le mourid (disciple) d'un précepteur spirituel surnommé Rattar Chhattar Wala, qui avait, auprès des Soufis de l'Inde, un éminent statut et qui était connu dans la région toute entière. Il était aussi reconnu pour sa dévotion et sa piété ainsi que pour ses pouvoirs d'hypnotiseur. Quand il accomplissait la Salat ses disciples se tenaient sur ses deux côtés et il leur soufflait dessus après la prière. Il était doté d'un pouvoir de suggestion très puissant : son souffle avait une profonde influence sur la pensée des autres ; les malades recouvraient grâce à lui la santé. Soufi Ahmad Jaan Saheb était au service de ce Pir (maître spirituel) pendant douze ans : il avait, pendant tout ce temps, moulu du blé pour lui. Quand il accompagnait le Messie Promis (a.s.) après le repas Soufi Ahmad Jaan Saheb raconta qu'il avait acquis, au service de ce maître, de grands pouvoirs de concentration. « Voyez la personne, qui me suit derrière, dit-il, si je concentre toute mon attention sur lui il tombera au sol et aura des convulsions. » C'est-à-dire qu'il pouvait l'hypnotiser. Le Messie Promis (a.s.) s'arrêta net et commença à creuser lentement le sol du bout de sa canne, une habitude

qui dénotait qu'il était en proie à des émotions très fortes. Il déclara : « Soufi Saheb, si l'autre tombe, quel avantage en tirerez-vous tout deux ? » Soufi Saheb était un homme de Dieu et Celui-ci l'avait doué d'une grande clairvoyance. En écoutant ces paroles il était comme en transe et affirma : « A partir d'aujourd'hui j'abandonne l'hypnotisme. Cette pratique concerne le monde temporel et non le spirituel. »

Il publia ensuite une annonce dans laquelle il avança que cette science n'était pas confinée à l'Islam : un hindou et un chrétien peuvent être des experts en hypnotisme. « J'annonce qu'aucun de mes disciples ne doit s'adonner à l'hypnotisme en croyant que c'est une pratique islamique. Elle ne l'est guère. C'est une science de ce monde : ils peuvent y avoir recours en la considérant comme telle », déclara Soufi Ahmad Jaan.

Hazrat Mousley Maw'ood (r.a.) affirme : « J'ai la preuve indiscutable que Dieu avait doué Soufi Ahmad Jaan Saheb d'une grande perspicacité. Quand le Messie Promis (a.s.) publia son ouvrage Barahin-e-Ahmadiyya, Soufi Ahmad Jaan Saheb comprit qu'il serait choisi comme le Messie : Hazrat Mirza Ghulam Ahmad (a.s.) n'avait, quant à lui, pas encore reçu de révélation à ce propos. Ce fut durant ces jours que Soufi Ahmad Jaan Saheb écrivit ces vers dans une lettre adressée au Messie Promis (a.s.) : Malades que nous sommes, c'est vers toi que nous nous tournons ! Proclame-toi Messie pour la cause de Dieu !

“ Le deuxième Calife (r.a.) affirme : « J'ai la preuve indiscutable que Dieu avait doué Soufi Ahmad Jaan Saheb d'une grande perspicacité. Quand le Messie Promis (a.s.) publia son ouvrage Barahin-e-Ahmadiyya, il comprit ce dernier serait choisi comme le Messie : Hazrat Mirza Ghulam Ahmad (a.s.) n'avait, quant à lui, pas encore reçu de révélation à ce propos.



Ici-bas est un autre incident ayant trait à l'hypnotisme et qui eut lieu en présence du Messie Promis (a.s.). Hazrat Mousley Maw'ood (r.a.) y explique comment Allah fait échouer ceux qui tentent d'hypnotiser Son prophète et que les pouvoirs de suggestion des hypnotiseurs n'ont aucun effet sur la foi. La volonté qui émane de Dieu et celle qui émane des hommes sont tout aussi éloignées l'une de l'autre que le ciel et la terre.

Hazrat Mousley Maw'ood (r.a.) prononça ces paroles dans la mosquée Mubarak de Qadian lors d'un sermon : « Le Messie Promis (a.s.), dit-il, était sur le toit inférieur de cette même mosquée. Un hindou de Lahore, comptable de profession, se présenta. Grand expert en hypnotisme, il avait accompagné un cortège nuptial à Qadian, avec l'intention d'hypnotiser le Messie Promis (a.s.) pour l'humilier devant ses compagnons en le faisant danser (qu'Allah nous en préserve !). C'est l'hindou en personne qui raconta cet épisode à un ami ahmadi à qui le Messie Promis (a.s.) avait demandé de lui remettre un de ses ouvrages. L'hindou raconta : « Je maîtrise parfaitement l'art d'hypnotiser les autres. Si je me trouve dans une voiture et que je concentre ma pensée sur un piéton celui-ci commencera à courir derrière la voiture, quoique nous ne nous connaissons pas. Mirza Saheb avait amplement critiqué la religion hindoue. J'avais l'intention de l'hypnotiser afin de l'humilier devant ses disciples quand il serait assis parmi eux.

Je vins à Qadian pour un mariage. Le Messie Promis (a.s.) était dans une assemblée : je m'assis à la porte et commençai à concentrer ma pensée sur lui, pendant qu'il prodiguait des conseils. Or, mes suggestions n'eurent sur lui aucun effet. Je me disais qu'il était doté d'une forte volonté et je me concentraii davantage. Mais cela n'eut pas le moindre effet : il ne cessa de parler comme il le faisait. Sa volonté étant plus forte que je l'imaginai, j'usai de toute ma science et dépensai toute mon énergie. Sur ce je vis devant moi un lion prêt à me bondir dessus. »

Dans un autre récit, il raconta qu'il voyait à chaque fois un lion devant lui quand il concentrait sa pensée sur le Messie Promis (a.s.). Mais qu'à la fin le lion était sur le point de lui bondir dessus. « En voyant le lion je ramassai mes chaussures et je pris mes jambes à mon cou, continua-t-il. Arrivé à la porte de la mosquée Mirza Saheb demanda à un de ces disciples d'aller voir qui j'étais. Il me poursuivit dans les escaliers et m'attrapa dans le carrefour qui jouxtait la mosquée. Je lui lançai : « Laissez-moi tranquille ! J'ai perdu mes esprits. Je vais tout raconter en écrit à Mirza Saheb. » L'autre me laissa partir et par la suite j'écrivis ceci à Mirza Saheb. « J'ai manqué de respect à votre égard. Je n'avais pas reconnu votre statut. Veuillez s'il vous plaît m'en excuser. » Hazrat Mousley Maw'ood (r.a.) continue : « Mian Abdul Aziz Saheb Mughal, [l'ahmadi qui visita l'hindou] lui demanda : « Ne savais-tu pas que Mirza Saheb

maîtrisait mieux que toi l'hypnotisme ? » Il répondit : « C'est impossible. Car cette pratique exige de la concentration, le calme complet et le silence. Mirza Saheb, quant à lui, était en train de parler. J'ai compris que sa volonté n'était pas de ce monde mais venait du Ciel. »

Hazrat Mousley Maw'ood (r.a.) dit : « La volonté que Dieu confère à l'homme après qu'il soit investie d'une foi parfaite se trouve aux antipodes de la volonté humaine. Celle-ci n'est qu'un jeu d'enfant pour celui à qui Allah accorde la volonté. Par exemple les serpents des magiciens disparurent devant le bâton de Moïse. De même quand la volonté des élus de Dieu s'exprime celle des gens d'ici-bas est tout à fait dérisoire. »

Hazrat Mousley Maw'ood (r.a.) nous explique les conditions qui sous-tendent le progrès d'une nation et le sens de l'honneur du Messie Promis (a.s.) à l'égard de la foi et pour le Saint Prophète Muhammad (s.a.w.).

Hazrat Mousley Maw'ood (r.a.) explique : « Il est primordial de faire sienne toutes les vérités si l'on désire que la nation progresse. Ne croyez point que le sommet de la doctrine se limite à l'acceptation de la mort de Jésus. Il faut se demander : « Pourquoi accepter sa mort ? » Croire qu'il est toujours vivant nous blesse, car cela prouverait, d'une part, qu'il est supérieur à notre Bien-aimé Prophète (s.a.w.), quand, en réalité aucun prophète, passé ou futur, ne jouit du même statut que le Saint Prophète Muhammad (s.a.w.).

Spiritualité, moralité et la vie d'ici-bas

Il incombe aux jeunes et aux aînés de comprendre la relation qui existe entre la réforme morale, le progrès matériel ainsi que la religion et de calquer leur vie sur ces principes.

extrait [...]

Il est une question qui tourmente plus que jamais les esprits des jeunes d'aujourd'hui. Elle est d'ailleurs souvent reprise par les détracteurs de religion qui, manquant de direction, sont loin de la foi, voire loin de Dieu. Cette question est : « Pourquoi respecter les préceptes d'une religion quand on possède de bonnes valeurs morales ou si l'éducation permet d'en acquérir ? » La religion se donne pour vocation d'enseigner la moralité : c'est le but que lui attribuent les croyants. Les non-croyants annoncent, quant à eux, qu'ils possèdent des valeurs morales sans avoir eu recours à la religion. Ils clament d'ailleurs que la moralité de la majorité des non-croyants est bien meilleure que celle des croyants. Leurs remarques visent en fait l'Islam. La majorité des adeptes des autres religions, quant à eux, entretiennent avec ces dernières une relation superficielle. Quant aux musulmans, la majorité d'entre eux expriment ouvertement leur appartenance à l'Islam même s'ils ne sont pas pratiquants. On tente d'empoisonner les esprits de nos enfants et de nos jeunes pour mieux les éloigner de la religion. Différentes méthodes sont utilisées à cette fin, en particulier en Occident, où l'éducation met beaucoup d'emphasis sur la curiosité [intellectuelle] et la recherche. Certes cette posture est fort louable : la quête du savoir à ses mérites. Or, il faudra avoir recours à la méthode appropriée. Les adolescents, garçons et filles, posent différentes questions

à leurs parents, à leurs aînés. Pris par leurs nécessités économiques ou leurs occupations ces derniers n'ont parfois pas le temps de leur répondre. Des fois c'est la connaissance [nécessaire] qui leur fait défaut. Et au lieu de satisfaire la curiosité des jeunes, les grands tentent de réprimer leurs interrogations. C'est ainsi que ces jeunes déduisent que toute religion – ou l'Islam dans notre cas précis – peut annoncer qu'elle repose sur la vérité, qu'elle présente la solution à tout problème, mais elle n'offre pas, en réalité, de solutions pratiques aux enjeux contemporains ou elle n'a pas de réponse à fournir. D'ailleurs bien des disparités peuvent exister entre les actions des aînés et l'éducation impartie aux jeunes. Ces derniers garderont profil bas pour un certain temps : mais dès qu'ils s'affranchiront [de leurs parents], ils s'écarteront de la religion et tomberont dans les filets de ses détracteurs. D'où la présence, parmi les musulmans, de ceux qui ont renié Dieu et la religion, en dépit des beaux enseignements de l'Islam, en dépit de sa vivacité. Face à ce constat il incombe à nous tous d'observer [tous] les préceptes de l'Islam et de prendre soin de nos générations futures. Sans nul doute l'Islam est la religion parfaite : il offre des solutions à nombre de difficultés. Le Saint Coran est un livre tout aussi complet que parfait : le Saint Prophète Muhammad (s.a.w.) est l'exemple parfait de ses préceptes. Il engendra un changement révolutionnaire dans la vie de ses compagnons. Ceux-ci comprirent les

tenants et les aboutissants de la foi ainsi que [l'importance] de la moralité, tout en accomplissant, par la même occasion, des progrès matériels. Cependant, ils comprirent la place de chacun de ces trois éléments que sont la religion, la moralité et le progrès matériel. Il incombe aux jeunes et aux aînés de comprendre la relation qui existe entre la réforme morale, le progrès matériel ainsi que la religion et de calquer leur vie sur ces principes. Les aînés en particulier doivent être vigilants à cet effet, car ils sont responsables de la prochaine génération. Quand les jeunes comprendront ce point, les voies pour leur progrès spirituel et temporel s'ouvriront à eux : ils verront la beauté des enseignements de l'Islam, et comprendront que ses détracteurs ne sont que des menteurs. Cette polémique que les non-croyants ou les pourfendeurs de la religion ne cessent d'attiser aujourd'hui n'est point une nouveauté. De tout temps ils ont soulevé des questions similaires afin de s'attaquer à la religion, pour la simple raison qu'ils ne se sont jamais évertués à comprendre les tenants de la spiritualité. D'autre part, les prétendus oulémas ont embrouillé [les esprits] des intellectuels avec leurs solutions erronées et fabriquées de toutes pièces ou parce qu'ils n'ont rien compris de la religion. Allah nous a accordé une grâce immense en envoyant à notre époque le Messie Promis (a.s.) : celui-ci a dissipé toute cette confusion, il nous a facilité la compréhension et l'analyse de ces problèmes.

littérature série



Chapitre 7 Il mise tout sur l'Islam

À u début Ahmad^{as} se contentait d'écrire des articles pour des journaux; mais quand il constata que les ennemis de l'Islam l'attaquaient de plus en plus audacieusement et que les musulmans, incapables de résister à leurs assauts, perdaient du terrain quotidiennement, son zèle pour l'Islam s'embrasa. Enjoint par révélation divine, il se résolut à écrire un livre dont la matière assènerait la véracité de l'Islam par la preuve d'une telle manière qu'il désarmerait complètement ses adversaires et les empêcherait de s'avancer à jamais sur le champ de bataille contre l'Islam; mais si ces derniers persévéraient, il fournirait à tous les musulmans assez d'arguments pour avoir le dessus sur de tels adversaires. Avec cette résolution, il se mit à écrire cet éminent ouvrage désormais bien connu sous le nom de Brahine-Ahmadiyya. Ainsi s'accomplit une vision qu'Ahmad^{as} avait reçue en 1864 ou 1865 dans laquelle il avait rencontré le Saint Prophète^{saw}. Ahmad^{as} avait alors un livre à la main qui semblait être le fruit de son travail. Le Saint Prophète^{saw} le lui prit et, dès que sa main eut touché le livre, ce dernier se transforma en un beau fruit. Quand le Saint Prophète^{saw} découpa le fruit

pour le partager, du miel en découla en abondance. Ahmad^{as} vit également qu'une personne décédée fut ramenée à la vie par le Saint Prophète^{saw}. Une partie du livre (probablement 2500 pages) semble avoir été complétée en mai 1879, un avis le concernant fut publié dans le Damima Isha'atus-Sunna n° 4, Vol. 2, pages 3 et 4 (publié en mai 1879). Dans cet avis, Ahmad^{as} explique que l'enseignement de l'Arya Samaj était à l'origine de la rédaction de ce livre car il considérait Moïse^{as}, Jésus^{as} et Muhammad^{saw} comme des menteurs et leurs livres sacrés comme des impostures. Ils avaient pris pour habitude d'accumuler les insultes à l'encontre de tous les personnages saints. Un certain Arya défiait Ahmad^{as} depuis un moment dans les colonnes de la Safir-e-Hind. Ahmad^{as} n'avait pas de fonds pour faire publier son livre. Il pria donc Dieu; puis obéissant à un commandement divin, il lança un appel aux dons aux musulmans. Il leur demanda de participer à la publication de son œuvre, en le pré-commandant avant sa sortie. La réaction fut très décevante en raison de la pauvreté générale des musulmans et en raison de leur manque total d'enthousiasme pour leur foi. Ahmad^{as} reçut, toutefois, des dons et des

commandes, ce qui lui permit de produire l'œuvre. Sayyid Muhammad Husain Khalifa de Patiala était le premier à avoir l'honneur d'envoyer un don de Rs. 250. Quelques autres s'ensuivent. Les deux premières parties du livre furent publiées en 1880¹⁸. La première était à vrai dire une notice écrite en caractères gras. Sa publication fit grand bruit dans le pays. L'auteur y entreprit de décrire les nombreuses excellences de l'Islam et annonça que si le disciple d'une autre religion prouvait l'existence d'excellences similaires dans sa propre religion – ne serait-ce que la moitié, un quart ou un cinquième d'entre elles – ou réfutait ses arguments à l'appui du Saint Coran, Ahmad^{as} lui ferait cadeau de tous ses biens, d'une valeur de Rs. 10000. La troisième partie parut en 1882, et la quatrième en 1884. Le retard pris dans la publication du livre était dû à diverses difficultés rencontrées, plus particulièrement en raison de l'indisposition du Directeur de la Presse de la Safir-e-Hind à Amritsar. Il peut être mentionné ici qu'il était chrétien. La publication de la quatrième partie fut retardée afin que l'auteur puisse être en mesure de répondre à toutes les critiques hostiles qui avaient été portées contre les parties précédentes. Il semble aussi avoir



AINSI S'ACCOMPLIT UNE VISION QU'AHMAD^{AS} AVAIT REÇUE EN 1864 OU 1865 DANS LAQUELLE IL AVAIT RENCONTRÉ LE SAINT PROPHÈTE^{SAW}. AHMAD^{AS} AVAIT ALORS UN LIVRE À LA MAIN QUI SEMBLAIT ÊTRE LE FRUIT DE SON TRAVAIL. LE SAINT PROPHÈTE^{SAW} LE LUI PRIT ET, DÈS QUE SA MAIN EUT TOUCHÉ LE LIVRE, CE DERNIER SE TRANSFORMA EN UN BEAU FRUIT. QUAND LE SAINT PROPHÈTE^{SAW} DÉCOUPA LE FRUIT POUR LE PARTAGER, DU MIEL EN DÉCOULA EN ABONDANCE. AHMAD^{AS} VIT ÉGALEMENT QU'UNE PERSONNE DÉCÉDÉE FUT RAMENÉE À LA VIE PAR LE SAINT PROPHÈTE^{SAW}.

été retardé par la mort de son frère aîné, Mirza Ghulam Qadir¹⁹ en 1883. La cinquième partie fut publiée en 1905²⁰, mais c'était un nouveau livre et non une continuation de l'original. En effet, le livre, qui était composé de 300 arguments et qui avait été complété en mai 1879, ne fut pas publié en entier. Les quatre premières parties, qui furent imprimées, ne contenaient qu'un seul des 300 arguments originaux. L'auteur ne parvint pas à publier l'ensemble de son manuscrit car les événements de sa vie prirent une tournure tout à fait différente et fut appointé en mars 1882, comme le réformateur de cette époque. Il dit : « *Dis, j'ai été appelé et je suis le premier à croire* ». En fait, il n'entreprit sa tâche formellement que bien plus tard. Ceci était certainement une bien meilleure façon de faire valoir l'Islam. Non seulement furent accomplies les prophéties faites dans le livre, mais Dieu fournit également à Ahmad^{AS} de meilleures preuves de la supériorité de l'Islam, et de ce fait, les arguments désuets n'étaient plus nécessaires. Il est rapporté que la partie non publiée du manuscrit fut ensuite accidentellement brûlée et perdue en dépit du fait qu'Ahmad^{AS} en prit bien soin et le conservait dans une boîte spéciale. Les adversaires d'Ahmad^{AS} tentèrent d'initier une controverse quant au prix

du livre. Ce qu'Ahmad^{AS} avait initialement promis en avril 1879 était de fournir dix parties, une fois prêtes, de 15 Juz chacun (une Juz équivalait à quatre pages de grande taille) aux abonnés pour 5 roupies payées en avance. Il s'attendait à l'époque à recevoir des dons libres de musulmans aisés; mais quand il constata que la réaction n'était pas ce qu'il avait prévu et que le coût réel d'impression revenait à 25 roupies, il augmenta le prix à 10 roupies pour les musulmans et 25 roupies pour les non-musulmans. Son but était de populariser la publication dans l'intérêt et au service de la religion. Il envoya de nombreuses copies gratis dans le vain espoir que les gens l'achètent ou le retournent. Lui-même ne pouvait estimer la taille exacte de l'ouvrage et par conséquent, il ne fixa pas de période définie durant laquelle il serait achevé et imprimé. En 1884, quatre parties furent publiées et elles représentaient environ 150 Juz, l'épaisseur qu'il avait initialement promise. Donc, du point de vue des affaires, les premiers abonnés tirèrent le meilleur parti de leur argent. En septembre 1886, comme le plan original de l'ouvrage avait été modifié, Ahmad^{AS} annonça qu'il ne pensait pas qu'il soit nécessaire de produire les 300 Juz qu'il avait prévus ; et plus tard, quand il se rendit compte qu'il ne pouvait pas terminer le livre selon les premiers

plans - Dieu lui avait nommé en tant que Réformateur – il annonça qu'il était disposé à rendre l'argent reçu pour le livre si la partie publiée lui était dûment retournée. Un grand nombre de personnes saisirent l'offre et furent effectivement remboursés. Cette annonce fut répétée plusieurs fois : en mai 1893, en 1895, et le 15 décembre 1900, etc. L'offre tient toujours. Il n'avait jamais l'intention de se faire de l'argent sur cette sainte œuvre; et il est certain qu'il n'en tira aucun profit. En lançant un appel aux dons pour la publication de cette grande œuvre, pour autant, Ahmad^{AS} ne permit à aucun de ses amis de mendier. Il écrivit à Mir Abbas Ali de Ludhiana le 24 octobre 1883 comme suit: « *Ceci est le travail du Créateur des Cieux et de la Terre. Vous ou moi ne devez pas aller mendier à de simples personnes mondaines, de peur que ce soit un manque de respect envers Dieu. Ceux qui ont la foi en Lui ne frappent pas aux portes des incroyants et leur deviennent serviles. Vous devriez abandonner cette idée. Si jamais vous aviez à demander quelque chose à un homme riche qui est mondain, vous devriez être bref et précis avec lui et lui demander une seule fois; rapprochez-vous d'humbles musulmans et ne pensez plus aux autres. S'il vous plaît, n'hésitez pas dans cette affaire.* » Un an auparavant, Ahmad^{AS} lui avait écrit ceci :

« *Comme ce travail a été entrepris pour le simple plaisir de Dieu et comme c'est Lui-même qui l'a voulu, par conséquent, vous devriez noter que ces personnes qui n'y trouvent qu'un intérêt commercial²¹ ne devraient pas être autorisées à l'acheter. Si les gens aident dans ce travail pour l'amour de la religion, cela serait préférable et béni, car ce n'est pas une entreprise commerciale.* » Mir Abbas Ali demanda à Ahmad^{AS} d'envoyer une copie du livre à un homme riche de Ludhiana, Shah Din de son nom. Mais le livre envoyé, il fut retourné à l'expéditeur non ouvert avec une note que le destinataire n'en voulait pas. Donc Ahmad^{AS} écrivit de nouveau à Mir Abbas Ali pour lui signifier qu'il ne devrait pas aborder ces gens prétentieux qui ne pouvaient pas apprécier la valeur de son travail. Cela nous aide à comprendre la noble résolution d'Ahmad^{AS} de ne pas laisser les choses divines être contaminées par les voies de ce monde. C'est aussi un indice de la sincérité et de la perfection de sa foi. Un autre incident intéressant en relation à ce livre peut être noté ici. Nawab Siddiq Hasan Khan, qui était à l'origine un Maulawi de Qannauj et qui était plus tard devenu un Nawab en épousant son altesse la Bégum de Bhopal, avait promis d'acheter le Brahmin-e-Ahmadiyya parce qu'il était lui-même un homme instruit.

Mais quand le livre fut publié et Ahmad^{AS} le lui envoya (les trois premières parties), il le retourna parce qu'il contenait une réfutation de la foi chrétienne qui était la religion des dirigeants du pays. Il pensait que cela déplairait au gouvernement britannique s'il en arrivait à acheter un tel livre. Il avait ouvert le paquet et lu le livre qu'il avait plutôt négligemment emballé. Le résultat fut que lorsqu'Ahmad^{AS} reçut le livre, il constata qu'il était déchiré en plusieurs endroits. Hafiz Hamid Ali dit qu'il était présent lorsque le paquet arriva. Voyant l'état endommagé du livre, le visage d'Ahmad^{AS} rougit et il prononça ces mots: « *Très bien, faites plaisir à votre gouvernement.* » Quelques mois plus tard, le Nawab tomba en disgrâce avec le gouvernement britannique et fut privé de son titre. Ce fut un coup de tonnerre et la condition de Siddiq Khan Hasan devint pitoyable en effet. Maulawi Muhammad Husain et Hafiz Muhammad Yusuf demandèrent à Ahmad^{AS} de prier pour lui. Ahmad^{AS} était à juste titre indigné par le Nawab qui avait manqué à sa parole, par peur du gouvernement. C'était un péché d'abandonner sa foi pour une raison dérisoire. Mais Ahmad^{AS} ne fut jamais de nature vindicative. Il pria donc Dieu par miséricorde et le Nawab fut sauvé de davantage de disgrâce et d'un plus grand châtement. Le gouvernement rétablit

son titre, mais il ne survit pas le choc et décéda peu après. Ahmad avait prié pour lui, mais ne lui aurait jamais permis, peu importe les conditions, de ravoier le livre. Il ne serait pas hors de propos de se référer ici très brièvement à quelques-uns des points saillants de cette grande œuvre. La deuxième partie traite des croyances erronées de l'Arya Samaj, la nécessité de la révélation, et la supériorité du Saint Coran sur les autres écritures. L'accent y est mis sur la nécessité de baser tous ses arguments en faveur d'une foi particulière sur les écritures officielles de cette foi. Les fondateurs de toutes les religions devraient être dûment respectés afin que les susceptibilités religieuses de leurs partisans ne soient pas heurtées, un principe généralement non respecté par l'Arya Samaj et les missionnaires chrétiens. Les beautés du Saint Coran sont expliquées en détail dans la troisième partie, et il y est établi que c'est un livre unique, un guide parfait pour l'homme, qui n'aurait pu être révélé que par Dieu. Un grand nombre d'objections soulevées fréquemment contre le Saint Coran furent traitées. L'auteur y affirme qu'il est lui-même le destinataire de la révélation divine et qu'il est prêt à démontrer sa vérité. Les diverses façons par lesquelles Dieu communique sa volonté à l'homme y sont également décrites vigoureusement. Dans la quatrième partie, sont discutés



« À NOTRE AVIS, DU POINT DE VUE DE L'ÂGE MODERNE, CE LIVRE EST UNIQUE DANS L'HISTOIRE DE L'ISLAM. AUCUN LIVRE COMME CELUI-CI N'A JAMAIS ÉTÉ PUBLIÉ DANS LE PASSÉ, ET NOUS NE POUVONS RIEN DIRE SUR L'AVENIR, QUI EST CONNU DE DIEU SEUL. LA RÉOLUTION DE L'AUTEUR AU SERVICE DE L'ISLAM, À TRAVERS SA VIE, SON ÉNERGIE, SON STYLO, SA LANGUE, ET SES AUTRES ACTIONS, EST PRESQUE SANS PRÉCÉDENT CHEZ LES MUSULMANS. CECI NE DEVRAIT PAS ÊTRE CONSIDÉRÉ COMME UNE EXAGÉRATION ASIATIQUE. NOUS DÉFIONS QUICONQUE DE NOUS PRÉSENTER UN TEL LIVRE. »

l'origine du langage humain, la nature et l'importance des miracles ainsi que l'importance des prédictions d'un prophète pour l'avenir. Puis l'auteur traite des conceptions bouddhiste, chrétienne, et Arya Samaj de Dieu, et montre la supériorité des enseignements islamiques. Les principes de la Brahm Samaj sont soumis à une critique exhaustive et les Écritures juives sont également comparés avec le Saint Coran. En bref, la supériorité de l'islam sur toutes les autres religions est établie, à tous points de vue, de façon concluante par un raisonnement convaincant. Maulawi Muhammad Husain de Batala, qui devint plus tard le plus grand opposant d'Ahmad^{as}, signa une critique exhaustive et des plus favorables sur cette grande œuvre immédiatement après sa publication dans les colonnes du Isha'atus-Sunna (vol. 6, n. 6-11). Je donne ici une citation qui aidera à estimer correctement la valeur de ce travail. Il dit :

« À notre avis, du point de vue de l'âge moderne, ce livre est unique dans l'histoire de l'islam. Aucun livre comme celui-ci n'a jamais été publié dans le passé, et nous ne pouvons rien dire sur l'avenir, qui est connu de Dieu seul. La résolution de l'auteur au service de l'islam, à travers sa vie, son énergie, son stylo, sa langue, et ses autres actions, est presque sans précédent chez les musulmans. Ceci ne devrait pas être considéré comme une exagération asiatique. Nous défions quiconque de nous présenter un tel livre. »

Bien que le plan de travail projeté dût être abandonné à mi-course, car celui-ci était encore en cours d'élaboration quand

Ahmad^{as} fut informé par révélation qu'il lui avait été prescrit une autre forme de service pour la cause de l'islam; toujours est-il que l'ouvrage, pour autant qu'il fut achevé, était suffisant pour ouvrir les yeux du monde. Après sa publication, amis comme ennemis, reconnurent les hauts mérites de l'auteur. Chez les ennemis de l'islam, le travail inspira crainte et dissuada la plupart d'entre eux de s'aventurer à rédiger une réponse. La compilation de ce grand livre (plus de 600 pages imprimées de grande taille), la collecte de fonds capitaux, les arrangements nécessaires avec une presse qui se trouvait à une distance de 36 miles (58 km) de Qadian, l'emploi de Katibs, la correction des copies manuscrites et épreuves imprimées, et les correspondances et les voyages conséquents, durent avoir exigé d'Ahmad^{as} une énorme et constante attention et énergie et lui causa une grande pression mentale, en particulier parce que le manque de bras l'obligeait à s'occuper de chaque détail lui-même. Le livre ne pouvait être confié à un éditeur parce qu'il n'existait aucun éditeur dans le sens moderne du terme. Il devait également concevoir, diriger, contrôler et superviser sa vente et sa distribution. Au début seulement 700 exemplaires furent imprimés, mais plus tard, le nombre fut porté à 1000. Dans un pays occidental ce nombre semblerait dérisoire aujourd'hui; mais au 19^{ème} siècle, et dans un pays où l'alphabétisation ne s'étendait pas même à un pour cent de la population, il était très difficile de trouver des clients musulmans d'une part, et d'autre part,

des représentants d'autres religions qui pourraient le lire. Des adresses furent recensées et circulaires et dépliants envoyés par milliers pour en faire la publicité. Certains de ces tracts furent imprimés en anglais également. Il n'y avait personne à Qadian qui pouvait la traduire. A cet effet, un messenger spécial fut donc envoyé à Amritsar ou Lahore pour prendre contact avec quelqu'un qui connaissait l'anglais. Dès que les quatre parties furent imprimées en 1884, Ahmad^{as} envoya la partie liminaire du livre accompagnée d'une lettre²² sous pli recommandé aux missionnaires chrétiens bien connus en Inde, en Angleterre et dans d'autres pays, et aussi aux Brahm Samajists et aux Arya Samajists, aux naturalistes, aux princes régnants, aux pirs et aux théologiens musulmans. Cette lettre était à l'effet que l'auteur avait été chargé par Dieu de régénérer l'humanité par la douceur et l'humilité, à la manière de Jésus Christ^{as}. A cet effet, il avait écrit et publié un livre, dont la référence se trouvait dans la circulaire ci-jointe. L'islam est la seule religion parfaite, et le Saint Coran est la Parole même de Dieu. La vérité, fut-il fait valoir, pourrait être expérimenté par quiconque était prêt à venir à Qadian et demeurer avec l'auteur pendant un an comme chercheur de vérité. Si les destinataires de la présente lettre recommandée ne se souciaient guère de prêter attention à la question, l'auteur devra faire référence de leur indifférence dans le prochain volume de son livre. L'auteur était également prêt à payer des dommages à hauteur de 200 roupies par mois à toute personne qui,

étant venue à Qadian pendant un an, n'avait vu aucun signe céleste en faveur de l'islam. Il était même prêt à recevoir le représentant accrédité ou un agent d'un honnête chercheur de vérité à condition, bien sûr, que le principal était prêt à accepter l'islam ou témoigner de la vérité du signe sur l'autorité de son agent. Si anxieux était Ahmad^{as} d'attirer l'attention du monde sur les excellences de l'islam qu'il était prêt à sacrifier tout ce qui lui appartenait, et le résultat fut que, dans le cours de quelques années un grand mouvement fut provoqué dans les esprits des gens dans le pays en long et en large. Tout le monde fut incité à la réflexion. Les justes vinrent à Ahmad^{as} de toutes parts et reconnurent en lui leur sauveur et des visiteurs ou des demandes de renseignements lui parvenaient chaque jour. La sincérité, la conviction et la vigueur avec laquelle il parlait frappaient tout le monde. Il semblait que les ennemis de l'islam avaient été pris par surprise. Même avant la publication du livre d'Ahmad^{as}, ils avaient, par impatience, écrit crânement dans leurs journaux qu'ils rédigeraient des réponses retentissantes; mais il semble que, quand l'ouvrage mémorable fut effectivement édité, la défense vigoureuse et inattaquable de l'islam par Ahmad^{as} leur fit peur les jeta dans un silence ignominieux. Alors que la troisième partie du Brahin-e-Ahmadiyya était en cours d'impression, Ahmad^{as} reçut une lettre du secrétaire de l'Anjuman Islamiyya, Lahore, dans laquelle il était proposé d'envoyer une pétition au gouvernement au sujet de la promotion de l'éducation parmi les musulmans et la préservation de langue ourdoue. En réponse à cette lettre, Ahmad^{as} souligna dans la troisième partie de son livre, que de telles pétitions n'étaient d'aucune utilité; des mesures concrètes devaient être prises pour convaincre le gouvernement de la loyauté des musulmans. Pour commencer, les associations musulmanes de Lahore, Calcutta, Bombay et d'autres lieux devaient demander à quelques théologiens musulmans influents et intellectuels d'émettre des déclarations à l'effet que, selon les enseignements de l'islam, le jihad (guerre sainte) était absolument proscrit à cette époque et qu'il était illégal de se battre contre le

gouvernement britannique. Il voulait que ces déclarations soient bien produites sous forme de livre et largement diffusées dans tout le pays. Cela dissiperait, selon lui, tout soupçon de la part du gouvernement et convaincrerait de la loyauté des musulmans. Ahmad^{as} souligna que le gouvernement britannique était une source de très grandes et multiples bénédictions au peuple de l'Inde; et déclara ouvertement que sa gouvernance était meilleure que celle de toutes les autres. Ce n'était ni de la flatterie, ni de l'opportunisme. Ahmad^{as} était complètement sincère. Il dit la vérité et il parla avec courage et conviction. Certains musulmans étaient vraiment opposés à l'attitude d'Ahmad^{as} et d'autres ont lui écrivirent des lettres abusives parce qu'il avait donné la préférence au gouvernement britannique sur tous les autres gouvernements. Par conséquent, Ahmad^{as} souligna à nouveau la bonne administration des Britanniques, et exhorta ses coreligionnaires au nom de l'islam d'être reconnaissants²³ aux Britanniques pour la paix, la sécurité, la liberté et la prospérité dont ils jouissaient sous sa gouvernance. L'Arya Samaj dominaient en ces jours et il semble que leur attitude et vitupérations agressives, soutenues par le capitalisme, tueraient l'essence même de la décence chez les hommes. Les missionnaires chrétiens, encouragés par la domination politique des Britanniques, affirmaient déjà que dans les 50 dernières années, le nombre de chrétiens en Inde avait augmenté de 27 000 à 500 000. L'impact de l'Occident sur l'hindouisme au 19^{ème} siècle avait mis à l'avant le Brahm Samaj, qui déclarait que la base de la foi religieuse était fourni par le livre de la nature, qui était grand ouvert pour tout le monde à lire. Ces idées devenaient très populaires parmi les gens instruits. Le Brahin-e-Ahmadiyya stoppa en une fois le progrès de tous ces mouvements en Inde et pour un temps paralysa les activités de toutes les agences anti-islamiques.

FIN

Suite dans le prochain numéro
CHAPITRE 8
Des signes divins

NOTES

18 Ahmad^{as} s'était entendu avec Rajab Ali en 1878 pour avoir le livre imprimé par sa presse, le Safir-e-Hind, à Amritsar. Sh. Nur Ahmad déclara que la première partie y fut imprimée sous sa supervision mais après qu'il ait ouvert lui-même sa propre presse, le Riyad-e-Hind, Rajab Ali lui confia l'impression des deuxième et troisième parties. Lorsqu'Ahmad^{as} vint à savoir que le livre avait en fait été imprimé au Riyad-e-Hind, il s'arrangea directement avec Sh. Nur Ahmad pour l'impression de la quatrième partie.

19 Il est mort à l'âge de 55 ans. Dieu avait informé Ahmad^{as} de sa mort prochaine. Dans sa jeunesse il avait travaillé comme un entrepreneur de canal. Plus tard, il rejoignit la police. Puis il devint un Dil'adar, après quoi il fut nommé directeur du bureau du sous-commissaire du Gurdaspur. Il était le gardien des traditions et de l'héritage de ses ancêtres. Il s'occupait du domaine alors qu'Ahmad^{as} demeura occupé par son propre travail. La femme de Mirza Ghulam Qadir était connue sous le nom de Ta'i Sahiba. Elle devint une fidèle d'Ahmad^{as} de nombreuses années après sa mort, aux mains de l'illustre fils d'Ahmad^{as} et deuxième successeur. Ils n'eurent pas d'enfants. Ils eurent une fille, Ismat, et un fils, Abdul Qadir, mais tous deux moururent en bas âge. Alors ils traitaient Mirza Sultan Ahmad comme leur fils et celui-ci devint pratiquement leur héritier. La propriété revint en fait à Ahmad^{as}, qui s'abstint d'en prendre possession par égard à leurs désirs. Mirza Ghulam Qadir était un homme courageux. Le Général John Nicholson lui délivra un certificat attestant que la famille de Qadian avait démontré une plus grande loyauté en 1857 que toute autre dans le quartier.

20 Dans sa préface, Ahmad^{as} écrit que la cinquième partie avait été retardée d'environ 23 ans et que, durant cette période, il avait écrit environ quatre-vingt livres, dont certains étaient assez volumineux : « Mais je ne put m'atteler à la finition de ce livre. Plusieurs fois j'ai même ressenti du regret quant à la longue période pendant laquelle le Brahin-e-Ahmadiyya a été reporté, mais en dépit de tous mes efforts et en dépit du fait que les abonnés le réclamaient avec instance – durant cette longue période de report, les opposants soulevèrent de telles objections nées de la méfiance et d'abus à cet égard ; en fait, ce long délai aurait dû créer des objections dans l'esprit du peuple – les exigences du décret divin ne me permirent pas de terminer ce livre. Il montre que l'homme ne peut pas vraiment aller au-delà des limites fixées par le décret de Dieu. Je suis désolé, que dis-je, je suis attristé à l'idée que bien des abonnés de ce livre aient quitté ce monde avant son achèvement. Mais, comme je l'ai déjà écrit, l'homme est sous le décret de Dieu. Si la volonté de Dieu n'est pas en accord avec sa volonté, l'homme ne peut l'accomplir bien qu'il le tente de mille manières. J'avais initialement l'intention d'écrire cinquante parties, mais désormais cinq suffisent au lieu de cinquante. » La différence (à l'écrit) entre ces deux chiffres (en ourdou) se limite à un point, donc cette promesse est remplie par les cinq parties. En faisant le rapport entre cinq et cinquante, Ahmad^{as} avait probablement à l'esprit les paroles de Dieu rapportées dans une tradition sacrée. Dieu avait l'intention d'enjoindre cinquante prières obligatoires sur les musulmans, mais quand le Saint Prophète dans son Mi'raj se rendit devant Dieu pour solliciter la réduction de ce nombre, Dieu dit : « Ce sont cinq et ils sont cinquante » (Bukhari).

21 Quel cœur pur! Ahmad^{as} instruisit à son disciple dans une lettre privée de noter qu'il ne devrait pas permettre à cette sainte besogne d'être polluée par aucune considération mercenaire. Pourtant, ses ennemis ont l'impudence d'affirmer : « C'est sur l'argent que son attention est surtout rivé. »

22 Un messenger spécial fut envoyé à Lahore pour faire imprimer cette lettre. Ahmad^{as} avait l'intention de l'envoyer à 2000 personnes distinguées, mais comme le coût de l'affranchissement était conséquent, il lui fut conseillé d'en avoir seulement 500 exemplaires imprimés.

23 Dans Nurul Quran II, page 2, Ahmad^{as} dit : « Il est vrai que nous sommes reconnaissants au gouvernement britannique et que nous sommes ses sympathisants... mais, malgré cela, nous ne pensons pas qu'il ne commet aucune erreur et nous n'estimons pas que ses lois sont fondées sur des recherches philosophiques ». Quelle absurdité, donc, de la part des ennemis d'Ahmad^{as} de dire : « Il brûle l'encens d'un passionné à l'autel de l'impérialisme anglais! »



RENCONTRE AVEC LE CALIFE

Comme chaque année que Dieu fait, une délégation française, composée principalement de membres ayant adhéré à la Communauté depuis moins de trois ans, s'est rendue à Londres, pour rencontrer le Calife. Cette année, une cinquantaine de personnes, avaient fait le déplacement et ont eu l'occasion de poser leurs questions au Calife, avant de prendre ou renouveler le serment d'allégeance à ses mains. Lors de la rencontre, le Calife a offert des bagues aux nouveaux adhérents alors que les enfants ont eu droit à des chocolats.



Haut: Le Calife dirigeant une prière silencieuse après la cérémonie de serment d'allégeance. A droite, le Calife pose ses mains sur ceux des invités au moment du serment d'allégeance.

Bas: Les nouveaux convertis posant leurs questions au Calife au cours d'une session de questions/réponses.



Un petit garçon serre le Calife dans ses bras sous les yeux amusés (et fiers) de son père.



Le Calife plaisante avec un enfant au moment de lui remettre un stylo. Le Secrétaire privé du Calife observe la scène en souriant.

la revue

Quadrimestriel publié par
l'Association musulmane Ahmadiyya de France
52-54 rue Louis & Gérard Donzelle
95390 Saint Prix
larevue@ahmadiyya.fr